



**HAL**  
open science

# Thermes et pratiques balnéaires dans le chef-lieu de cité des Parisii

Alain Bouet, Florence Saragoza

► **To cite this version:**

Alain Bouet, Florence Saragoza. Thermes et pratiques balnéaires dans le chef-lieu de cité des Parisii. Gallia - Archéologie de la France antique, 2008, 65, pp.355-403. 10.3406/galia.2008.3348. hal-01767638

**HAL Id: hal-01767638**

**<https://hal.science/hal-01767638>**

Submitted on 19 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# THERMES ET PRATIQUES BALNÉAIRES DANS LE CHEF-LIEU DE CITÉ DES *PARISII*

Alain BOUET\* et Florence SARAGOZA\*\*

À la mémoire d'Yvon Thébert.

---

**Mots-clés.** *Thermes, Lutèce, Haut-Empire, Antiquité tardive, urbanisme, thérapeutique, latrines, piscina calida.*

**Résumé.** *À Lutèce s'élevaient quatre ensembles balnéaires qui illustrent l'évolution de cette pratique du Haut-Empire à l'Antiquité tardive. À partir de l'examen des archives de fouille et de leur confrontation aux plans de ces bâtiments dégagés anciennement, il est possible de proposer une nouvelle lecture de ces établissements. Certaines caractéristiques, comme l'identification d'une piscina calida aux thermes de Cluny ou de très vastes latrines dans les thermes de la rue Gay-Lussac, témoignent de la richesse de l'architecture thermale dans le chef-lieu des Parisii.*

**Key-words.** *Baths, Lutetia, Early Empire, Late Antiquity, urbanism, therapeutics, latrines, piscina calida.*

**Abstract.** *The four thermal complexes built in Lutetia are a good illustration of the evolution of this practice from the beginning of Empire up to Late Antiquity. From the excavations records and comparisons with the plans of these formerly uncovered buildings, it is possible to propose a new reading of these establishments. Some features such as the piscina calida identified inside the thermes de Cluny or the huge latrines in the baths of rue Gay-Lussac attest the luxurious thermal architecture in the capital of the Parisii.*

*Translation: Isabelle FAUDUET*

**Schlüsselwörter.** *Thermen, Lutetia, frühe Kaiserzeit, Spätantike, Urbanismus, Therapeutik, Latrinen, piscina calida.*

**Zusammenfassung.** *In Lutetia zählt man vier Bäderkomplexe, die Entwicklung der Thermen von der frühen Kaiserzeit bis in die Spätantike illustrieren. Ausgehend von der Untersuchung der Grabungsarchive und deren Gegenüberstellung mit den Grundrissen dieser bei älteren Grabungen freigelegten Bauwerke ist es nun möglich, eine neue Interpretation dieser Thermen vorzulegen. Bestimmte Eigenschaften, wie die piscina calida in den thermes de Cluny oder sehr große Latrinen in den Thermen der rue Gay-Lussac, zeugen vom Reichtum der thermalen Architektur im Hauptort der Parisii.*

*Übersetzung: Isa ODENHARDT-DONVEZ*

---

Au XII<sup>e</sup> s. naît une légende parisienne qui érige les thermes de Cluny, désignés dans les textes latins médiévaux comme « *palatium de Terminis* », « *palatium Termarum* » ou « *palatium de Termis* », au rang de palais. Aux empereurs romains tardifs auraient succédé, dans ces derniers vestiges de l'antique Lutèce, les premiers souverains du royaume de

France. Ce n'est qu'au XX<sup>e</sup> s. que leur sera définitivement reconnue la fonction de bains. Bien que les plus célèbres, ils n'en constituent pas pour autant le seul bâtiment thermal de la parure monumentale de la ville. En effet, s'il n'est pas rare qu'une agglomération compte plusieurs ensembles balnéaires, le chef-lieu des *Parisii* peut s'enorgueillir de ce que

---

\* Université Bordeaux-III, Esplanade des Antilles, F-33607 Pessac Cedex. Courriel : alain.bouet@u-bordeaux3.fr

\*\* Direction régionale des Affaires culturelles d'Aquitaine, 54 rue Magendie, F-33074 Bordeaux Cedex. Courriel : florence.saragoza@culture.gouv.fr

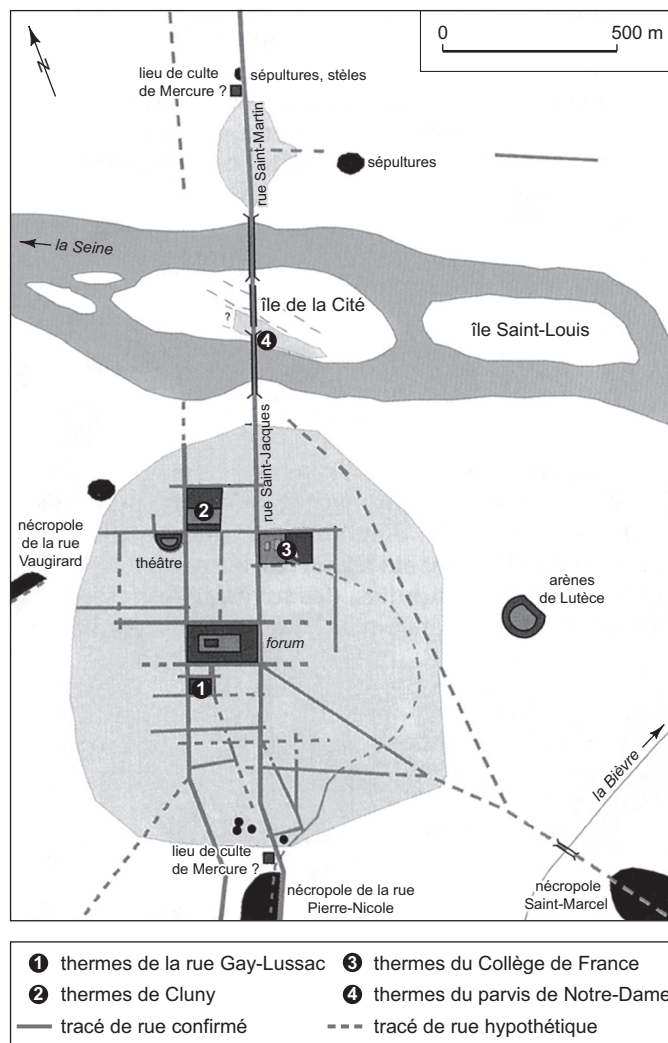
chacun des siens soit richement documenté : monuments toujours en élévation et accessibles, fouilles récentes précises et documentation ancienne relativement abondante. Cette étude se propose de revisiter ces sources et de les soumettre à une relecture critique. Le riche patrimoine archéologique parisien nous invite, au travers de trois édifices – les thermes de la rue Gay-Lussac, les thermes de Cluny et ceux du Collège de France –, à saisir la diversité thermale à disposition des *Parisii* du Haut-Empire, mais également, avec les thermes de l'île de la Cité, celle, bien plus réduite, de l'Antiquité tardive (fig. 1).

### LES THERMES DE LA RUE GAY-LUSSAC : LA PRATIQUE HYGIÉNIQUE CLASSIQUE

Situés au sud du *forum*, les vestiges de la rue Gay-Lussac ont été dégagés à deux reprises : dans les années 1860 par T. Vacquer, puis, en 1913-1914, à l'occasion de travaux de voirie, par C. Magne. Ces fouilles n'ont fait l'objet que de notes et de plans, repris et publiés, les uns par F.-G. de Pachtère, les autres dans les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*. Ainsi connue partiellement, la distribution des salles thermales n'est pas satisfaisante ; leur destination – thermes publics ou bains privés – a également suscité des controverses que la reprise de la documentation ancienne peut apaiser.

### UNE VISION RENOUVELÉE DES THERMES

Dès 1857, puis de 1865 à 1867, les thermes de la rue Gay-Lussac ont fait l'objet de dégagements dirigés par T. Vacquer. La publication du résultat de ces travaux par F.-G. de Pachtère en 1912 (Pachtère, 1912, plan II) comprend notamment un plan généralement utilisé lorsqu'on évoque ce monument (fig. 2c). Celui-ci est censé reprendre un autre plan que le fouilleur avait réalisé pour l'ouverture des salles archéologiques du musée Carnavalet en 1880 (Forni, Willesne, 1984, p. 164) (fig. 2b). Pourtant, l'étude du bâtiment, caractérisé par sa grande symétrie à partir de ce seul élément, pose de nombreux problèmes d'identification des espaces. L'édifice tel qu'il ressort de ces plans ne correspond à aucun autre complexe thermal et apparaît, au sein de ce panorama, comme un *unicum*. Il s'avère, en fait, que l'histoire de l'élaboration de ce document est complexe. Ainsi, les doutes se concentrent, sans surprise, pour une large part à l'ouest, à savoir dans la zone la moins connue car peu dégagée. Cet état de fait avait déjà été relevé par certains chercheurs : D. Busson s'interrogeait par exemple sur l'em-



**Fig. 1** – Emplacement des thermes dans la topographie antique de Lutèce (dessin : J.-C. Golvin, CNRS, d'après Goudineau, Guyard, 1998, p. 36).

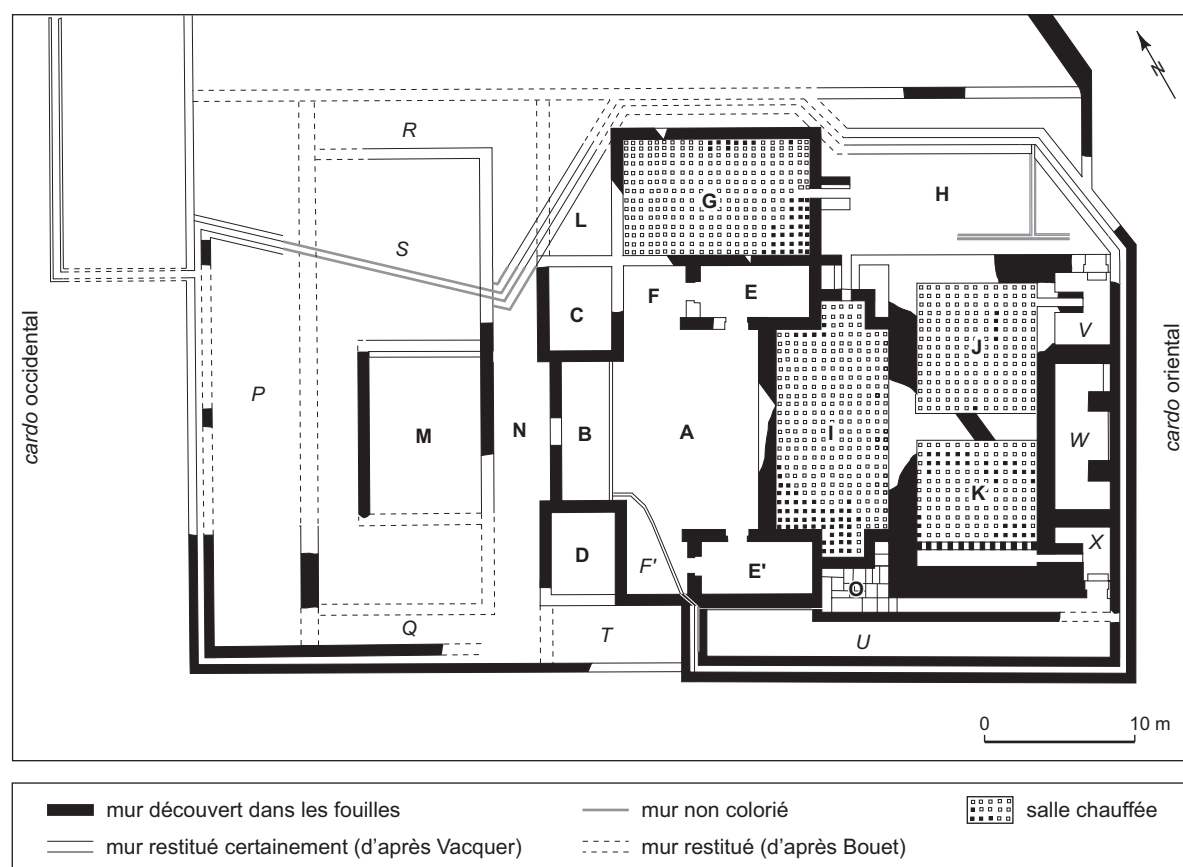
placement des portes (Busson, 1998, p. 180). On peut alors se demander si ce ne sont pas les restitutions proposées qui sont la source de cette particularité. On comprend les motivations qui ont guidé T. Vacquer dans sa démarche : il est probable que le fouilleur, considérant la symétrie du plan de la zone orientale, a tenté de la prolonger à l'ouest. Or, les architectes antiques ayant fait le choix d'édifier au nord du *frigidarium* une salle chauffée, cette stricte symétrie était obligatoirement rompue, l'axe est-ouest du monument étant automatiquement déplacé vers le sud. Cependant, on ne peut nier que les restitutions s'appuient sur un certain nombre de structures que le fouilleur dit avoir trouvées.

Le plan de 1912 présente quatre types de murs distincts : les murs découverts en élévation, ceux en substruction,



**Fig. 2** – Thermes de la rue Gay-Lussac, état des connaissances à différentes époques (les lettres en romain correspondent à celles données par T. Vacquer ; celles en italique ont été ajoutées par nos soins) : **a**, manuscrit de T. Vacquer (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 252) ; **b**, en 1880 (d'après Forni, Willems, 1984, p. 164) ; **c**, en 1912 (d'après Pachère, 1912, plan II) ; **d**, en 1913-1914 (d'après Magne, 1918).





**Fig. 3** – Thermes de la rue Gay-Lussac, nouvelle proposition d'interprétation (les lettres en romain correspondent à celles données par T. Vacquer ; celles en italique ont été ajoutées par nos soins) : A, frigidarium ; B, piscina ; E, E', apodyteria (?) ; G, salle de sport et destrictarium pour sportifs ; H, V, X, chambres de chauffe ; I, tepidarium ; J, laconicum ; K, caldarium ; M, natatio ; N, Q, R, portiques ; P, portique ou xyste (?) ; S, palestres ; U, latrines ; W, salle de service (DAO : A. Bouet, Université Bordeaux-III).

ceux restitués certainement et les hypothétiques. Or, non seulement le plan de 1880 n'en comprend que trois – les murs découverts, les restitués certainement et les hypothétiques –, mais leur nature diverge. Dans la partie occidentale par exemple, certaines parois présentées en 1912 comme hypothétiques constituent des restitutions assurées sur le document de 1880 et d'autres, mentionnées comme sûres, ne sont que des hypothèses. Des erreurs se sont donc glissées dans le document publié par F.-G. de Pachtère.

À ces deux documents, il faut en ajouter un troisième retrouvé dans les archives de T. Vacquer (BHVP, ms. 238, f° 252), tracé à la main et colorié. Manifestement antérieur à celui de 1880, il fournit un état des découvertes au lendemain des fouilles (fig. 2a). On y retrouve une hiérarchisation identique des structures : en noir, les murs découverts ; en bleu, ceux restitués assurément ; en rouge, les hypothétiques. Or, des différences avec le plan de 1880 peuvent être relevées : ainsi la conduite oblique du secteur L

apparaît sur le plan de 1912 comme hypothétique, alors qu'elle est assurée à l'origine<sup>1</sup>. Elle a permis au fouilleur de placer la limite occidentale de la salle G, élément confirmé par les fouilles de 1913 et 1914 (Magne, 1918, p. 229) (fig. 2d). À partir du seul plan de 1880, il était impossible de comprendre ce qui avait motivé cette restitution par T. Vacquer, la paroi occidentale de la pièce pouvant être disposée plus à l'ouest.

Pour conclure, nous pensons que le document le plus fidèle est celui des archives. Sa remise au propre en 1880 a entraîné un certain nombre d'erreurs, amplifiées lors de sa reproduction par F.-G. de Pachtère. En ne prenant en compte que le plan manuscrit et en oblitérant les parois restituées, le bâtiment ne pose plus guère de problèmes d'interprétation.

1. T. Vacquer ne cite pas les éléments qui lui ont permis cette restitution qualifiée de certaine.

## LE CIRCUIT DES Baigneurs

Le bâtiment thermal couvre une superficie de 2 450 m<sup>2</sup> (62,80 m est-ouest sur 39 m nord-sud) (fig. 3). On y accédait, très vraisemblablement, à l'ouest, depuis le *cardo* secondaire qui borde le *forum*, situé au nord. La zone occidentale est occupée par une palestre comprenant une aire découverte (M/S) de 311 m<sup>2</sup> (10,80 m est-ouest sur 28,80 m nord-sud). Elle est bordée, à l'ouest, par un espace (P), large de 6,90 m. Sur les différents plans, les murs qui le subdivisent ne sont que des restitutions hypothétiques de T. Vacquer et n'ont pas lieu d'être retenus. La paroi mitoyenne à l'aire découverte se distingue par son épaisseur qui suppose une élévation importante. À l'extrémité sud, le fouilleur a imaginé une porte : la paroi nord-sud se prolonge en effet légèrement au-delà de sa jonction avec le mur est-ouest restitué. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées sans qu'elles s'excluent les unes les autres. Cette paroi, si elle est appuyée sur la façade sud, témoigne que ce secteur s'élevait plus haut que les portiques latéraux. Cet espace pouvait communiquer avec le portique sud Q par un large seuil. Un aménagement similaire doit alors être restitué au nord. De plus, on peut également penser que la largeur du portique sud était identique à celle du portique septentrional R ; dès lors, le stylobate du portique sud doit être déplacé de 0,60 m vers le sud. Les deux solutions peuvent se conjuguer et c'est ce qui a notre préférence : largeur identique des portiques latéraux, plus grande monumentalité de l'espace occidental. Comment interpréter cette zone ? Soit comme un portique, selon le principe déjà mis en évidence dans la partie sud de la palestre des thermes de Cluny (Bouet, Saragoza, 2007, p. 5, fig. 1). Il pourrait alors s'agir d'un xyste selon l'hypothèse proposée pour les thermes du Nord de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne) (Bouet dir., 2003, p. 575) (fig. 4, n° 1). Mais cette section peut également s'apparenter à un espace à vocation sportive au sens plus général du terme – véritable gymnase couvert –, ou sociale – une *basilica thermarum* –, les deux fonctions n'étant pas antinomiques. On retrouve ce type d'aménagement aux thermes Ouest de Drevant (Cher) (fig. 4, n° 2), d'Arcisse à Mauves-sur-Huisne (Orne) (fig. 4, n° 3), de Champlieu à Orrouy (Oise) (fig. 4, n° 4) et peut-être aux thermes Est de Triguères (Loiret) (fig. 4, n° 5). Dans tous ces cas, la halle est située en façade des salles thermales et non à l'opposé, comme c'est ici le cas (Bouet dir., 2003, p. 713-714).

Au nord et au sud de l'espace central, nous restituons deux portiques. Celui du nord (R) étant large de 3,20 m, rien ne s'oppose à envisager celui du sud (Q) de même

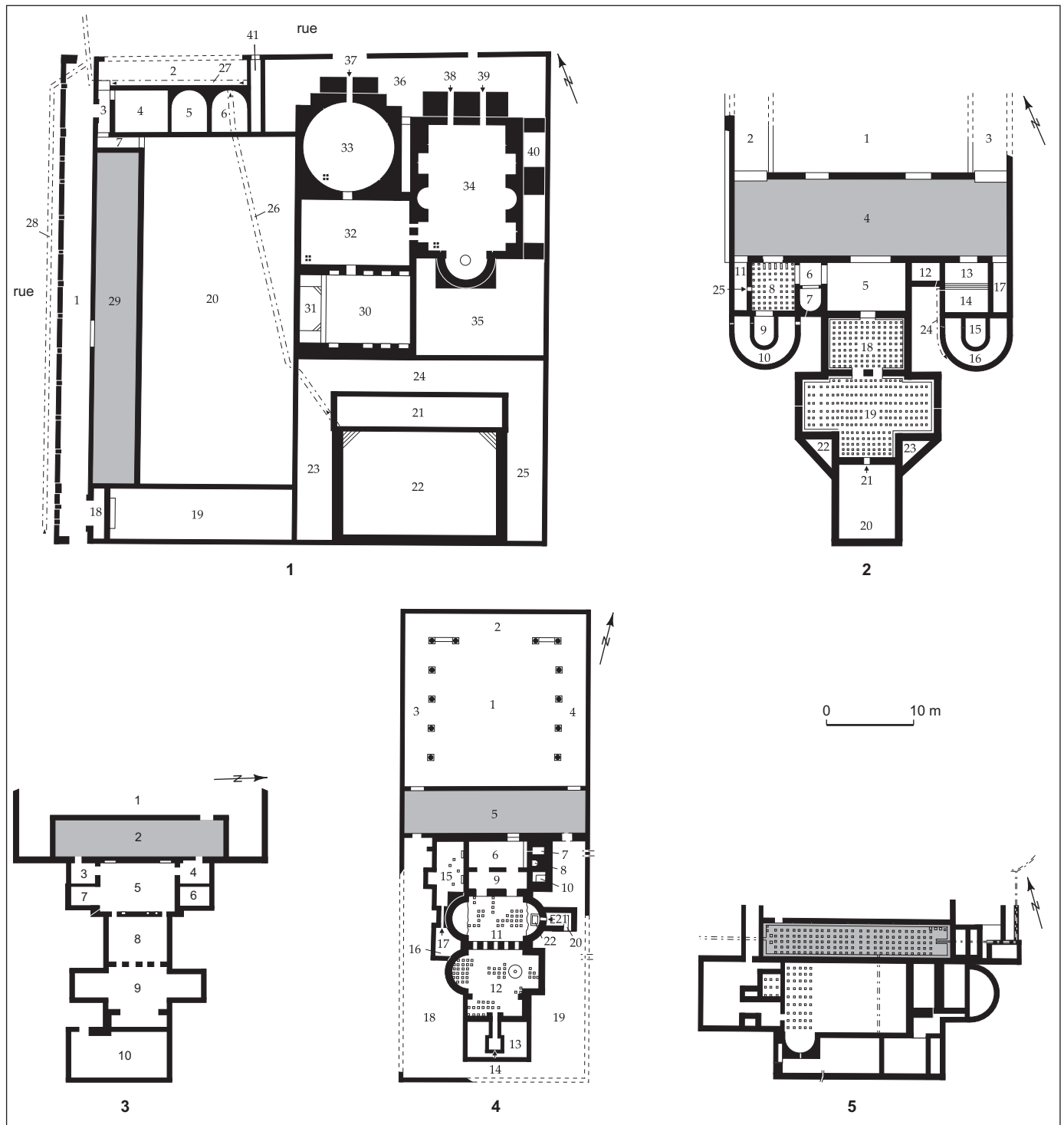
dimension. La largeur du portique oriental N, qui donnait accès aux salles thermales, n'est pas uniforme, car réduite par les deux pièces symétriques C et D en légère saillie par rapport à la *piscina* B. Nous envisageons, au nord et au sud, la paroi du fond dans le prolongement de ces deux pièces d'accès.

L'aire découverte centrale M/S est occupée par des murs qui sont, pour la plupart, restitués. Le plan de 1912 en présente plusieurs, notamment la paroi nord-sud et son retour occidental est-ouest, ainsi que la structure interprétée comme un banc (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 252). Le plan des archives et celui de 1880 sont sensiblement différents de celui dressé par F.-G. de Pachtère : le mur nord-sud y est effectivement mentionné, mais ce n'est pas le cas de son retour. Y est accolée la structure interprétée comme un banc<sup>2</sup>. Tous ces éléments s'accordent avec la restitution d'une *natio* (M) de 80 m<sup>2</sup> (7,40 m est-ouest sur 10,80 m), dans laquelle on descend par une marche au nord. Le bassin n'est pas implanté au centre de la palestre, mais décentré vers le sud dans le prolongement de l'axe principal est-ouest du bâtiment. Un espace (S) est ainsi dégagé au nord pour la pratique sportive. Un élément vient conforter cette interprétation : le tracé de l'égoût qui ceinture le monument bifurque soudainement vers le sud-ouest, au niveau de la palestre S. Ce tracé, apparemment étonnant, assuré par le plan manuscrit, ne peut s'expliquer que par la nécessaire vidange du bassin de natation. T. Vacquer mentionne d'ailleurs, dans cet espace, un « sol en béton rose » (Busson, 1998, p. 180), vestige probable du revêtement hydraulique en béton de tuileau.

On accédait aux salles thermales par deux petits vestibules, jumeaux et symétriques, C et D, de 22,25 m<sup>2</sup> chacun (4,20 m est-ouest sur 5,30 m nord-sud). Au sud, le sol n'est revêtu que de béton rose (Busson, 1998, p. 180), alors qu'au nord se déploie un *opus sectile* comportant des éléments de marbre noir<sup>3</sup> (fig. 5). Ils s'ouvrent sur le *frigidarium*, A, par l'intermédiaire de deux renforcements latéraux, F et F'. Cette salle, de 195 m<sup>2</sup>, comprend à l'ouest une *piscina* (B),

2. Sur le plan des archives, il est mentionné en tant que tel (banc) sans être colorié ; en 1880, il apparaît comme une restitution certaine et, en 1912, c'est une découverte certaine !

3. La différence dans la nature des sols des deux espaces symétriques est si importante qu'il est possible de se demander si le dallage du premier n'a pas été arraché. Le croquis de T. Vacquer indique un damier de triangles rectangles noirs occupant alternativement la moitié inférieure et la moitié supérieure de chaque case. Pour J.-P. Darmon et H. Lavagne la restitution proposée est énigmatique et ne correspond à aucun schéma connu (Darmon, Lavagne, 1977, p. 165 n° 529).



1. Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne), thermes du Nord état 2a (d'après Bouet dir., 2003, p. 575)  
 2. Drevant (Cher), thermes Ouest (d'après Bouet dir., 2003, p. 624)

3. Mauves-sur-Huisne (Orne), Arcisse (d'après Bouet dir., 2003, p. 643)  
 4. Orrouy (Oise), Champlieu (d'après Bouet dir., 2003, p. 692)  
 5. Triguères (Loiret), thermes Est (d'après Bouet dir., 2003, p. 652)

Fig. 4 – Thermes avec portique ou vaste salle en bordure de la palestra.

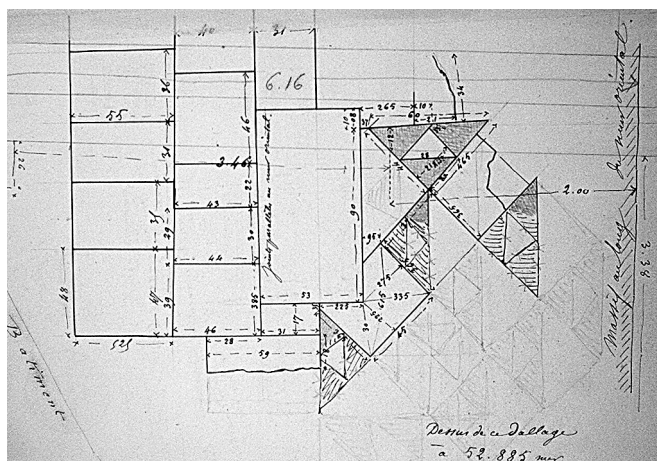


Fig. 5 – Thermes de la rue Gay-Lussac, relevé par T. Vacquer de l'opus sectile de la salle C (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 268).

de 29,45 m<sup>2</sup>, profonde de 0,715 m<sup>4</sup>, vidangée par une conduite souterraine. Dans la paroi du fond, une fenêtre, large de 1,80 m, s'ouvrait sous le portique oriental, N, de la palestra. Un béton recouvert d'un dallage forme le sol de la pièce (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 208). Aux angles sud-est et nord-est sont implantées deux salles, E et E', de 25,50 m<sup>2</sup> (7,30 m est-ouest sur 3,50 m), chacune accessible par deux portes ; celle du nord est dallée en liais (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 260). Deux hypothèses peuvent être énoncées quant à leur fonction : il pourrait s'agir d'espaces intermédiaires avant l'accès au secteur sur hypocauste, sorte de sas thermiques dont on ne voit guère l'intérêt car ils ne sont pas chauffés<sup>5</sup>. Une seconde hypothèse serait d'y reconnaître des *apodyteria*. On remarque en effet que leur porte occidentale ouvre face aux vestibules d'entrée. Cette solution nous semble la plus vraisemblable. La pièce suivante, à laquelle on devait parvenir directement depuis

4. Le sol du *frigidarium* A (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 208) et de la salle C (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 268) est à la cote 52,855 m NGF ; le fond du bassin B à 52,14 m NGF (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 206).

5. Un relevé de T. Vacquer (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 188) représente le parement nord de la paroi mitoyenne entre I et O (fig. 6). Il comprend, à la cote 52,60 m NGF, deux *tubuli* horizontaux et le radier d'hypocauste est indiqué à la cote 51,88 m NGF. Le sol, tel qu'on peut l'imaginer dans la pièce E', doit se trouver à une cote d'environ 52,60 m NGF. D. Busson voit dans cet aménagement un système pour chauffer la petite pièce (Busson, 1998, p. 181). En l'absence d'hypocauste, ceci ne nous paraît pas recevable. Il est d'autre part impensable que des gaz chauds et toxiques se répandent librement dans une pièce. T. Vacquer n'indiquant pas que ces conduites traversent le mur, nous pensons que ce sont là les extrémités de cheminées emmurées remontant dans l'épaisseur de la paroi pour évacuer les gaz en partie haute (les cheminées emmurées connues sur d'autres sites s'apparentent, par leur section, à des *tubuli* ; voir Bouet, 2003, I, p. 168-169).

la salle du bain froid selon nous, correspond à un *tepidarium* (I) de 109,55 m<sup>2</sup> (7,39 m est-ouest sur 13,37 m) avec, au nord et au sud, deux renforcements quadrangulaires de 5,50 m<sup>2</sup> chacun, destinés à loger une baignoire. La pièce est chauffée, au nord, par un *praefurnium* aménagé sous cette structure. En plan, la pièce O pourrait être interprétée comme une chambre de chauffe, mais le relevé de sa paroi mitoyenne avec I montre qu'il n'existe aucun foyer (fig. 6). L'évacuation de la baignoire nord se déversait dans l'égout mentionné par le fouilleur quelques mètres plus au nord-est dans l'espace H<sup>6</sup> et au sud, dans l'égout de la zone U, au moyen d'un tuyau de plomb retrouvé au sud<sup>7</sup>.

Les deux pièces qui succèdent au *tepidarium* posent de nombreux problèmes. Elles ont été identifiées à un *caldarium* (Duval, 1961, p. 169 et 1993, p. 189 ; Busson, 1998, p. 181), ce qui ne peut être accepté. La principale difficulté provient de la découverte, dans la partie sud de la salle K, au débouché d'un *praefurnium*, de ce que le fouilleur nomme un « mur-galerie ». Il s'agit d'une structure voûtée, large de 1,18 m, délimitée au sud par une paroi qui double la façade méridionale et au nord par douze massifs de brique, de 0,45 m de côté, en communication avec le reste de l'hypocauste (fig. 7a). Le niveau de circulation sur la voûte se trouverait à une altitude supérieure (environ 53,40 m NGF) à celle du reste de la salle (52,97 m NGF)<sup>8</sup>, soit une altitude proche de celle des autres espaces thermaux<sup>9</sup>. Afin de rattraper le dénivelé, le fouilleur imagine trois marches sur lesquelles les usagers auraient pu prendre place (fig. 7b), mais cette hypothèse se heurte au fait que ce type d'aménagement est inconnu dans les édifices thermaux. On pourrait alors y voir l'extrémité d'un bassin chauffé occupant l'intégralité de la salle K. J et K ne seraient alors qu'une seule et même pièce : le *caldarium*. Toutefois cette proposition est sujette à caution : en effet, on ne retrouve pas à l'emplacement du supposé bassin de pilettes plus importantes pour supporter le poids de l'eau ; de plus, la plage du bassin, au sud, ne serait accessible qu'après avoir traversé la cuve, hypothèse dont l'incohérence est évidente. L'idée doit donc être abandonnée. Nous pensons que le « mur-galerie » devait supporter un bassin, le long de la paroi sud. Certes,

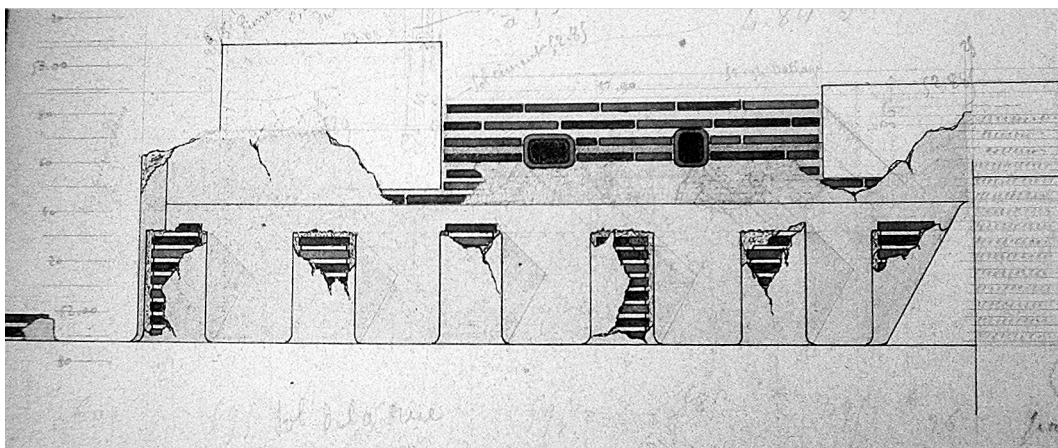
6. S'il a réellement existé car il n'apparaît pas sur le plan manuscrit.

7. Voir *infra*, p. 365.

8. Altitude donnée sur la coupe (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 325) ; sur le feuillet (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 181), elle est donnée à 52,91 m NGF.

9. 52,855 m NGF dans le *frigidarium* (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 208), 52,62 m NGF dans les salles E (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 181) et U (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 209).





**Fig. 6** – Thermes de la rue Gay-Lussac, relevé par T. Vacquer du parement nord de la paroi mitoyenne entre les pièces I et O (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 188).

la largeur de 1,18 m, peu importante, ne semble pas en harmonie avec le reste de la salle. Cependant, la coupe réalisée par le fouilleur montre que le massif qui délimite le bassin au sud est large de 0,72 m, ce qui étend la largeur maximale de la cuve à 1,90 m, dimension plus normale (fig. 7c). Le niveau de circulation des baigneurs se situerait alors à la cote 52,97 m ; comme il s'agit d'une restitution, rien ne s'oppose à imaginer le fond du bassin vers la cote 53,40 m NGF. Il existerait alors une différence de niveau de l'ordre de 0,60 m entre cette salle et celles du secteur froid. Trois marches, peut-être aménagées dans l'épaisseur importante des parois des salles chauffées, pourraient rattraper la dénivellation<sup>10</sup>. Mais on peut aussi imaginer que cette altitude était légèrement réduite, car le fouilleur représente, sur le « mur-galerie », une voûte en berceau dont seul le départ a été retrouvé. Une petite erreur de relevé a pu conduire à interpréter un arc surbaissé comme une voûte en berceau<sup>11</sup>. Pour conclure, nous pensons que cette pièce est un *caldarium* de 71,64 m<sup>2</sup> (7,96 m est-ouest sur 9 m nord-sud), qui comprend, au sud, un *solium* d'environ 15 m<sup>2</sup>. Au nord, la pièce jumelle, chauffée par un *praefurnium* symétrique à celui de la salle précédente, correspond au *laconicum*.

Aussi peut-on restituer depuis le *tepidarium* un itinéraire rétrograde, passant par le *laconicum* J<sup>12</sup> (fig. 8a), ou un itiné-

raire semi-rétrograde et semi-circulaire<sup>13</sup>, si une porte s'ouvrait entre la salle tiède I et la salle du bain chaud K (fig. 8b). En l'absence d'une telle mention, les deux hypothèses restent envisageables.

La partie nord-est du monument est occupée par un vaste espace de service. Il en est de même pour les zones les plus orientales. La zone W, de 35 m<sup>2</sup> (3,64 m est-ouest sur 9,30 m), était probablement accessible depuis le *cardo* oriental. Elle comprend deux puissants massifs de nature indéterminée. L'indication de banquettes, l'une, large de 0,34 m, entre le massif nord et le mur septentrional, l'autre, large de 0,18 m, entre les deux massifs (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 223) ne pourrait-elle pas être interprétée comme la présence de marches d'escalier permettant de descendre dans la zone de service ? De part et d'autre s'ouvriraient les chambres de chauffe du *caldarium* et du *laconicum*. Une porte, aménagée dans la première (X), communiquait avec un couloir longeant la paroi sud du *caldarium*. Ce couloir aboutissait à l'espace O déjà évoqué, situé à l'arrière du bassin du *tepidarium* et dans lequel le fouilleur mentionne un dallage. Nous ne connaissons pas la destination précise de cette salle qui ne pouvait pas être une chambre de chauffe pour le *tepidarium*<sup>14</sup>. Il ne pourrait s'agir que d'un puits de lumière permettant de donner du jour à la salle tiède.

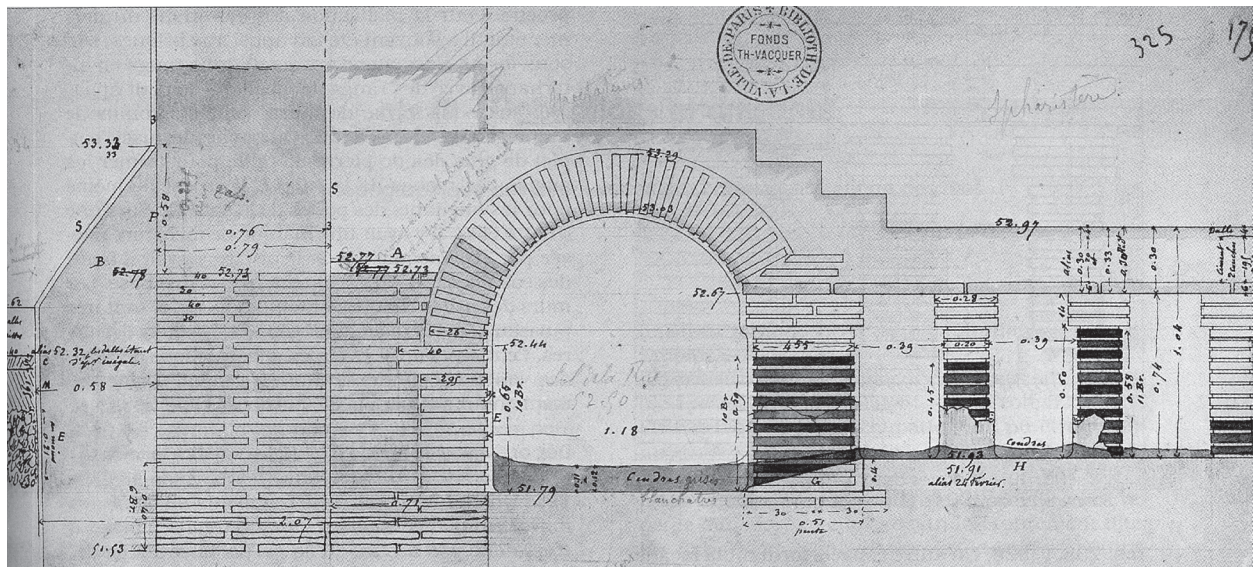
10. Rien ne prouve que seule cette pièce ait été située à une altitude supérieure. Il est possible qu'il en ait été de même pour l'ensemble du secteur chauffé, car les altitudes fournies par le fouilleur correspondent au secteur froid.

11. L'égout longeant au nord les thermes de Cluny est surmonté d'une voûte surbaissée (Bouet, Saragoza, 2007, p. 20).

12. Type 1a2 de la typologie élaborée pour la Gaule Narbonnaise (Bouet, 2003, I, p. 168-171).

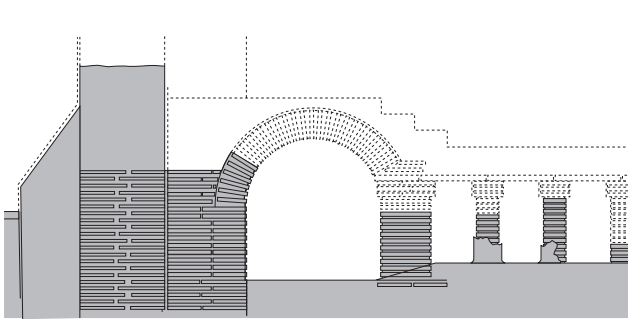
13. Type 2 de la typologie élaborée pour la Gaule Narbonnaise. Ce cheminement est présent dans les thermes de Constantin à Arles (Bouches-du-Rhône), dans ceux de l'hôtel de Sade à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône) et dans les thermes I de la Plate-Forme à Fréjus (Var) (Bouet, 2003, I, p. 176-178).

14. Voir *supra*, p. 361.

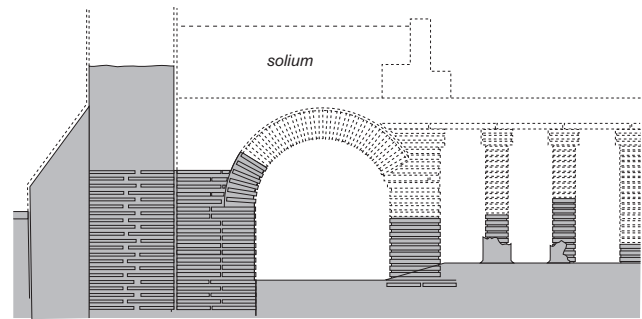


a

0 1 m



b



c

0 1 m

Fig. 7 – Thermes de la rue Gay-Lussac, coupes du « mur-galerie » de la salle K : a, b, relevé et restitution par T. Vacquer (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 325) ; c, nouvelle hypothèse de restitution.

Les thermes de la rue Gay-Lussac forment ainsi un bâtiment au circuit très classique, comprenant palestres<sup>15</sup> et *natio*, salles thermales, selon un cheminement à deux pièces intermédiaires.

## UN AMÉNAGEMENT POUR SPORTIFS

Une particularité de ce bâtiment, la salle G de 96,84 m<sup>2</sup> (7,81 m nord-sud sur 12,40 m est-ouest), doit pourtant être soulignée : P.-M. Duval y voyait le vestiaire (Duval, 1961, p. 169). Deux éléments s'opposent à cette interprétation :

15. Il n'est pas besoin d'imaginer une palestres au nord de la zone connue (Busson, 1998, p. 181).

le chauffage de la pièce depuis un *praefurnium* ouvert dans la paroi orientale, ainsi que son emplacement au sein de l'édifice. Le canal de chauffe du foyer témoigne de l'existence d'une chaudière et donc de la présence d'eau dans cette pièce. Celle-ci pouvait être recueillie dans un bassin ou un *labrum*. Cet espace appartient dès lors à la série des salles de sport dont la surface ne saurait être négligeable au regard des autres espaces traditionnels. La Gaule Narbonnaise en compte plusieurs exemples, parfois accompagnés d'une petite salle servant de *destrictarium-laconicum* (Bouet, 2003, I, p. 119-120), mais tel n'est pas le cas dans l'exemple parisien. La présence d'eau laisse envisager que cet espace ait pu servir de *destrictarium*, concentrant ainsi





**Fig. 8** – Thermes de la rue Gay-Lussac, hypothèses de restitution du cheminement des baigneurs (les lettres en romain correspondent à celles données par T. Vacquer ; celles en italique ont été ajoutées par nos soins) : *a*, cheminement à itinéraire rétrograde ; *b*, cheminement à itinéraire semi-rétrograde et semi-circulaire ; A, frigidarium ; B, piscina ; E, E', apodyteria (?) ; G, salle de sport et destrictarium pour sportifs ; H, V, X, chambres de chauffe ; I, tepidarium ; J, laconicum ; K, caldarium ; M, natatio ; N, Q, R, portiques ; P, portique ou xyste (?) ; S, palestra ; U, latrines ; W, salle de service (DAO : A. Bouet, Université Bordeaux-III).

dans un même secteur les aménagements utiles aux sportifs qui n'avaient pas, de la sorte, à fréquenter le circuit traditionnel. Les thermes africains présentent de telles pièces, mais leur taille, plus réduite, les a fait interpréter comme des *destrictaria* pour sportifs (Thébert, 2003, p. 457-459).

### **SALUBRITAS : DES LATRINES**

Le bâtiment comprend un aménagement qui n'est pas directement lié à la pratique balnéaire en particulier, mais au bien-être des baigneurs et à la *salubritas* en général : des latrines. La pièce U n'avait pas été identifiée jusque-là, mais la reprise des archives Vacquer apporte un certain nombre d'éléments déterminants. Cette salle se trouve dans l'angle sud-est du bâtiment. Étroite et allongée, elle est longue de 28,50 m pour une largeur variant de 3,40 m à 4,63 m<sup>16</sup>, soit une surface de 104,60 m<sup>2</sup>. Elle est bordée, à l'ouest, par un égout qui récupère les eaux de vidange de la *piscina* B du *frigidarium* A (fig. 10, n° 1). Sa largeur n'est pas précisément connue, mais d'après le plan publié elle serait de l'ordre de 0,30 m<sup>17</sup>. L'égout s'élargit alors qu'il bifurque vers l'est ; ses dimensions sont mentionnées dans le compte rendu de fouilles de 1914 : 0,46 m de large pour 0,50 m de haut. Ses parois sont enduites d'un ciment de couleur blanchâtre. T. Vacquer évoque un « dépôt d'eau épais et brun comme provenant d'eaux très sales » (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 306). Des briques, longues de 0,46 m, larges de 0,36 m, épaisses de 0,04 m (Magne, 1918, p. 231), reposant sur un blocage de béton de tuileau épais de 0,20 m (IFCVP, dossier 28), formaient le radier. À l'angle sud-est de l'égout, T. Vacquer mentionne un radier de dalles de 0,62 m sur 0,78 m, pour une épaisseur de 0,024 m<sup>18</sup> (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 263). La pente, telle qu'on peut la restituer, n'est pas uniforme. Dans l'épaisseur du mur séparant le *frigidarium* des latrines, elle est de l'ordre de 2,33 %<sup>19</sup>. En entrant dans la salle, elle s'accroît sur quelques dizaines de centimètres sans qu'il soit pour autant possible de la calculer. Elle aboutit à une petite

« chute » selon les notes de T. Vacquer (fig. 9, n° 1) ; au pied de celle-ci, le radier est à la cote 51,755 m NGF, puis, à l'endroit où il tourne à angle droit, à la cote 51,645 m NGF. La distance entre les deux mesures étant inconnue, il est difficile d'établir la pente, mais on peut tabler sur une mesure proche de 3,20 %. En revanche, celle du tronçon sud peut être aisément calculée : 0,19 %<sup>20</sup>. À l'angle nord-ouest des latrines, à 0,19 m au-dessus du fond de l'égout, débouche un tuyau de plomb qui longeait la fondation de la paroi nord de la pièce jusqu'à l'espace O (fig. 9, n° 1). Il a été interprété comme la possible vidange de cette zone qui comprend un dallage (Busson, 1998, p. 179). Ceci paraît peu probable, nous pensons qu'il s'agit plus vraisemblablement de l'évacuation du bassin du *tepidarium* situé immédiatement au nord<sup>21</sup>.

Le sol de la pièce U est constitué d'un dallage dont T. Vacquer représente, dans la partie occidentale, deux séries de trois dalles et fournit les dimensions de quelques éléments : 0,92 m sur 0,45 m au sud ; largeurs de 0,43 m et 0,57 m au nord (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 209) (fig. 9, n° 1). À l'est, seul est mentionné le « sol de ciment » sur lequel les dalles étaient probablement scellées (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 263) (fig. 9, n° 2). Un croquis du fonds Vacquer (BHVP, ms. 238, f° 209) représente la rigole située généralement, dans les latrines, au-devant de la banquette percée ; ici, elle est parallèle à la conduite sud (fig. 9, n° 1). Faute de mesure précise, il est impossible de savoir à quelle distance du bord de l'égout elle se situe, mais la coupe montre sa présence au-delà de l'épaisseur du piédroit nord de la conduite, soit à environ 0,60 m ; sa largeur n'est pas connue. Le fond se trouve 0,04 m au-dessus du dallage de la salle. On peut attribuer, à ce secteur du bâtiment, un autre croquis (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 306), bien qu'il ne puisse pas être localisé précisément (fig. 9, n° 4). S'il avait trait aux latrines, il apporterait un complément d'information sur la rigole. Celle-ci se situerait alors à 0,33 m du parement nord du piédroit de l'égout. Aménagée dans une couche d'*opus signinum*, elle serait large de 0,15 m et profonde de 0,05 m. Il est difficile de savoir comment elle s'agençait par rapport au dallage, mais il est probable, considérant sa surélévation, qu'elle fasse partie d'un marchepied installé au-devant de la banquette. Le plan des archives Vacquer (BHVP, ms. 238, f° 252) représente également, dans la partie occidentale de la salle, deux petits traits parallèles (fig. 9, n° 3) sur environ 7 m de long,

16. Cette dernière mesure est donnée par T. Vacquer dans BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 205. La pièce se rétrécit légèrement dans sa partie nord du fait de la présence du couloir menant à la salle O.

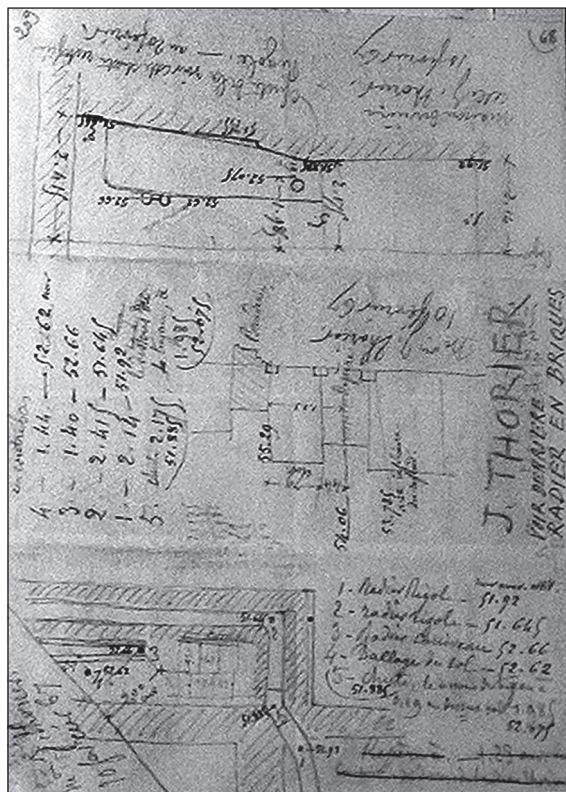
17. On ne possède qu'une coupe de l'égout sous le *frigidarium*, avant son entrée dans la salle. Il est large de 0,225 m pour une hauteur de 0,585 m (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 208).

18. Les mesures données nous paraissent très grandes pour des briques.

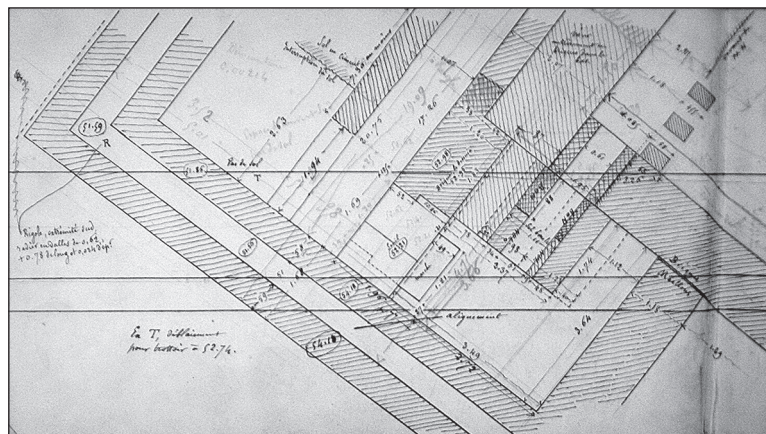
19. 51,92 m NGF au nord-ouest, 51,885 m NGF au sud-est sur une distance d'environ 1,50 m. Mesures relevables dans BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 209.

20. 51,645 m NGF à l'ouest (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 209), 51,59 m NGF à l'est (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 263).

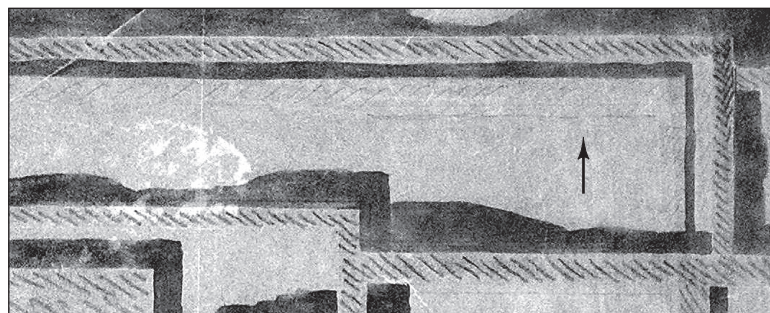
21. Voir *supra*, p. 361.



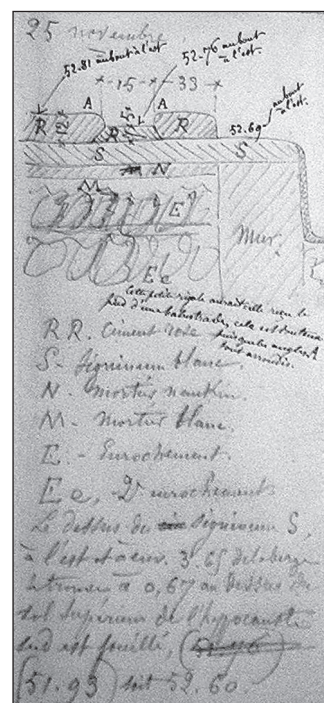
1



2



3



4

**Fig. 9** – Thermes de la rue Gay-Lussac, plans et coupe par T. Vacquer : 1, croquis des latrines U (en bas, plan de la partie occidentale de la pièce ; en haut et à l'envers, coupe nord-sud de la pièce à son extrémité occidentale ; à noter : la « chute » dans le fond de l'égoût, le débouché du tuyau de plomb et, sur le sol, la rigole au-devant de la banquette percée) ; 2, plan de la pièce X et de l'extrémité des latrines U ; 3, la zone des latrines U ; 4, coupe de l'égoût latéral et de la rigole des latrines (?) (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238 : n° 1, f° 209 ; n° 2, f° 263 ; n° 3, f° 252 ; n° 4, f° 306).



éventuel témoignage de la longueur sur laquelle la rigole a été dégagée.

T. Vacquer situe l'accès à cette pièce dans son angle nord-est, à savoir là où elle s'ouvre sur les zones de service. Il s'agit, à l'évidence, d'une restitution car un plan du fouilleur (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 263) fait état de la disparition du mur sur 1,94 m de longueur. Il en va d'ailleurs de même du sol, dans ce secteur, sur une longueur de 3,63 m (fig. 9, n° 2). Il s'agit là d'une destruction postérieure à l'Antiquité. Rien n'autorise donc à envisager une porte dans cette zone, aménagement qui aurait empêché de disposer la banquette percée sur le tronçon oriental de l'égout. Nous pensons que la porte doit être restituée dans la paroi occidentale, à l'endroit où se trouve l'égout nord-sud, moins large que son retour ouest-est. La salle était donc accessible depuis la palestre par un espace intermédiaire (T) dans lequel on verra une salle ou une petite cour<sup>22</sup>. Il n'est pas impossible qu'un accès direct à cette pièce ait été aménagé depuis la rue qui longe le bâtiment au sud. Un argument supplémentaire pourrait être apporté par le décrochement de la façade méridionale au niveau des latrines : cette avancée permettait de les identifier depuis la rue.

La salle U correspond donc à des latrines à égout latéral sur trois côtés<sup>23</sup>, dont deux seulement comportaient une banquette percée. Si l'on restitue une distance d'axe à axe de 0,60 m entre les lunettes, chiffre retenu par ailleurs<sup>24</sup>, on obtient un total de cinquante places<sup>25</sup> (fig. 10, n° 1). Les latrines des thermes de la rue Gay-Lussac comptent parmi les plus vastes des provinces occidentales. En nombre de sièges, elles se situent après celles des Grands thermes de Xanten (latrines 9, soixante et une places pour 123,72 m<sup>2</sup>) (fig. 10, n° 2), de Rottenburg am Neckar (Allemagne) (minimum cinquante-quatre places pour plus de 169,60 m<sup>2</sup>) (fig. 10, n° 3), des thermes impériaux de Trèves (Allemagne) (cinquante et une places pour 150,97 m<sup>2</sup>) (fig. 10, n° 4), mais devancent celles de Longeas à Chassenon (Charente) (quarante-neuf places pour 110,98 m<sup>2</sup>)<sup>26</sup> (fig. 10, n° 5). Quoi qu'il en soit, il s'agit des latrines les plus importantes connues à ce jour en Gaule ; avec un espace théorique de 2,09 m<sup>2</sup> par utilisateur, nos lieux d'aisance lutéciens cor-

respondent à la moyenne de ce que l'on rencontre dans des aménagements similaires.

L'aménagement de latrines dans l'édifice thermal le plus proche du *forum* n'est pas le fruit du hasard. Il répond à une nécessité pratique : un tel lieu draine une population importante et signale également un espace sacré, auquel on accède après s'être purifié<sup>27</sup>.

## DATATION

La fouille de l'édifice étant ancienne et partielle, les éléments de datation sont rares. Le monument n'est pas construit sur un terrain vierge, mais s'élève au-dessus de constructions attribuées à la fin de la période augustéenne ou au début de l'époque tibérienne (Busson, 1998, p. 182). De plus, le bâtiment a connu plusieurs états, celui qui vient d'être étudié n'étant que le dernier de cette succession<sup>28</sup>. F.-G. de Pachtère situe la construction au Haut-Empire, sans plus de précision (Pachtère, 1912, p. 58). P.-M. Duval considère pour sa part qu'il est antérieur aux autres thermes et postérieur, de peu, au *forum* (Duval, 1993, p. 189-190) : l'*opus mixtum*, petit appareil et rangs de briques, ne le rendrait pas antérieur au début du II<sup>e</sup> s. (Duval, 1961, p. 171). Pour A. Grenier, le bâtiment est du « bon II<sup>e</sup> siècle » (Grenier, 1960, p. 319). Selon P. Forni et J.-P. Willems, il serait contemporain du *forum*, à savoir de la fin du I<sup>er</sup> s. (Forni, Willems, 1984). Pour notre part, nous constatons que l'ensemble des latrines de plus de 100 m<sup>2</sup> appartiennent à des édifices construits au plus tôt au II<sup>e</sup> s.

## LES THERMES DE CLUNY : LA DIVERSITÉ DES PRATIQUES HYGIÉNIQUES

La reprise de l'étude des thermes de Cluny nous a permis de mettre en évidence la présence d'une fontaine monumentale appuyée contre leur façade nord, à l'emplacement attribué jusque-là à l'entrée des thermes (Bouet, Saragoza, 2007). Nous avons pu ainsi proposer un cheminement des baigneurs bien plus logique que celui précédemment

22. Une cour à cet emplacement pourrait expliquer la présence d'un égout le long de la façade sud, égout qui ne semble pas rejoindre celui des latrines et qui évacuerait les eaux pluviales.

23. Voir Bouet, à paraître, I, § 2. 2. 3.

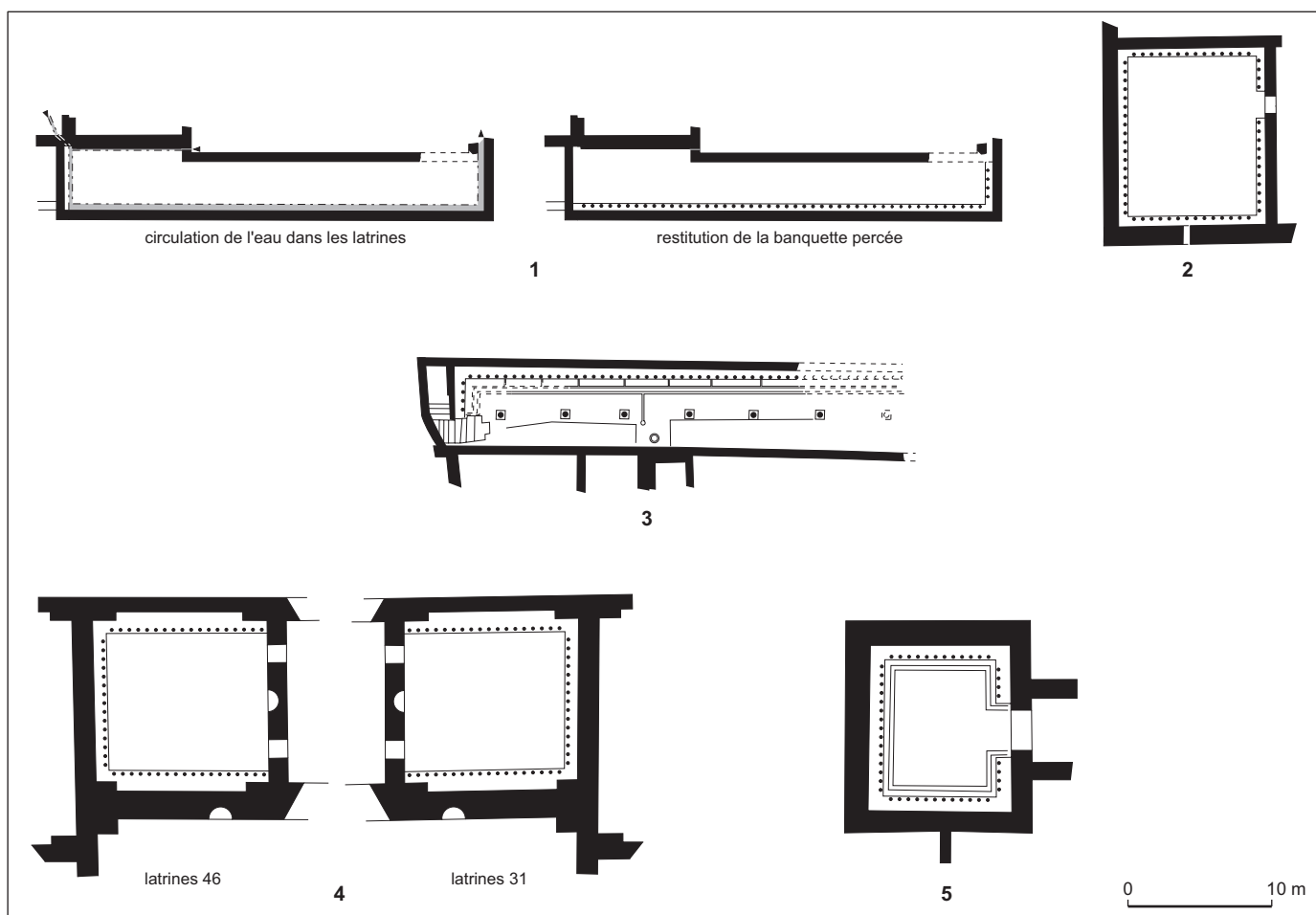
24. Voir Bouet, à paraître, II, § 4. 2.

25. 46 places pour la branche sud, 4 places pour la branche est.

26. Voir Bouet, à paraître, III, § 3.

27. Voir Bouet, à paraître, III, § 1.

28. La grande homogénéité des hypocaustes témoigne probablement d'une réfection générale du système de chauffage. Les pilettes sont en effet enduites d'une couche de mortier, dans les salles G (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 187), K (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 325) et I (BHVP, fonds Vacquer, ms. 238, f° 188). Nous ne connaissons pas d'autre emploi de cette technique architecturale. Seules les pilettes monolithes des thermes du Sud à Vaison-la-Romaine (Vaucluse) sont recouvertes d'argile sur une épaisseur de 1 cm à 1,60 cm (Bouet, 2003, I, p. 253).



1. Paris, thermes de la rue Gay-Lussac  
 2. Xanten (Allemagne), Grands thermes, latrines 9  
 3. Rottenburg am Neckar (Allemagne), état 1

4. Trèves (Allemagne), thermes impériaux  
 5. Chassenon (Charente), Longeas

**Fig. 10** – Comparaison des latrines des thermes de la rue Gay-Lussac et des latrines en Aquitaine, en Gaule Belgique, en Germanie inférieure et en Germanie supérieure (DAO : A. Bouet, Université Bordeaux-III).

envisagé, et grâce auquel le bâtiment s'accorde enfin avec la norme thermale. L'accès à l'édifice se faisait depuis le sud, au travers du portique 2-3 occupé dans sa partie centrale par la fontaine 1 (fig. 11). Deux couloirs latéraux, 4 et 22, menaient le baigneur dans la palestine 23-26 d'où, par les deux couloirs 27-28 et 29-F''-R', il gagnait les deux gymnases couverts, Q et R, servant d'*apodyteria*. Il empruntait alors un cheminement qui le menait dans le *frigidarium* A et sa *piscina*, puis il poursuivait vers le *tepidarium* G-H par le sas thermique B. Pour ce faire, l'usager empruntait la porte d'accès percée dans la paroi orientale. Celle-ci fut murée lors des travaux accomplis dans le musée après la Seconde Guerre mondiale<sup>29</sup> ; son

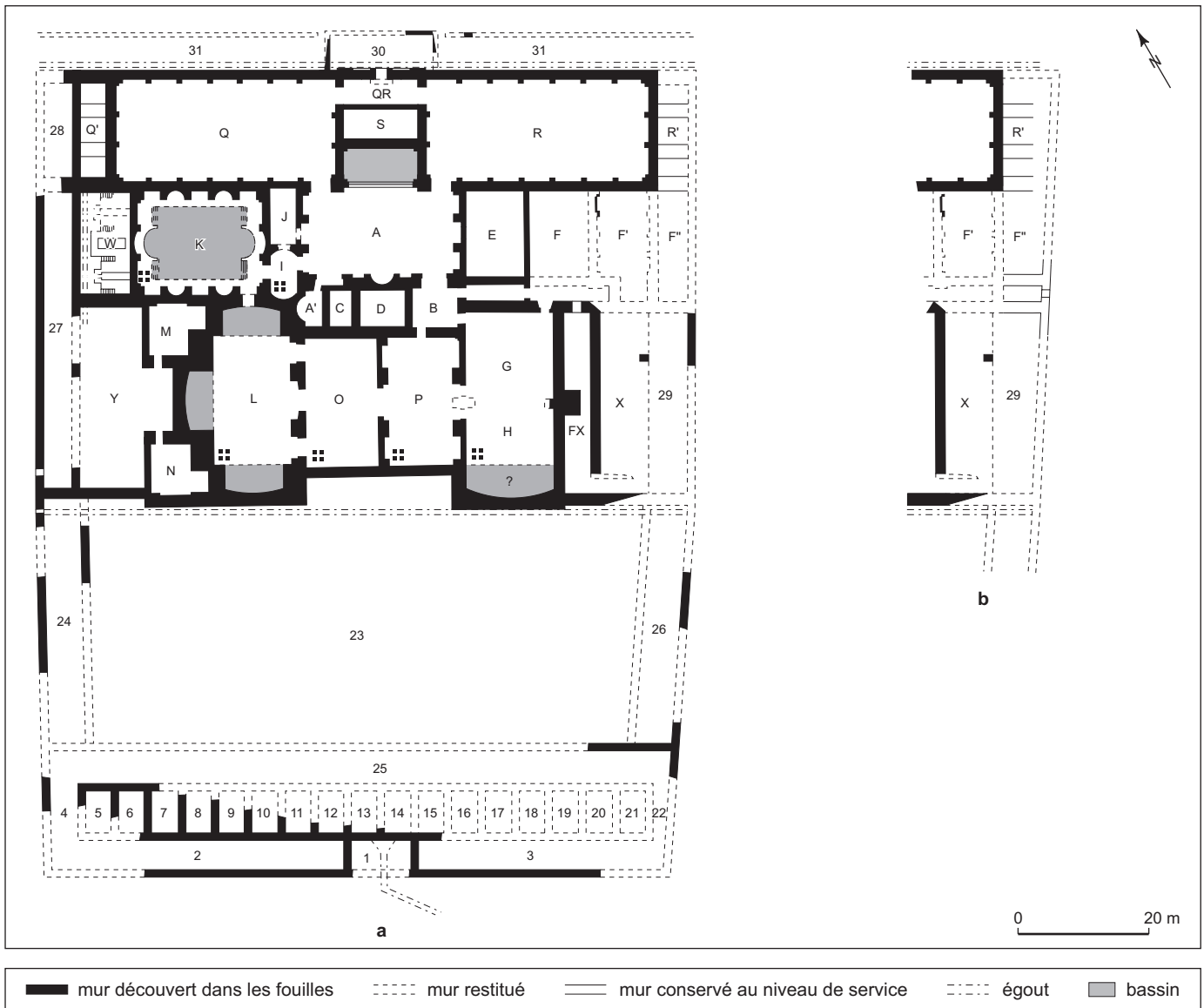
existence est confirmée par T. Vacquer (BHVP, ms. 239, f° 53). Il rejoignait ensuite le *dstrictarium* P, puis le *laconicum* O et achevait son parcours dans le *caldarium* L à trois bassins. Ce circuit correspond à l'itinéraire traditionnel du baigneur, plus ou moins développé en fonction de l'importance de l'édifice. Dans le cas présent, il l'est particulièrement puisque le bâtiment comprend trois salles intermédiaires.

D'autres aménagements viennent enrichir et diversifier cette pratique balnéaire.

#### UNE CALIDA PISCINA

La pièce K, à l'ouest, est située en dehors du circuit traditionnel du baigneur. Aussi, en raison de cet emplacement

29. Photographie des archives P.-M. Duval (Bibliothèque J. Doucet : boîte 27, dossier 6).



**Fig. 11** – Thermes de Cluny, plan général du bâtiment : 1, fontaine ; 2-3, portique de façade ; 4, 22, entrées des thermes ; 5-21, boutiques ; 23, palestre ; 24-26, portiques de la palestre ; 27-29, F'', Q', R', couloirs d'accès ; A, frigidarium avec piscina ; A', tepidarium de sortie (?) ; C, FX, M, N, W, chambres de chauffe ; G-H, tepidarium ; K, piscina calida ; L, caldarium ; O, laconicum ; P, dstrictarium ; Q, R, gymnases/apodyteria (d'après Bouet, Saragoza, 2007, p. 5, fig. 1).

particulier, a-t-elle déconcerté les chercheurs qui se sont penchés sur ce bâtiment.

#### LES ANCIENNES HYPOTHÈSES

Dans un premier temps, la pièce a été interprétée comme un *tepidarium* (Duval, 1948-1949, p. 191 et 1993, p. 146-147). Accessible depuis la salle I, elle possède, au nord et au sud, une alternance de niches semi-circulaires et

quadrangulaires, disposition étendue, à l'est et à l'ouest, aux petits côtés, mais on remarque que les exèdres sont ici moins profondes (fig. 12, n° 1). Les dernières études ont, quant à elles, proposé d'y reconnaître la succession de deux états : à l'origine, il s'agirait d'une pièce sur hypocauste chauffée par deux *praeurnia* ouverts dans la paroi occidentale puis, dans un second temps, transformée en espace froid, son centre aurait été occupé par une vaste piscine (Adam *et al.*, 1996, p. 73-74).



## UNE NOUVELLE INTERPRÉTATION DE LA PIÈCE K

La reprise de la documentation permet toutefois d'envisager une autre solution qui s'accorde mieux avec l'aspect des vestiges existants.

On remarque que les niveaux de circulation des baigneurs sont légèrement étagés dans l'ensemble du bâtiment d'est en ouest : 36,70 m NGF dans la salle F' (Delhumeau *et al.*, 1989, p. 13), 36,60 m NGF dans le *frigidarium*, 36,50 m NGF restitué dans les salles O (*laconicum*) et L (*caldarium*), 35,82 m NGF dans les gymnases Q et R. Seul le niveau dans la salle K, à la côte 35,10 m NGF (béton de tuileau lissé K2 entre les deux *praefurnia* ouest) (fig. 12, n° 2), est situé environ 1,50 m au-dessous de celui du *frigidarium* A, sans qu'aucune contrainte topographique apparente ne le justifie. Le béton K2, épais de 0,21 m entre les deux *praefurnia* et de 0,20 m dans certaines niches nord et sud (Berberian *et al.*, 1986, p. 41), retrouvé le long des autres parois, a été interprété comme le sol de circulation. L. Moreau, premier fouilleur des thermes de Cluny, imagine dans cette salle un dallage sans que sa présence ait été relevée (Moreau, 1826). La fouille de 1986 a permis de mettre en évidence la stratigraphie sous-jacente (fig. 13a) avec, sur le pourtour de la pièce, noyé dans du béton hydraulique, un blocage de pierres (K6), épais de 0,90 m (alt. inf. 33,99 m NGF ; alt. sup. 34,92 m NGF) ; large de 1,30 m au-devant de la niche axiale orientale, il a une forme d'hémicycle sur toute l'étendue de celle-ci. Le symétrique est connu à l'ouest. Sur les longs côtés, sa largeur maximale observée est de 2,25 m par rapport au fond des niches. Sous ce blocage, un autre sol de béton de tuileau (K4), épais de 0,20 m, a été observé. Un enduit hydraulique (K18) a été appliqué sur les parois à partir du sol K4, s'intercalant ainsi entre le parement et les structures K6 et K2. Au cours de cette campagne, un bloc d'angle de bassin en béton hydraulique a été également retrouvé, au droit du pilastre sud encadrant la niche centrale est de la salle<sup>30</sup>. Cet élément avait déjà été découvert par P.-M. Duval en 1950 (Duval, 1951) (fig. 14) et un relevé, jusque-là resté inédit, en a été réalisé la même année (fig. 15, n° 1a). Entre ces deux fouilles, il semble qu'il ait été en partie détruit si l'on se fie au nouveau relevé qui en a été dressé (fig. 15, n° 1b). Un cliché pris lors de sa première mise au jour montre, au nord des marches, le départ d'une abside ; celui-ci n'existe plus lors de sa redécouverte. Ce fragment comporte trois marches, la première de 0,57 m, les deuxième et troisième

30. L. Moreau mentionne aussi la découverte d'un vestige similaire (Moreau, 1826).



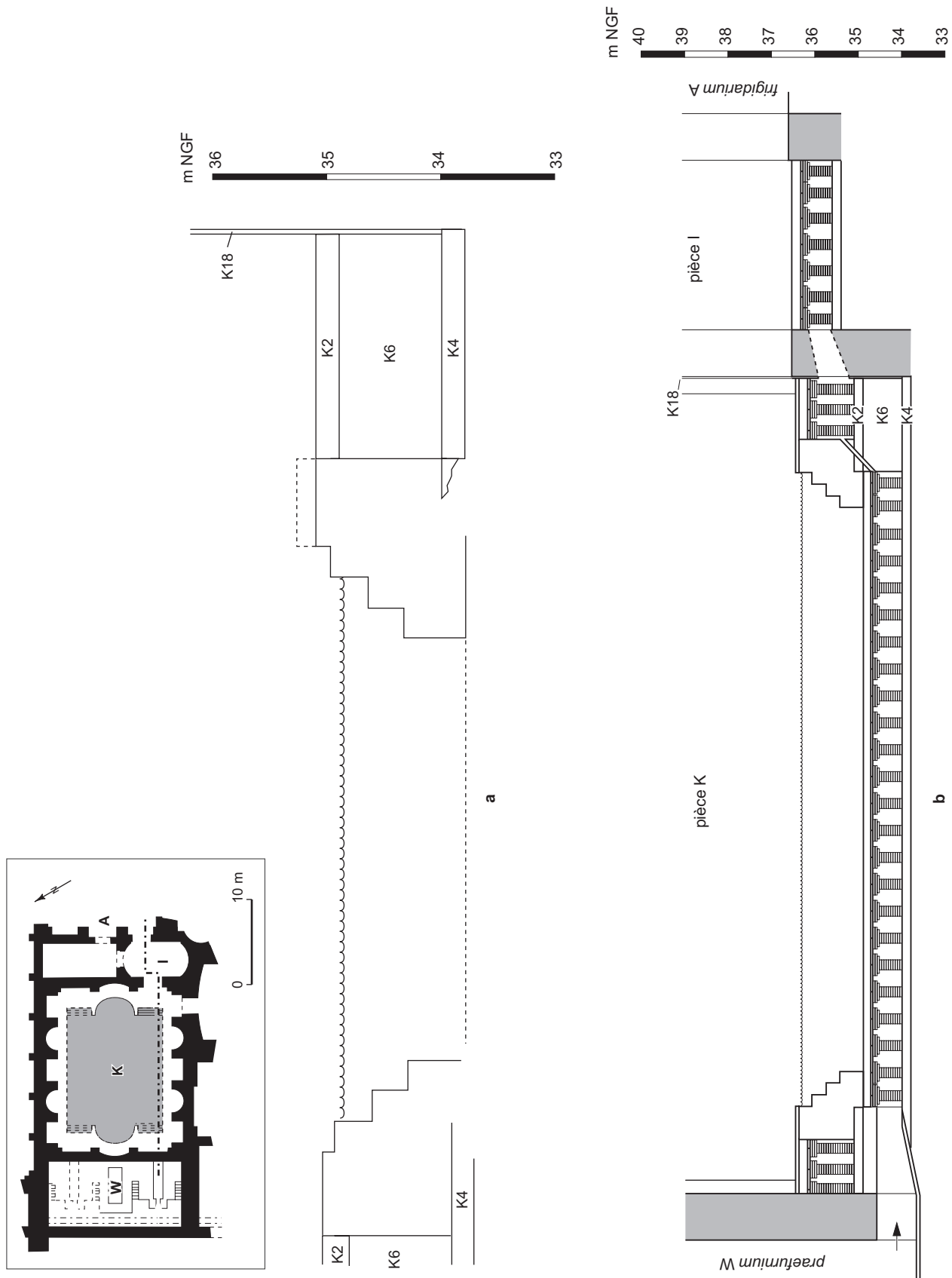
1



2

**Fig. 12** – Thermes de Cluny, salle K : 1, vue de la pièce depuis l'ouest ; 2, le béton K2 entre les deux *praefurnia* (clichés : F. Saragoza, DRAC Aquitaine).

de 0,33 m, la quatrième d'au moins 0,12 m, soit une hauteur minimale de 1,15 m. Trois conduits de *tubuli* obliques sont représentés dans le premier relevé ; un seul dans le second dont les auteurs se demandent s'il est horizontal, preuve de l'état de dégradation avancée de cet élément. Des morceaux de béton hydraulique, appartenant selon les fouilleurs au sol K4, sont visibles sur la face inférieure. Ce béton ne pouvait pas s'étendre sur toute cette surface car la dernière marche descend plus bas que le niveau du sol (Berberian *et al.*, 1986, p. 41-45). À partir de cette constatation, deux états ont été distingués : dans un premier temps, la salle aurait été chauffée par les deux *praefurnia* édifiés à l'ouest ; correspondraient à cet état le sol d'hypocauste K4, ainsi que l'enduit et les nombreux *tubuli* découverts durant



**Fig. 13** – *Thermae de Cluny, relevés de la margelle et restitution de la piscina calida de la salle K :*  
*a, ancienne hypothèse (d'après Berberian et al., 1986, fig. 25) ; b, nouvelle hypothèse.*



**Fig. 14** – Thermes de Cluny, la margelle de la salle K au moment de sa découverte (archives P.-M. Duval, bibliothèque de l'INHA).

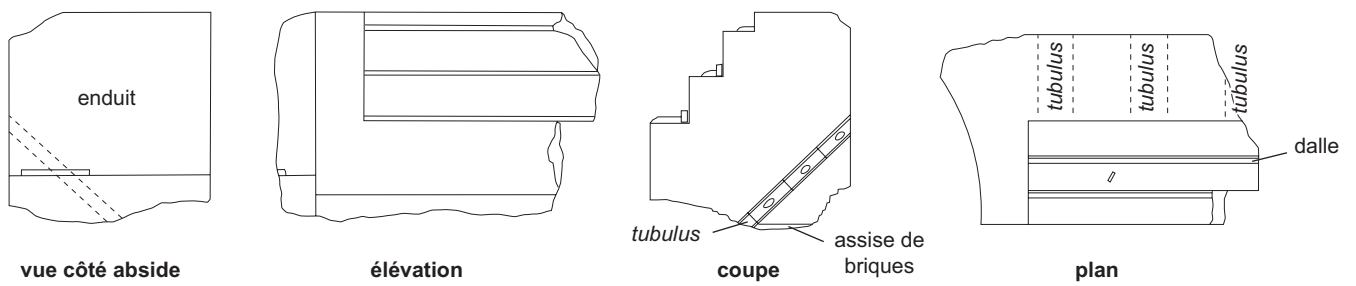
la fouille. Puis, dans un second temps, alors que les foyers étaient abandonnés, la pièce aurait été transformée en salle froide avec la mise en place, enserrée dans le blocage K6, d'une grande piscine centrale terminée par deux absides et dans laquelle on descendait par quatre escaliers d'angle (Berberian *et al.*, 1986, p. 45-49) (fig. 13a).

Nous pensons qu'une autre lecture des vestiges peut être faite comprenant un seul état avec *piscina calida* (fig. 13b et fig. 15, n° 2). K4 peut être identifié au premier sol mis en place. Après sa pose, un enduit hydraulique (K18) est plaqué contre les parois, tandis qu'un blocage périphérique de mortier (K6) est installé, suivant la forme de la piscine. L'hypocauste est élevé dans la partie centrale de la salle et le niveau K4 coulé à sa périphérie (les vestiges repérés sous la margelle correspondent, selon nous, à K2 et non à K4). C'est à partir de ce niveau que les bords de la piscine vont être construits en brique. En arrière, des pilettes reposent sur K2. On est donc en présence d'un hypocauste sur deux niveaux, reliés par des conduits obliques constitués d'une juxtaposition de *tubuli*. La margelle, édifiée à cheval sur le blocage périphérique et sur l'hypocauste, a basculé après l'abandon du monument et c'est dans cette position qu'elle a été retrouvée (fig. 14). Dans l'hypothèse d'une piscine froide construite intégralement sur de la maçonnerie

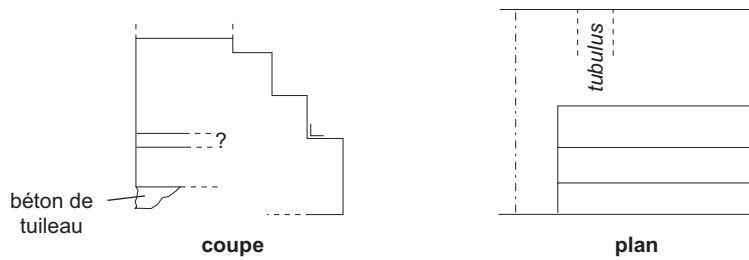
concrète, une telle position aurait été impensable. Dernier argument enfin : l'absence, selon les dires des fouilleurs, de fond du bassin. Dans le cas d'une piscine froide, celui-ci aurait dû être retrouvé au moins partiellement, même percé par des aménagements postérieurs. Placé sur hypocauste, il a été probablement défoncé lors de l'effondrement de la voûte. La restitution de la salle telle qu'elle était envisagée jusque-là implique l'obturation des deux *praefurnia* ouest. Or, aucun indice n'atteste cet état dans les dégagements anciens. Les fouilleurs évoquent même la découverte de cendres ainsi que de trois puissantes barres de métal, dont une d'un diamètre de 0,20 m (Moreau, 1826) ; celles-ci étaient destinées à soutenir la puissante chaudière installée sur ce canal de chauffe long de 6 m, qui alimentait cette *piscina calida* (fig. 16, n° 1). Les observations de L. Moreau prouvent que ce foyer était toujours en fonctionnement au moment de l'abandon de l'édifice<sup>31</sup>. Le *praefurnium* nord a, pour sa part, été détruit à l'époque moderne par l'aménagement de caves.

Les conduits obliques permettent de repositionner précisément la margelle sur sa maçonnerie et de déterminer ainsi ses dimensions. Dans sa plus grande longueur, elle mesure 16 m et comprend, à chaque extrémité, une abside semi-circulaire ; sa largeur est plus problématique car le bord de la maçonnerie K6 n'a été atteint ni au nord ni au sud : tout au plus sait-on qu'il est large d'au moins 2,25 m à partir du fond des niches. L'emplacement des deux *praefurnia* occidentaux permet de proposer une mesure. F.-G. de Pachtère (Pachtère, 1912, pl. VIII) et à sa suite J.-P. Adam et H. Delhumeau représentent le canal de chauffe sud rectiligne (Adam *et al.*, 1996, p. 89) : en considérant que celui du nord était symétrique, on peut proposer une largeur de 10,55 m. Mais P.-M. Duval reproduit un plan dû à l'architecte J. Rocard (Duval, 1961, p. 148) sur lequel l'extrémité du conduit est oblique (fig. 24). Il est impossible de savoir si cet élément est le fruit d'une restitution ou d'une observation de terrain. Nous sommes dubitatif sur son authenticité, car nous ne saisissons pas l'intérêt d'un tel aménagement qui devait être un obstacle à un bon tirage. Toutefois, si tel était le cas, la largeur de la piscine serait alors de l'ordre de 9 m. Nous rejoignons la proposition des fouilleurs d'y restituer, à chaque angle, un escalier.

31. Le *praefurnium* se trouve à 33,66 m NGF, à savoir 0,33 m au-dessous du radier de l'hypocauste. Il faut donc restituer une sole légèrement en pente sur une partie de sa longueur. On trouve de tels aménagements aux Thermes impériaux (Krencker, Krüger *et al.*, 1929, p. 66) et dans ceux de Sainte-Barbe à Trèves (*id.*, 1929, p. 244), ainsi que dans l'état 3 des thermes Saint-Vincent à Gaujac (Gard) (Bouet, 2003, II, p. 122).

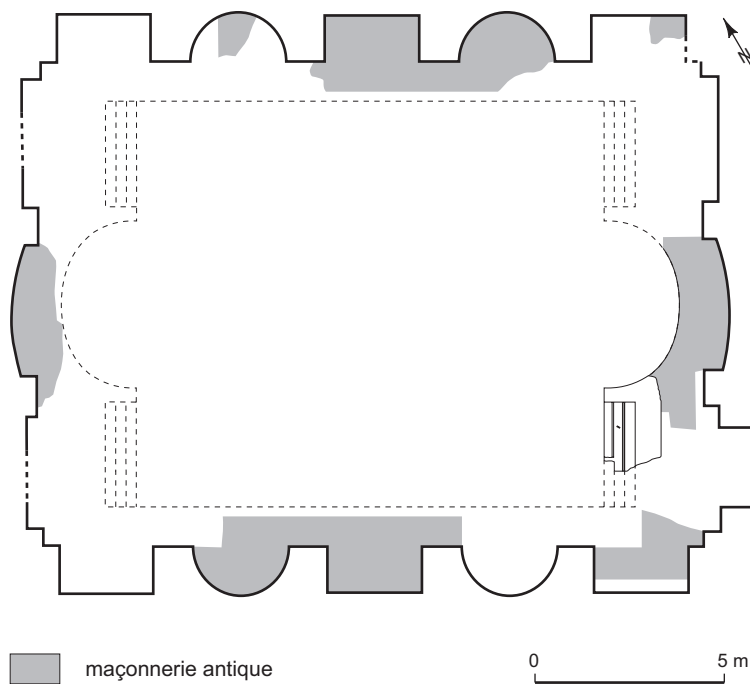


a. d'après dessins inédits de F. Vasselle



b. d'après Berberian *et al.*, 1986, fig. 24

1



2

**Fig. 15** – Thermes de Cluny, hypothèses de restitution du bassin central de la salle K :  
 1, relevés de la margelle ; 2, restitution de la piscina calida (d'après fond de plan Adam *et al.*, 1976, p. 73).





1



2



3

**Fig. 16** – Thermes de Cluny, salle K : 1, praefurnium chauffant la salle (d'après Duval, 1993, p. 173) ; 2, brèche dans la paroi mitoyenne entre le caldarium et la salle K ; 3, arc dans la paroi orientale de la salle (clichés : F. Saragoza, DRAC Aquitaine).

Demeure enfin le problème du niveau de circulation des baigneurs dans la pièce. Le mortier K2 se situant à 35,10 m NGF, la hauteur conservée de la margelle s'élève à 36,25 m NGF. La dernière marche n'étant connue que sur 0,12 m, il faut vraisemblablement lui restituer une dimension identique aux deux précédentes, à savoir 0,33 m, soit une altitude de 36,46 m NGF, à laquelle doivent s'ajouter quelques centimètres pour le dallage. L'altitude proposée est donc très voisine de celle du *frigidarium* (fig. 13b). La profondeur maximale de la piscine atteint 1,60 m, ce qui permet d'envisager un volume d'eau total de 255 m<sup>3</sup> <sup>32</sup>.

La salle K n'a donc connu qu'un seul état, celui de *piscina calida*. Un autre élément vient conforter cette inter-

32. Si l'on retient l'hypothèse de la plus grande largeur (voir *supra*).

prétation. La paroi orientale conserve, en effet, une petite ouverture, large de 0,43 m, haute de 0,50 m, surmontée d'un arc surbaissé en brique (fig. 16, n° 3) ; la base de cette structure est à la cote 34,92 m NGF, ce qui correspond vraisemblablement au fond du bassin : il faut ainsi y reconnaître un arc de décharge destiné au passage du tuyau de vidange de la cuve <sup>33</sup>.

Une communication a été restituée par P.-M. Duval entre le *caldarium* et cette pièce. Pourtant, l'ouverture actuelle résulte de l'agrandissement d'une brèche (fig. 16, n° 2), aussi cette hypothèse a-t-elle ensuite été remise en question. L'existence d'un accès, aménagé dans un ren-

33. Le tuyau devait se déverser dans le sous-sol de J. Aucun égout n'est visible à l'heure actuelle, mais toute la zone a été décaissée. Il devait en exister un qui se greffait sur le tronçon nord-sud, repéré plus à l'est.





1



2

**Fig. 17** – Thermes de Cluny, brèche dans le mur mitoyen entre les salles I et J : 1, vestige d'une fenêtre dans la partie haute ; 2, emplacement d'un praefurnium (?) dans la partie basse (clichés : A. Bouet, Université Bordeaux-III).



**Fig. 18** – Thermes de Cluny, blocs d'encorbellement dans la paroi orientale de la salle J (cliché : F. Saragoza, DRAC Aquitaine).

foncement accueillant un des *solia*, ainsi que la différence importante de niveau entre les deux zones rendaient la proposition difficilement acceptable (Adam *et al.*, 1996, p. 75). Ce deuxième argument n'a plus lieu d'être avec la restitution d'une *piscina calida* dans la salle K. L'argument du bassin est certes important, mais la paroi garde la trace partielle d'un arc sous lequel il est tenté de restituer une porte. Une niche paraît en effet difficilement envisageable puisque l'arc traverse l'épaisseur de la paroi. Demeure la possibilité d'une fenêtre, qui serait toutefois étonnante car elle mettrait ainsi les deux pièces en communication. Faudrait-il y voir la volonté de conserver, dans le *caldarium*, une symétrie des baies de la paroi du fond des *solia*, que l'on retrouverait dans les deux autres cuves ? Cette hypothèse est la plus satisfaisante. Si la présence d'une porte devait être avérée, il faudrait alors imaginer un *caldarium* à trois renforcements mais n'accueillant que deux bassins. Ceci nous paraît peu envisageable, du fait que chacun des renforcements est chauffé directement par un *praefurnium*, aménagement caractéristique des sous-sols de cuves.

La salle K n'était donc accessible que depuis le *frigidarium* A, par l'intermédiaire de la petite pièce chauffée I au rôle de sas thermique. Cette salle comprend un sol en béton de tuileau à la cote 35,60 m NGF, soit une cinquantaine de centimètres au-dessus du sol de la pièce K (béton K2) tel qu'il était imaginé jusque-là. Quelques marches permettaient d'y descendre depuis le *frigidarium*. Le niveau de la *piscina calida* étant maintenant restitué à une altitude voisine de celle de la salle du bain froid, ce petit espace apparaît désormais seul en contrebas. Aussi pensons-nous que le sol actuel correspond en fait à un radier d'hypocauste (fig. 13b). Plusieurs amé-





1



2

**Fig. 19** – Praefurnia aménagés en élévation dans la chambre de chauffe :

1, thermes de Longeas à Chassenon (Charente) ; 2, thermes de Caracalla à Rome (clichés : A. Bouet, Université Bordeaux-III).

nagements sont dès lors envisageables : soit le sous-sol était chauffé indirectement, le seul emplacement possible pour un passage d'air chaud avec la pièce K est alors celui occupé par la porte actuelle<sup>34</sup> ; soit la pièce possédait son propre *praefurnium* qui s'ouvrait donc dans le mur nord, présentant, à l'heure actuelle, une large brèche<sup>35</sup> (fig. 17). Or cette paroi délimite, au nord, la salle J dont le niveau de circulation actuel, légèrement inférieur à l'antique, se trouve à l'altitude de 33,36 m NGF. L'existence de blocs d'encorbellement<sup>36</sup> dans les parois de cette pièce, à l'altitude de 36,56 m NGF, a été relevée (Busson, 1998, p. 156 ; GRAHAL, 1992, p. 21) (fig. 18) : ils étaient probablement destinés à maintenir un plancher isolé par du béton de tuileau. La pièce J comportait donc deux niveaux de circulation : au niveau inférieur, un espace de service communiquant avec l'ensemble des sous-sols et, au niveau de circulation des baigneurs, un puits de lumière destiné à éclairer par ses baies les pièces environ-

nantes. Le *praefurnium* chauffant I était vraisemblablement aménagé en hauteur dans la paroi sud du sous-sol de la salle J. Situé à une altitude de 2,26 m, son alimentation nécessitait la présence d'un escalier. On retrouve de tels *praefurnia* aux thermes de Longeas à Chassenon (Charente)<sup>37</sup> (fig. 19, n° 1). Même constat aux thermes impériaux de Trèves<sup>38</sup> et aux thermes Sainte-Barbe<sup>39</sup>, ainsi que dans ceux de Caracalla à Rome (Lombardi, Corazza, 1995, p. 115) (fig. 19, n° 2). Plusieurs témoignages, dont celui de J.-P.-B. Jollois ainsi que celui d'une maquette en liège conservée au musée de Saint-Germain-en-Laye semblent attester son existence (fig. 20). En effet, le savant évoque l'accès aux sous-sols des thermes « par l'escalier informel pratiqué pour pénétrer dans la cave moderne (sous-sol de I) » (Jollois, 1843, p. 100) ; la maquette

34. C'est l'hypothèse retenue dans la restitution proposée figure 13b.

35. Celle-ci pourrait correspondre, dans sa partie basse, au foyer, alors que l'on distingue le contour d'une fenêtre dans sa partie haute.

36. Trois consoles dans le mur oriental, une console dans l'angle sud-est et une autre au centre du mur nord.

37. Ils sont situés à des hauteurs différentes : 1,35-1,45 m (cour extérieure nord), 1,45-1,55 m (foyer sud de la cour de chauffe sud), 2,20 m (foyer est de la cour de chauffe sud), 2,30 m (foyers est et sud-est de la cour de chauffe nord) (renseignements D. Hourcade).

38. *Praefurnium* du *caldarium* situé à 0,97 m du sol (Krencker, Krüger *et al.*, 1929, p. 66).

39. *Praefurnium* de la *calida piscina* situé à 1,26 m du sol (Krencker, Krüger *et al.*, 1929, p. 244).



**Fig. 20** – Maquette des thermes de Cluny au musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye : à gauche, le frigidarium ; à droite, la brèche dans le mur entre les salles I et J et l'escalier permettant de descendre dans J (cliché : F. Saragoza, DRAC Aquitaine).

issue de la collection A. Pelet<sup>40</sup>, antérieure à 1839<sup>41</sup>, est plus ou moins contemporaine de cette assertion (Durand, 1982-1983, p. 126). Cet escalier est encore mentionné au début du XX<sup>e</sup> s. (Capitan, 1918, p. 20). Nous pensons que l'hypothèse d'un chauffage direct est la plus probable. En effet, cette pièce, bien que de petite superficie, si elle ne possédait qu'un chauffage indirect n'aurait reçu qu'un air largement refroidi, si l'on considère l'éloignement des foyers de K.

### LES THERMES À *CALIDA PISCINA*

La *calida piscina*, variante supplémentaire dans le circuit du baigneur, qui témoigne d'un raffinement particulier, apparaît parfois dans les établissements thermaux. Le tableau I présente une liste complétée par rapport à celle évoquée par ailleurs<sup>42</sup> (Bouet, 1998b) (fig. 21).

Nous avons retracé il y a quelques années l'évolution de la *calida piscina* (Bouet, 1998b p. 874-878). Elle apparaît en Italie dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C., avant 79

40. Inv. 49330. Il existait une seconde maquette des thermes, aujourd'hui non localisée (inv. 49336).

41. P. Périn la situe entre 1820 environ et 1838 (Périn, 1984). Cette datation peut être affinée puisque la maquette représente les *praefurnia* dégagés par L. Moreau en 1826.

42. Les sites marqués d'un point d'interrogation sont hypothétiques. Nous écartons de cette liste l'exemple de la *villa* de Charge-d'Eau à Andilly-en-Bassigny (Haute-Marne) précédemment évoquée à tort (Bouet, Carponsin-Martin, 1999, p. 197), car la vaste piscine n'est pas placée sur hypocauste.

puisque présente dans les édifices détruits lors de l'éruption du Vésuve. On y accède alors par une seule porte depuis des pièces aux fonctions variées : *frigidarium*, *tepidarium* ou *caldarium*. Dès la fin du I<sup>er</sup> s., dans la résidence impériale de Domitien du lac Paola, la piscine, élément désormais central, offre de multiples accès. Le schéma est reproduit plus fréquemment à partir du début du II<sup>e</sup> s. (thermes avec *heliocaminus*, grands et petits thermes à Tivoli, thermes de Maxence sur le Palatin à Rome, plan de la mosaïque de la *via Marsala* à Rome). On constate toutefois que le premier type perdure dans certains bâtiments tout au long de l'Antiquité.

La *calida piscina* des thermes de Cluny est une des plus vastes du monde romain. Elle peut être comparée aux aménagements les plus monumentaux tels ceux des thermes Sainte-Barbe de Trèves ou ceux des thermes d'Antonin à Carthage.

### DES RACCOURCIS DANS LE CIRCUIT THERMAL

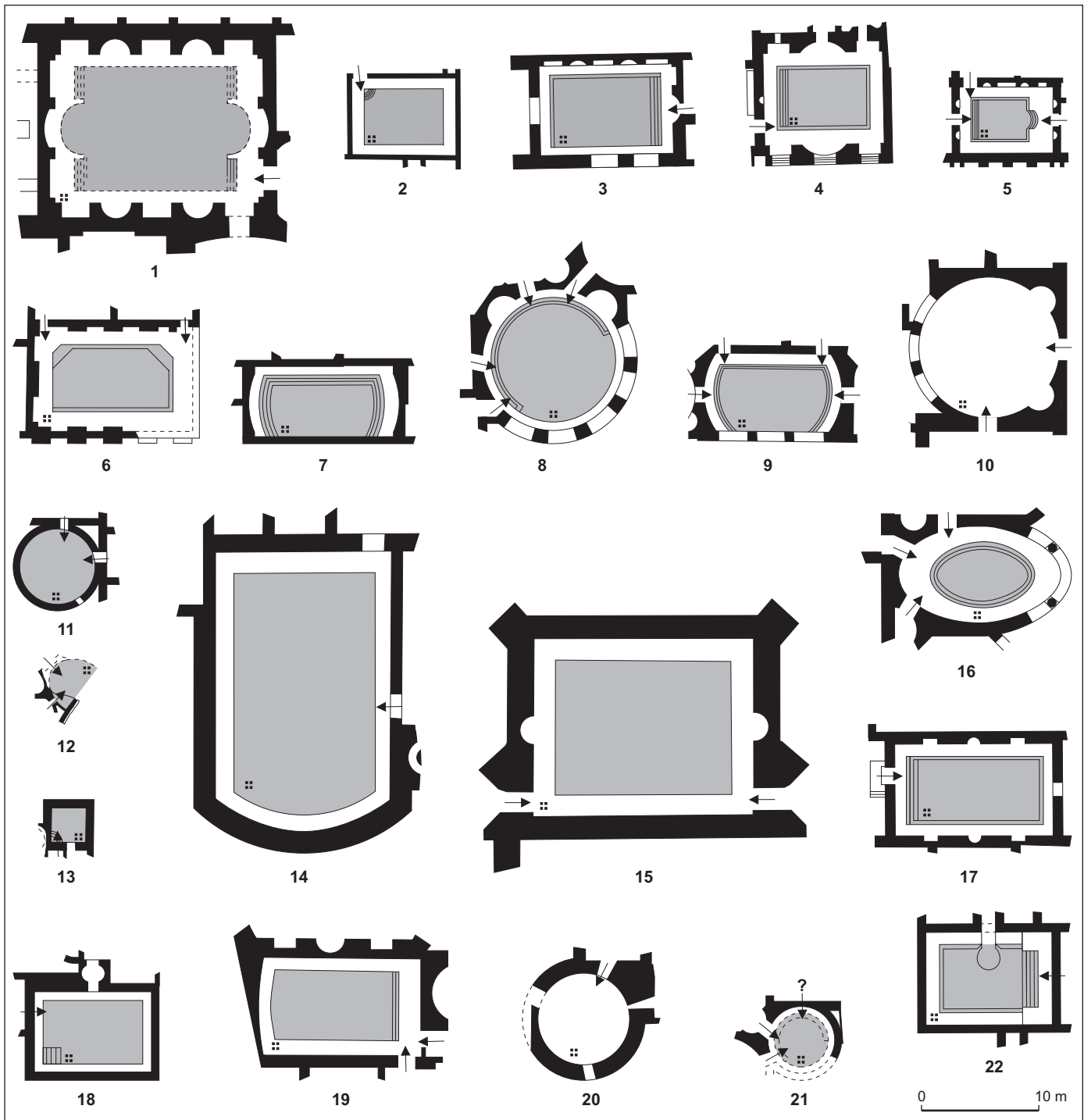
Au circuit traditionnel décrit ci-dessus (fig. 22a) se superpose un aménagement spécifique aux sportifs. Depuis le *frigidarium* A, ceux-ci gagnaient directement le *destrictarium* P depuis le sas B, non par la porte visible dans la paroi orientale mais par celle aménagée dans la paroi sud dont seul un arc conserve la trace (fig. 22b). Déjà échauffés par l'exercice, ils n'éprouvaient aucun besoin de bénéficier de la température modérée de la salle tiède dont l'utilité ne servait qu'aux non sportifs.

Par ailleurs, la petite pièce A', située au sud du *frigidarium*, présente une abside dans sa paroi ouest, au niveau de circulation des baigneurs (fig. 23, n° 1). Une simple salle quadrangulaire lui correspond en sous-sol. Sa porte, aux piédroits en biais, a été conservée, assurant ainsi que les usagers y pénétraient depuis le *frigidarium* (fig. 23, n° 2). L'hypothèse de latrines propres à la salle du bain froid a été évoquée (Duval, 1961, p. 157) ; celle-ci ne repose sur aucun élément architectural, comme un égout latéral susceptible d'accueillir une banquette percée. La présence d'une abside n'est d'aucune utilité fonctionnelle dans ce type de salle et sa petite taille s'accorde mal avec la superficie du monument<sup>43</sup>. La solution est ailleurs. On remarque que la salle se trouve à la jonction de deux parties du monument conservées inégalement : au nord la paroi est dans un état excellent, alors qu'au sud elle a totalement disparu (fig. 23, n° 1). Aussi est-il probable que l'on ne connaisse qu'une partie des accès à cette pièce. Plutôt que d'y voir un cul-de-sac dépendant

43. Ce qu'avait déjà noté P.-M. Duval (Duval, 1961, p. 157).

**Tabl. I** – Exemples de calidae piscinae dans les thermes. Notes : 1, la pièce quadrangulaire permet de déduire la forme de la piscine dont les contours ne sont pas connus ; 2, Y. Thébert identifie cette pièce comme un tepidarium, ce qui nous apparaît peu satisfaisant car le bâtiment en compterait alors deux successivement (Thébert, 2003, p. 114) ; 3, cette salle est interprétée par Y. Thébert comme un tepidarium (Thébert, 2003, p. 115) ; 4, Y. Thébert considère que la pièce n'a jamais eu de bassin central, il y restitue un tepidarium de sortie, la pièce pouvait être évitée par une sorte de communication entre le destrictarium et le frigidarium ; 5, tepidarium pour Y. Thébert (Thébert, 2003, p. 330) ; 6, destrictarium pour Y. Thébert (Thébert, 2003, p. 330-331).

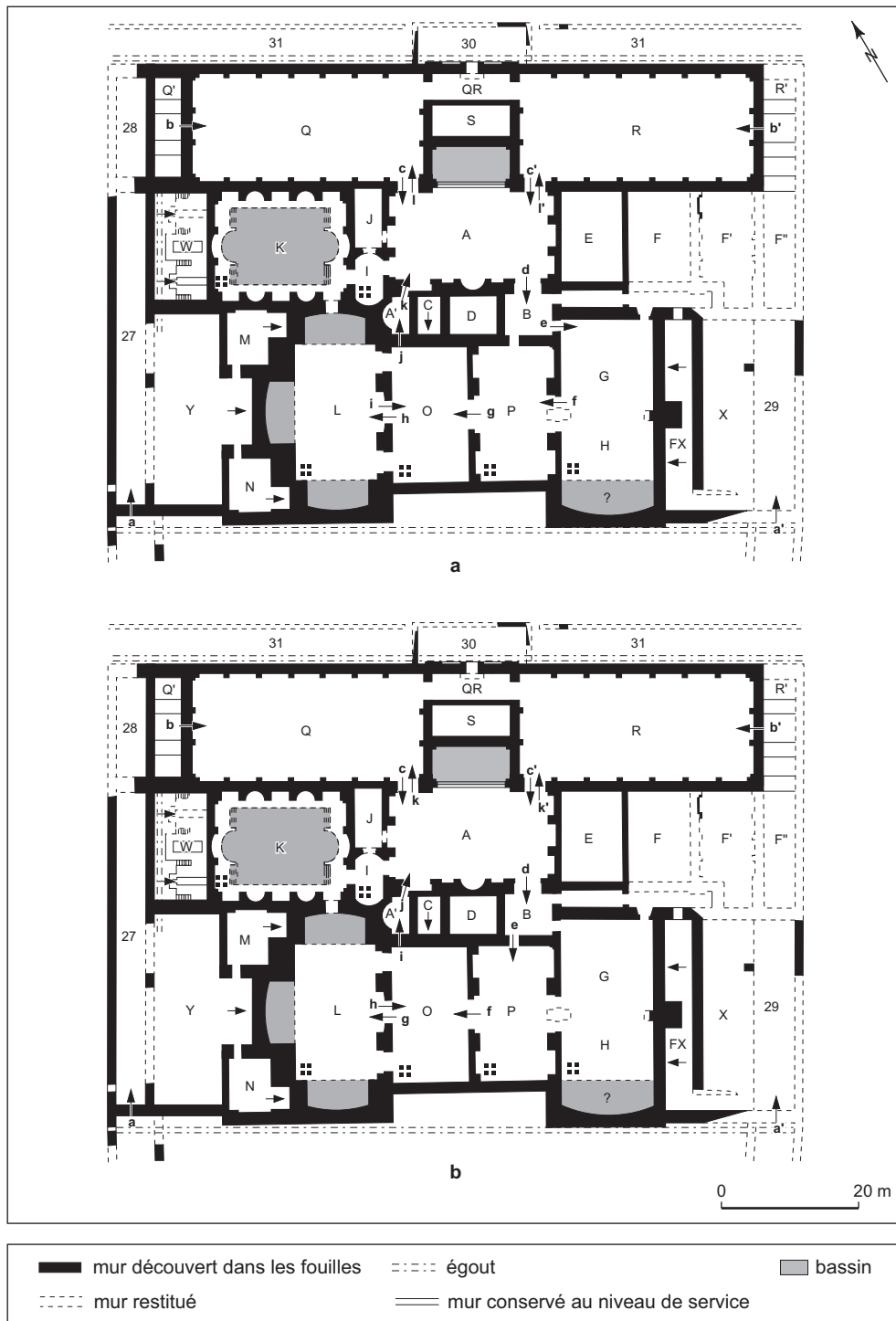
Bâtiment	Forme	Nombre de portes	Pièces donnant accès	Datation	Bibliographie
Rome, Vigna Barberini	quadrangulaire ? <sup>1</sup>	–	–	époque julio-claudienne	Villedieu, 1995, p. 464-466
Stabies (Italie), Villa San Marco	quadrangulaire	1	frigidarium	Claude/Néron	Barbet, Miniero (dir.), 1999, p. 367
Pompéi (Italie), Thermes suburbains de la Porta Marina	quadrangulaire	1	destrictarium pour sportifs	après 62	Jacobelli, 1995, p. 16 ; Thébert, 2003, p. 97
Herculanum (Italie), Thermes suburbains	quadrangulaire	1	tepidarium	après 62	Mairui, 1958, p. 151
Sabaudia (Italie), Villa du Lac Paola	quadrangulaire	3	apodyterium caldarium laconicum	fin du I <sup>er</sup> s. apr. J.-C.	Bouet, 1998b, p. 872
Chamiers (Dordogne), Thermes de l'Est	quadrangulaire	2	tepidarium laconicum	fin du I <sup>er</sup> s. ? apr. J.-C	Bouet, Carponsin-Martin, 1999, p. 187-188
Massaciucoli (Italie)	quadrangulaire à extrémités concaves	?	–	fin du I <sup>er</sup> s.–début du II <sup>e</sup> s. ?	Bouet, 1998b, p. 875
Tivoli (Italie), Villa Adriana, Thermes avec heliocaminus	circulaire	4	destrictarium pour sportifs <sup>2</sup> tepidarium destrictarium laconicum	117–125	Verduchi, 1975, p. 71-72 ; Bouet, 1998b, p. 861-864
Tivoli (Italie), Villa Adriana, Petits Thermes	quadrangulaire à extrémités concaves	4	heliocaminus <sup>3</sup> couloir tepidarium laconicum	118–125	MacDonald, Boyle, 1980, p. 7
Tivoli (Italie), Villa Adriana, Grands Thermes (?) <sup>4</sup>	circulaire (?)	2	frigidarium destrictarium	118–125	Bouet, 1998b, p. 868-870
Limoges (Haute-Vienne), Villa de Brachaud, état 4	circulaire	2	apodyterium tepidarium	120–130	Loustaud, 1982, p. 39-44
Rome, mosaïque Via Marsala	semi-circulaire outrepassée	2	tepidarium laconicum	Hadrien ou milieu du II <sup>e</sup> s.	Bouet, 1998b, p. 858
Hamois (Belgique), Villa de Champion	carrée	1	caldarium (état 2) tepidarium (état 3)	1 <sup>re</sup> moitié–milieu du II <sup>e</sup> s. (état 2) fin du II <sup>e</sup> s. (état 3)	Van Ossel, Defgnée, 2001, p. 79-81
Trèves (Allemagne), Thermes Sainte-Barbe	quadrangulaire à une extrémité concave	2	destrictarium laconicum	milieu du II <sup>e</sup> s.	Grenier, 1960, p. 364-367
Carthage (Tunisie), Thermes d'Antonin	quadrangulaire	2	apodyterium tepidarium/destrictarium	Antonin le Pieux	Lézine, 1969, p. 24
Ostie (Italie), Thermes du Forum (I XII, 6), état 1	ovale	3	destrictarium pour sportifs <sup>5</sup> frigidarium tepidarium <sup>6</sup>	160	Thébert, 2003, p. 329-331
Haccourt (Belgique), État Va-b	quadrangulaire	1	sas chauffé	fin du II <sup>e</sup> s./début du III <sup>e</sup> s.	De Boe, 1976, p. 34
Ostie (Italie), Thermes maritimes (II VIII, 2)	quadrangulaire	1	tepidarium de sortie ?	époque sévérienne (vers 210)	Becatti, 1961, p. 110
Hippo Regius (Algérie), Grands Thermes Nord	quadrangulaire à une extrémité concave	1	frigidarium	211–217	Thébert, 2003, p. 206-207
Ceyssat (Puy-de-Dôme), Villa du Pré Bonjean (?)	circulaire (?)	1	tepidarium	II <sup>e</sup> s.–III <sup>e</sup> s.	Provost-Menessier, Jouannet, 1994, p. 56
Rome, Thermes de Maxence (Palatin)	circulaire	2 ou 3	destrictarium laconicum salle de sport/ destrictarium pour sportifs ?	début du IV <sup>e</sup> s.	Bouet, 1998b, p. 870-872
Izernore (Ain), La Rangneuse	quadrangulaire	1	pièce à fonction indéterminée	–	Bouet (dir.), 2003, p. 681-682



- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Paris, thermes de Cluny<br/> 2. Stabies, <i>villa San Marco</i> (d'après Bouet, 1998b, p. 876)<br/> 3. Pompéi, thermes suburbains de <i>Porta Marina</i> (d'après Bouet, 1998b, p. 876)<br/> 4. Herculanium, thermes suburbains (d'après Bouet, 1998b, p. 876)<br/> 5. Sabaudia, lac Paola (d'après Bouet, 1998b, p. 872)<br/> 6. Chamiers (Dordogne), thermes de l'Est (d'après Bouet, Carponsin-Martin, 1999, p. 186)<br/> 7. Massaciuccoli (d'après Bouet, 1998b, p. 876)<br/> 8. Tivoli, <i>villa Adriana</i>, thermes avec <i>heliocaminus</i> (d'après Bouet, 1998b, p. 862)<br/> 9. Tivoli, <i>villa Adriana</i>, Petits thermes (d'après Bouet, 1998b, p. 867)<br/> 10. Tivoli, <i>villa Adriana</i>, Grands thermes (d'après Bouet, 1998b, p. 869)<br/> 11. Limoges, Brachaud, état 4 (d'après Bouet, 1998b, p. 874)<br/> 12. Rome, <i>via Marsala</i> (d'après Bouet, 1998b, p. 881)</p> | <p>13. Hamois (Belgique), Champion (d'après Van Ossel, Defgnée, 2001, p. 78)<br/> 14. Trèves (Allemagne), Sainte-Barbe (d'après Grenier, 1960, p. 365 et 367)<br/> 15. Carthage (Tunisie), thermes d'Antonin (d'après Lézine, 1969, p. 36)<br/> 16. Ostie, thermes du <i>Forum</i> (d'après Bouet, 1998b, p. 865)<br/> 17. Ostie, thermes Maritimes (d'après Bouet, 1998b, p. 877)<br/> 18. Haccourt (d'après De Boe, 1976, p. 32)<br/> 19. <i>Hippo Regius</i>, Grands thermes Nord (d'après Thébert, 2003, p. 634)<br/> 20. Ceysnat (Puy-de-Dôme), Pré Bonjean (d'après Provost, Mennessier-Jouannet, 1994, p. 56)<br/> 21. Rome, thermes de Maxence (d'après Bouet, 1998b, p. 871)<br/> 22. Iznorene (Ain), la Rangneuse (d'après Bouet dir., 2003, p. 682)</p> |
|--|--|

Fig. 21 – Exemples de piscinae calidae dans les thermes.





**Fig. 22** – *Thermes de Cluny, les itinéraires des usagers : a, cheminement des non sportifs ; b, cheminement des sportifs ; 27-29, F', Q', R', couloirs d'accès ; A, frigidarium avec piscina ; A', tepidarium de sortie (?) ; C, FX, M, N, W, chambres de chauffe ; G-H, tepidarium ; K, piscina calida ; L, caldarium ; O, laconicum ; P, dstrictarium ; Q, R, gymnases/apodyteria (DAO : A. Bouet, Université Bordeaux-III).*



**Fig. 23** – Thermes de Cluny : 1, vue générale de la salle A' depuis le sud ; 2, porte du frigidarium A menant à la pièce A' avant sa restauration (1, cliché : A. Bouet, Université Bordeaux-III ; 2, archives P.-M. Duval, bibliothèque de l'INHA).

directement de la salle du bain froid, nous pensons à un espace de transition, une porte devant être restituée dans sa paroi nord. La salle serait alors en communication avec le *frigidarium* au nord et le *laconicum* au sud. La zone était-elle chauffée ? Il ne reste aucun vestige du sol. Considérant son emplacement, il est impossible de restituer un chauffage direct. En revanche, un chauffage indirect est envisageable, non pas depuis la salle I dont la paroi est suffisamment bien conservée pour montrer l'absence de communication au niveau de l'hypocauste, mais depuis la pièce O. Le passage de l'air se trouverait au-dessous de la porte de communication, ce qui est un emplacement traditionnel pour ce type d'ouverture. Deux hypothèses quant à sa fonction peuvent être formulées. Il s'agirait d'un espace à l'usage spécifique des sportifs, un *districtarium*. L'impossibilité d'y restituer un chauffage direct nous conduit à écarter cette hypothèse. Pourrait-il s'agir d'un raccourci permettant aux sportifs d'éviter le début du circuit thermal qui ne leur était pas indispensable ? La chose est peu probable car la pièce desservie depuis le *frigidarium* est un *laconicum* et non un

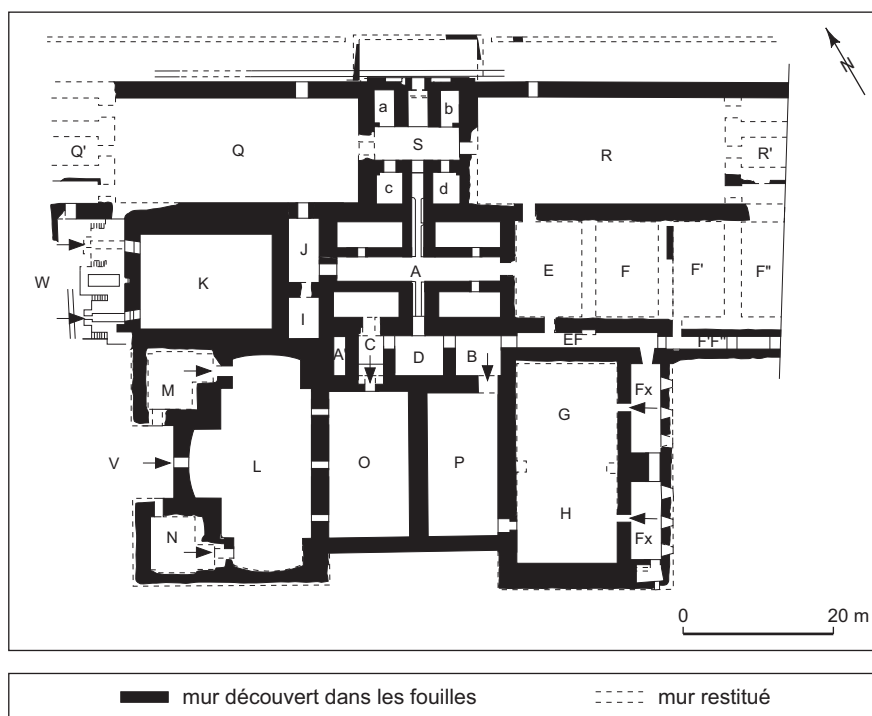
*districtarium*. Les usagers auraient dans ce cas été obligés de remonter à contre-courant le flux des non-sportifs pour atteindre la salle de décrassage, entraînant ainsi une incohérence dans le circuit et un gain de temps très relatif.

La solution la plus plausible consiste plutôt à voir dans la salle A' un *tepidarium* de sortie, commun aux sportifs et aux non-sportifs, leur permettant de ne pas suivre un circuit rétrograde et de regagner la pièce du bain froid depuis le *laconicum* (fig. 22). Il faut toutefois noter que cette salle tiède ne met pas directement en contact le *caldarium* et le *frigidarium* ; le baigneur était obligé de repasser par l'étuve pour se rendre dans le secteur froid ; le bâtiment possède donc un itinéraire semi-rétrograde et semi-circulaire <sup>44</sup>.

Une abside dans le *tepidarium* de sortie est courante ; elle témoigne de la présence d'un bassin. Cet aménagement, rare dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. en Gaule, se multiplie dans la seconde moitié du siècle (Bouet, 2003, I, p. 104) et durant l'Antiquité tardive.

44. Type 2 de la typologie élaborée pour la Gaule Narbonnaise (Bouet, 2003, I, p. 176-178).





**Fig. 24** – *Thermes de Cluny, plan des sous-sols*  
(d'après Duval, 1961, p. 148 et Bouet, Saragoza, 2007, p. 5, fig. 1).

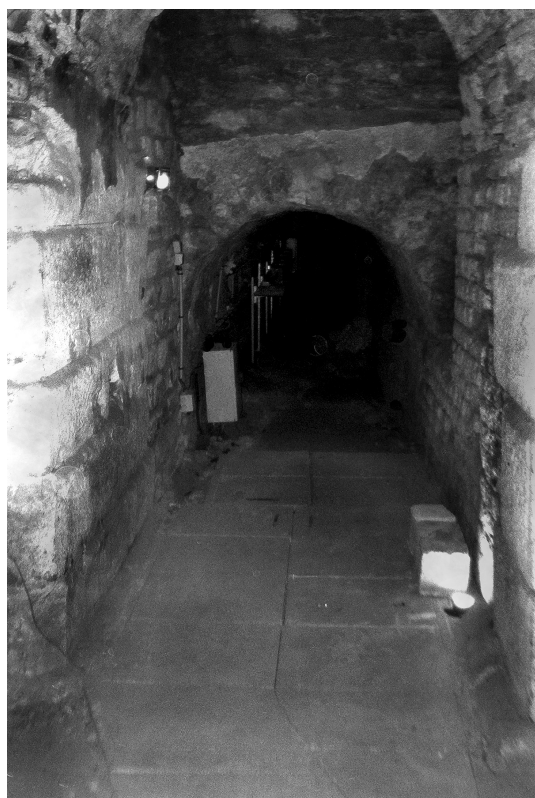
### UN AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUE ?

Le secteur E-F-F', sur lequel se déploient aujourd'hui la salle des têtes des rois de Notre-Dame et la salle des vitraux, est le moins bien connu de l'édifice. Il n'a fait l'objet que de sondages très ponctuels lors de l'aménagement en 1980 de la salle d'orfèvrerie, ainsi qu'en 1988 et 1989 à partir de la chapelle de l'hôtel. Malgré tout, le plan et les structures visibles en sous-sol permettent d'avancer quelques hypothèses. Deux zones doivent être distinguées puisque les vestiges s'étagent sur deux niveaux. En sous-sol, E-F est un couloir de service (fig. 24). Par son extrémité orientale ouverte il communiquait avec la rue longeant le bâtiment à l'est. Il permettait ainsi une circulation aisée vers les *praefurnia* chauffant les salles intermédiaires<sup>45</sup>. À 3,37 m à l'est de sa jonction avec Fx, la voûte est brutalement plus basse de 1,03 m sur les 11,13 m restants (fig. 25 et fig. 26, n° 1). Deux coups de sabre y sont identifiables, à 8,69 m et 9,89 m de la jonction

avec Fx ; ceux-ci se trouvent dans le prolongement sud du mur mitoyen, entre F' et F''. Rien en sous-sol ne justifie cette caractéristique, aussi faut-il en rechercher la cause au niveau supérieur, à savoir celui de circulation des baigneurs. Un impératif a nécessité l'abaissement de cette voûte. Ce type d'aménagement ne peut s'expliquer que par la présence, au-dessus, d'une structure en creux<sup>46</sup>. De forme étroite et allongée – la forme du couloir –, il peut s'agir soit d'un hypocauste, soit d'un bassin en relation avec la pièce nord F'. La première hypothèse ne peut guère être retenue en raison de la difficulté d'inclure un *praefurnium* dans ce secteur ; celui-ci ne saurait se situer autrement qu'en hauteur dans le décrochement de la voûte du couloir EF. Pourvoir à son alimentation aurait entravé la circulation entre les sous-sols du bâtiment thermal et l'extérieur. Dans le cas d'un bassin, seul plausible, sa profondeur peut être approximativement estimée. Le niveau de circulation de la salle F' est à la

45. Les *praefurnia* de la pièce Fx alimentaient le *tepidarium*, celui du *laconicum* était situé dans la salle C. Quant à celui du *districtarium*, il n'existe plus. Considérant l'excellent état de conservation des sous-sols, il ne pouvait être implanté que dans la salle B, à l'emplacement de la porte menant aujourd'hui au local technique du musée.

46. Le même aménagement est présent aux thermes du Sud de Sainte-Colombe-lès-Vienne (Rhône). Le monument n'est connu pour une large part que par ses sous-sols. Une grande salle souterraine, longue de 13,80 m, large de 4,40 m, se termine à chaque extrémité par un espace surbaissé de 3 m de long. L'ensemble a été interprété comme les substructions d'un *frigidarium* et de ses deux *piscinae* (Bouet dir., 2003, I, p. 283-284).



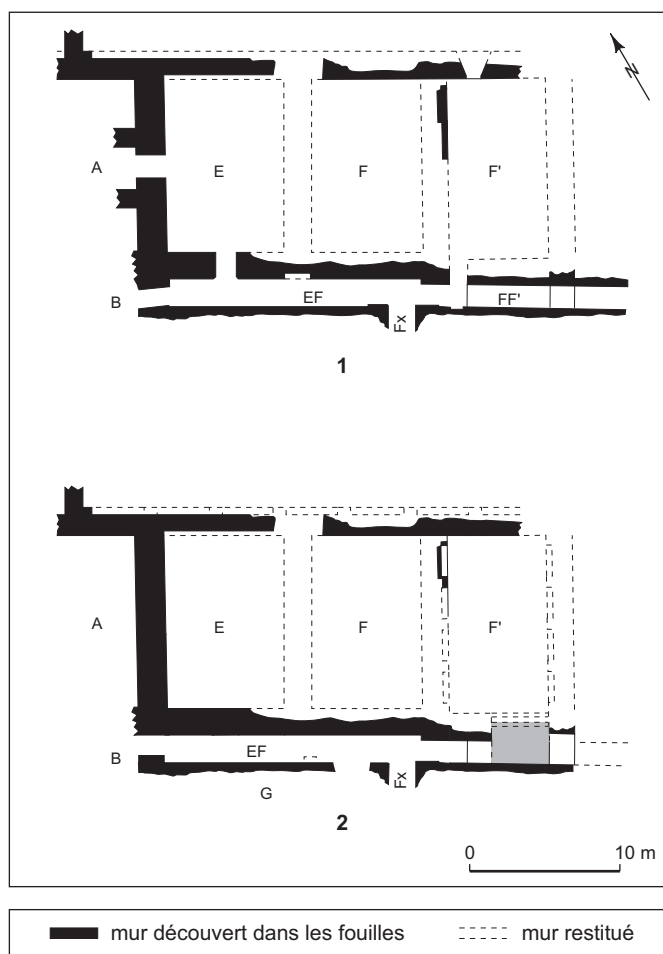
**Fig. 25** – *Thermes de Cluny, voûte surbaissée dans le sous-sol E-F (cliché : A. Bouet, Université Bordeaux-III).*

cote 36,70 m NGF<sup>47</sup> ; celui de l'intrados de la voûte surbaissée à 35,25 m NGF (GRAHAL, 1992, coupe 7-7). Son épaisseur est évaluée à 0,70 m ou 0,80 m (Delhumeau *et al.*, 1989, p. 16), ce qui place donc le fond du bassin à environ 36 m NGF, soit une profondeur de 0,70 m à laquelle il convient d'ajouter la hauteur de la marche-margelle. La pièce F' comporte un sous-sol accessible depuis le couloir EF, par une porte large de 1,17 m, située immédiatement à l'ouest de la partie surbaissée du voûtement<sup>48</sup> (fig. 26, n° 1 et fig. 27, n° 1). Ce fait avait été vérifié lors des sondages menés en 1988 au cours desquels un ressaut identique à celui des gymnases Q et R a été mis en évidence. Celui-ci ne pouvait recevoir qu'un plancher (Delhumeau *et al.*, 1989, p. 4). Nous sommes donc en présence, au niveau supérieur, d'une salle de 6,50 m est-ouest sur 11,85 m<sup>49</sup> nord-sud, dont

47. Voir *supra*, p. 370.

48. Ce secteur a fait l'objet de plusieurs sondages ; voir en dernier lieu Marcille, Renel, 1996. La paroi nord du sous-sol de F' était percée d'un soubassement ouvrant sur celui de la salle R (Delhumeau *et al.*, 1989, p. 3).

49. La mesure jusque-là retenue était 11,25 m à 11,45 m (Delhumeau *et al.*, 1989, p. 5). En restituant une série de niches parfaitement symé-



**Fig. 26** – *Thermes de Cluny, plans du secteur E-F-F' : 1, plan des sous-sols (d'après Delhumeau *et al.*, 1989, fig. 6) ; 2, restitution du plan au niveau de circulation des baigneurs (DAO : A. Bouet, Université Bordeaux-III).*

les parois est et ouest étaient animées de quatre niches quadrangulaires de 2,05 m de large, séparées par des pilastres de 0,74 m (Delhumeau *et al.*, 1989, p. 13-14). Au sud, elle comportait un bassin non chauffé qui ne pouvait pas s'étendre sur la totalité de la largeur de la pièce F', puisque la voûte est surbaissée en sous-sol, non à partir du piédroit de grand appareil qui marque la tête du mur mitoyen entre F et F', mais 1,17 m après celui-ci afin de ménager, à ce niveau, une communication entre le couloir EF et la pièce F'. En restituant une largeur de la paroi occidentale identique à celle du mur oriental (1,20 m), ce qui n'est pas prouvé et doit être probablement inférieur, ce bassin avait une longueur minimale de 4,13 m et sa largeur devait être

triques sur la paroi occidentale, cette mesure doit être légèrement supérieure.



**Fig. 27** – Thermes de Cluny : 1, porte d'accès au sous-sol de la salle F', bouchée postérieurement ; 2, console et ressaut conservés dans le sous-sol de la salle E (clichés : A. Bouet, Université Bordeaux-III).

de l'ordre de 3,30 m. Son eau pouvait être évacuée par une conduite passant sous le couloir F'' et se jetant, quelques mètres plus à l'est, dans l'égout qui longe la façade orientale du monument. La pièce F, située immédiatement à l'ouest, comprenait probablement un sous-sol, bien que la paroi du couloir EF, parfaitement conservée, ne montre aucune trace d'accès. En effet, si les sondages réalisés sous la direction de M. Petit, n'ont fait l'objet que d'une courte notice (Fleury, 1981, p. 291-292), la seule stratigraphie publiée se rattache à la pièce F<sup>50</sup>. Celle-ci présente, sur le substrat, des niveaux de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et d'époque flavienne, puis d'autres datés du IV<sup>e</sup> s. au VI<sup>e</sup> s., recouverts d'une succession de couches s'étagant du XIV<sup>e</sup> s. au XIX<sup>e</sup> s. La section supérieure de cette coupe correspond au comblement du sous-sol du bâtiment antique. On ne devait y accéder que par une porte percée dans le mur mitoyen entre E et F, entre F et F' ou F et R. Quant à E, on remarque au niveau inférieur, sous la dalle de béton actuelle, dans les parois sud

et ouest, la présence de consoles identiques à celles repérées dans l'espace J, ainsi qu'un ressaut du parement (fig. 27, n° 2). Ces indices incitent à penser qu'ils accueilleraient un plancher recouvert de béton de tuileau identique à celui de la pièce précédemment évoquée.

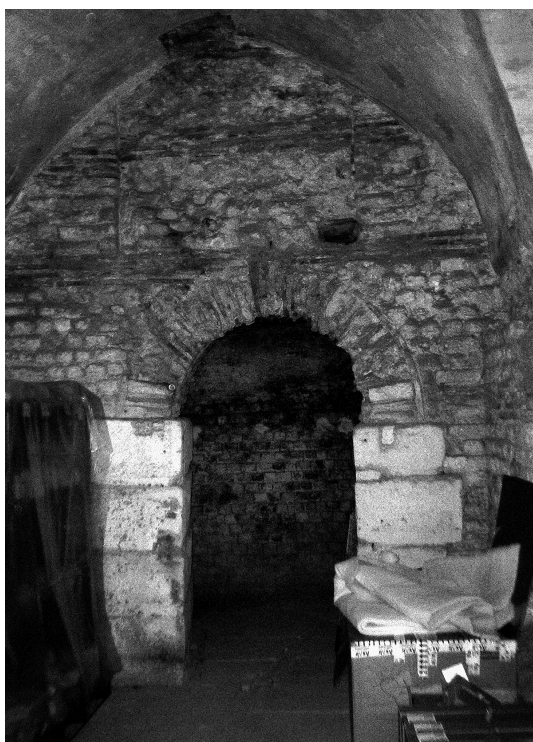
Ces constatations ne sont pas sans modifier, au niveau de circulation des baigneurs, la vision de la zone (fig. 26, n° 2). EF est ici un couloir de service qui permet de rejoindre, en sous-sol, Fx par une porte bouchée, à une époque postérieure de l'Antiquité, par une paroi en petit appareil et assises de brique<sup>51</sup> (fig. 28). Il ouvrait également sur le *tepidarium* GH et il n'est pas impossible qu'un autre accès de service ait permis de communiquer avec F'. Au nord de GH, ce couloir se transforme en galerie dont le toit plat permettait de manipuler les volets des deux fenêtres les plus basses de la paroi nord de cette salle<sup>52</sup> (fig. 29). Plusieurs baies

51. Un escalier de bois, aujourd'hui totalement disparu, devait permettre de rattraper la dénivellation.

52. Cette galerie est délimitée à l'est par un arc situé dans le prolongement sud de la paroi mitoyenne entre E et F, dont on voit encore l'arrachement.

50. Assertion déduite de la lecture de notes manuscrites conservées au Service régional de l'archéologie d'Île-de-France (communication M.-F. Gleize).



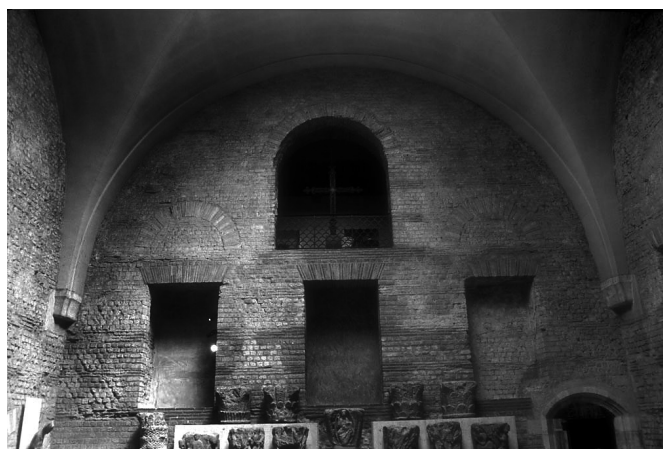


**Fig. 28** – Thermes de Cluny, chambre de chauffe Fx : vue des deux portes superposées dans la paroi nord, celle du haut a été obturée dans l'Antiquité (cliché : A. Bouet, Université Bordeaux-III).

ouvriraient ainsi dans la pièce E ; à celles précédemment évoquées, il convient d'en ajouter une autre, parfaitement conservée, visible dans la paroi orientale du *frigidarium*. On peut penser qu'il en allait de même dans le mur occidental de F, aujourd'hui totalement détruit. La salle E constituait donc un puits de lumière au niveau des baigneurs, un espace de service en sous-sol.

Dès lors on est en présence de deux pièces froides dotées de plancher, dont l'une F' comporte un bassin. Ces espaces ne peuvent être accessibles que depuis le gymnase R, sans qu'il soit possible d'en définir précisément l'emplacement car ils n'appartiennent pas au circuit traditionnel du baigneur. S'ils ont été interprétés comme des vestiaires, la présence d'un bassin ainsi que l'absence d'aménagements symétriques à l'ouest récuse cette hypothèse. Leur fonction ne peut pas être déterminée à partir du peu d'éléments à notre disposition. On connaît toutefois, dans les thermes antiques, des pièces dotées de bassins élevés hors du circuit traditionnel que l'on peut interpréter comme des pièces de soins (Bouet, 2003, I, p. 123-124).

Parallèlement au circuit traditionnel du baigneur, les thermes de Cluny offrent une palette particulièrement



**Fig. 29** – Thermes de Cluny, les fenêtres de la paroi nord du tepidarium G-H (cliché : A. Bouet, Université Bordeaux-III).

large d'aménagements secondaires destinés à s'adapter à la multiplicité de la clientèle. Ils témoignent un peu plus de l'importance de ce grand monument de Gaule.

## DATATION

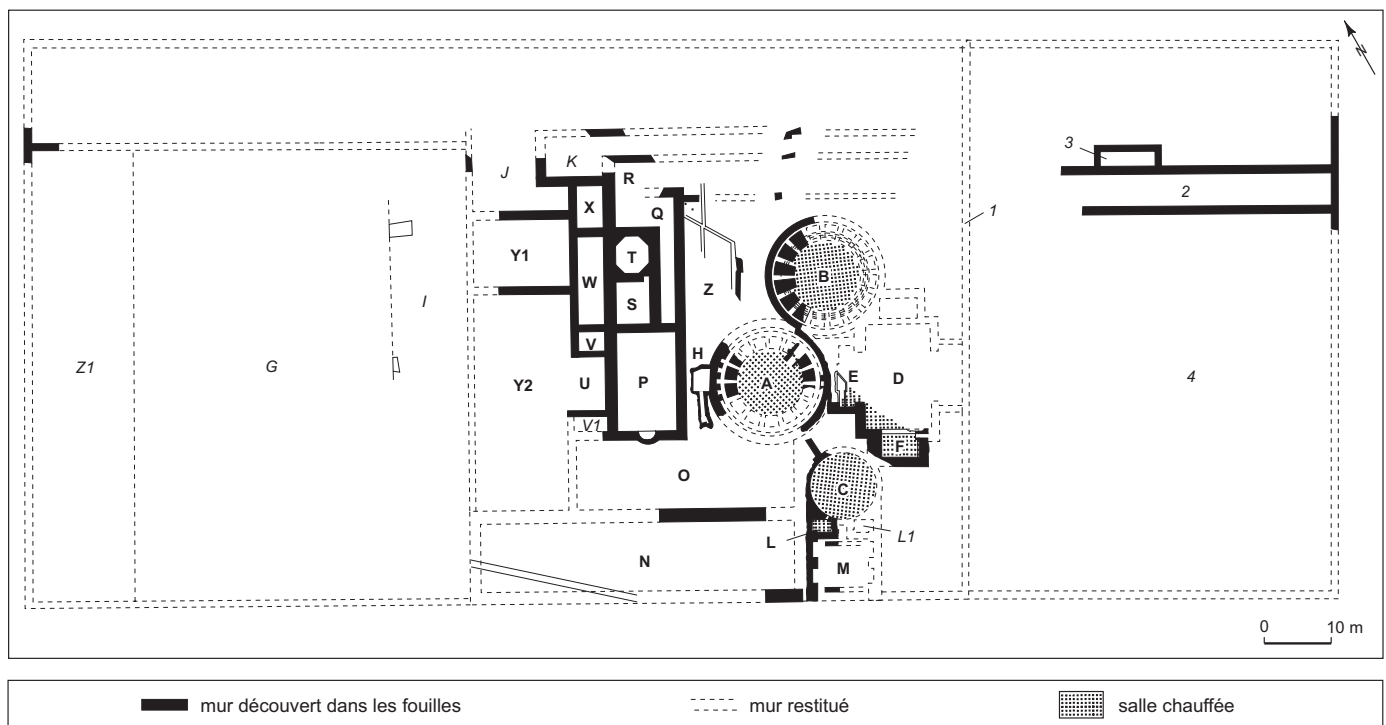
Le problème de la datation des thermes de Cluny a été débattu ailleurs et il ne convient pas ici d'y revenir. Nous pensons que le monument remonte à l'époque d'Hadrien ou celle d'Antonin le Pieux (Bouet, Saragoza, 2007, p. 42-46).

## LES THERMES DU COLLÈGE DE FRANCE : THERMES HYGIÉNIQUES ET THERMES THÉRAPEUTIQUES

### UN MONUMENT TRÈS PARTIELLEMENT CONNU

Ces thermes, situés à moins de 300 m de ceux de Cluny, ne sont pas intégralement connus. Au dégagement partiel de T. Vacquer à partir de 1894, ont succédé des travaux entre 1929 et 1935. À partir de 1994, l'agrandissement du Collège de France a permis de reprendre leur étude, ainsi plan et chronologie ont pu être précisés. Malgré ces avancées nouvelles, le monument demeure, pour une large part, inconnu.

Bâti dans un îlot de 200 m de long sur 85 m de large, il pourrait n'en occuper que 150 m sur 73 m (Guyard dir., 2003, p. 70-72). Semblent s'y agencer, d'ouest en est, un pavillon de façade Z1 qui servirait d'entrée, puis la palestres G



**Fig. 30** – Thermes du Collège de France, plan général des vestiges. Les lettres en romain correspondent à celles données par P.-M. Duval ; les lettres et les chiffres en italique ont été ajoutés par nos soins (d'après Pachtère, 1912, pl. V ; Duval, 1993, p. 187 ; Busson, 1998, p. 169 et Guyard dir., 2003, p. 20).

(65 m x 71 m), bordée à l'est par la structure dallée I, un possible portique (fig. 30). À l'est s'étendent des pièces de superficies différentes, pour lesquelles on ne possède que peu de renseignements<sup>53</sup> : l'une (T) présente un plan octogonal<sup>54</sup>, certains sols (Q et R) sont bétonnés, l'angle nord-ouest de l'espace Z, le seul connu, comportait un hypocauste, alors que des égouts passent en sous-sol<sup>55</sup>. La salle la plus vaste (P), quadrangulaire (9,43 m x 14,75 m) comporte, dans sa paroi sud, une abside de 2,20 m de diamètre « au sol dallé de liais, aux parois enduites de mortier et recouvertes de marbre blanc » (Pachtère, 1912, p. 72), alimentée par une canalisation de plomb verticale qui ressortait dans la pièce O par une petite ouverture quadrangulaire. F.-G. de Pachtère précise que « les deux

murs est et sud, arasés à hauteur du béton, portaient au-dessus de lui des piliers espacés » (Pachtère, 1912, p. 72). Ceci laisse envisager une superposition de blocs, selon le type de l'*opus africanum*, destinés à rigidifier les parois tout en supportant les poutres de la charpente, dégageant ainsi la totalité de l'espace central<sup>56</sup>. Le sol pose un certain nombre de problèmes, certains auteurs affirmant qu'il n'a pas été retrouvé, d'autres qu'il était constitué d'une couche de béton. Cet espace serait précédé par un pavillon U ouvrant sur la cour extérieure Y2 dans laquelle se trouverait une *natio* (non reconnue) (Guyard dir., 2003, p. 71). Plus à l'est se distinguent deux vastes pièces circulaires chauffées. La première d'entre elles (A), de 16,40 m de diamètre, comprend un hypocauste constitué dans sa partie centrale (10 m de diamètre) de pilettes et à sa périphérie de massifs rayonnants, longs de 1,55 m, larges de 2 m à l'extérieur et 1,50 m à l'intérieur (Duval, 1961, p. 163 et 166), distants du mur périphérique de 0,80 m. Au vu de la disposition des supports, plus longs au nord-est, L. Guyard restitue un *praefurnium* dans

53. Couloir Q : 14,50 m sur 2,50 m ; S : 7,20 m sur 5,80 m ; R : 9,50 m sur 6,70 m ; U : 7,30 m nord-sud (partie est) ; V : 3 m sur 4,25 m ; W : 13 m sur 4,25 m ; X : 7,50 m sur 4,25 m ; Y1 : 4 m est-ouest ; Y2 : 11,50 m est-ouest (Duval, 1961, p. 164 ; Busson, 1998, p. 174). Certaines mesures données par D. Busson sont légèrement différentes. R : 9,43 m sur 6,70 m (Busson, 1998, p. 173).

54. Surface : 5,80 m sur 5,10 m (Duval, 1961, p. 164).

55. Ainsi que l'indique un plan des archives Duval conservées à la bibliothèque Jacques-Doucet (boîte 27, dossier 2).

56. Il ne s'agit en aucune façon de piliers aménagés dans la salle.

cette direction (Guyard dir., 2003, p. 72) ; D. Busson y voit la possibilité d'un passage d'air chaud avec la pièce voisine (Busson, 1998, p. 171). Dans la partie occidentale, contre le mur circulaire, C. Sellier fait une description difficilement compréhensible en l'absence de tout relevé explicatif. La présence d'une ouverture surmontée d'un arc surbaissé, en avant duquel se trouvent deux piédroits en saillie portant l'amorce d'une voûte, n'est pas sans rappeler un *praefurnium* précédé d'un canal de chauffe pour une chaudière, ce que confirmerait la présence de suie<sup>57</sup>. Un puisard (H), de 3,20 m de long sur 2,50 m de large, situé entre les pièces A et P, prolongé par un égout, témoigne de la présence d'un important volume d'eau à évacuer. Dans un second temps, l'hypocauste à puissants massifs aurait été détruit, remplacé par un hypocauste classique à pilettes. La seconde pièce (B) a la même dimension que la précédente avec laquelle elle communique largement (Busson, 1998, p. 172). Elle comprendrait une piscine chauffée, en partie conservée. L'hypocauste est constitué dans sa partie centrale de pilettes, à la périphérie desquelles sont établis des massifs<sup>58</sup> séparés par des passages larges et hauts de 0,80 m, surmontés d'arcs construits avec des alternances de pierres plates et de briques, distants de la paroi périphérique de 0,40 m. La pièce est chauffée par un *praefurnium* au moins, ouvert à l'ouest<sup>59</sup>. Quatre marches circulaires hautes de 0,30 m, profondes de 0,33 m, délimitent le bassin. Un tuyau de plomb débouche dans la cuve à 0,16 m sous le sommet de la margelle. Les égouts mentionnés ci-dessus dans l'espace Z sont proches des salles circulaires. Le dernier fouilleur envisage une chronologie relative (Guyard dir., 2003, p. 72). La pièce B serait postérieure à la salle A. La construction de cette dernière aurait entraîné la disparition du *praefurnium* originel. À l'est, une autre salle (E) n'est que partiellement connue car ne sont conservés que deux renforcements quadrangulaires perpendiculaires (D et F)<sup>60</sup>, organisés autour d'un espace central dont seul l'angle a été dégagé. La présence d'une marche-margelle

57. Le lecteur pourra retrouver la description exhaustive dans Busson, 1998, p. 171.

58. D. Busson donne les dimensions : 2 m de large vers l'extérieur, 1,55 m vers l'intérieur, 1,55 m de long. Ces renseignements sont probablement issus des archives de T. Vacquer ; ces dimensions sont strictement identiques à celles des massifs de la salle précédente, alors que le relevé précis réalisé au moment de la fouille donne des mesures différentes.

59. En témoignent les deux massifs de l'hypocauste, plus importants.

60. Celui du sud mesure 3,50 m de large sur 5,60 m de long (Busson, 1998, p. 171).

délimitant le renforcement sud définit l'espace comme un bassin profond de 1 m, chauffé directement par un foyer à l'est, représenté sur le plan du premier fouilleur.

Au sud, d'autres salles ont été repérées : l'une d'elles (C), circulaire, de 9,50 m de diamètre restitué (Busson, 1998, p. 172)<sup>61</sup>, est bâtie sur un hypocauste surmonté d'un dallage de marbre blanc et pierre de liais (Darmon, Lavagne, 1977, p. 166) ; elle est prolongée par une petite excroissance rectangulaire (L), de 1,90 m de large sur 3,70 m de long, dont l'hypocauste communique avec le précédent. Au sud, une pièce (M), longue de 9,50 m, est ornée de deux niches. Considérant l'altitude du sol dégagé dans sa partie nord, identique à celle du radier d'hypocauste de l'espace voisin, D. Busson émet l'hypothèse que cette section puisse avoir été chauffée, le reste de la pièce étant froid (Busson, 1998, p. 173). À l'ouest l'espace O est large d'un peu plus de 9 m pour au moins 30 m de long. P.-M. Duval suggère d'y reconnaître une pièce chaude (Duval, 1993, p. 184), ce qui est loin d'être assuré (Busson, 1998, p. 173). La superposition de deux sols de béton témoigne d'une réfection. La grande pièce N jouxtant O au sud, large de 12 m pour une longueur minimale de 23 m, n'était pas chauffée (Busson, 1998, p. 173). Cette dernière est traversée en sous-sol par une canalisation maçonnée que L. Guyard interprète comme un aqueduc (Guyard dir., 2003, p. 72), alors que P.-M. Duval n'y voyait qu'un égout (Duval, 1961, p. 164, n. 2). Nous penchons pour la seconde hypothèse, car la présence d'une canalisation d'eau propre ne permettait pas, par sa position en sous-sol, l'approvisionnement du bâtiment traversé. Si cela avait été le cas, cette maçonnerie n'aurait pu être en relation qu'avec un autre édifice bâti à une altitude inférieure.

## UN CIRCUIT BALNÉAIRE DIFFICILEMENT RESTITUABLE

P.-M. Duval reconnaissait qu'il était malaisé de restituer les différentes sections du bain (Duval, 1961, p. 164). Cette même gêne est perceptible chez les chercheurs qui se sont à sa suite penchés sur ces thermes. Tous retiennent l'existence d'un axe privilégié passant par le centre des salles E, A et P (Duval, 1961, p. 164).

Cet auteur imaginait une entrée méridionale par la pièce M ornée de deux niches latérales. Considérant l'axe de symétrie est-ouest mis en évidence, il restitue pour la pièce chauffée DEF le pendant du renforcement sud F

61. J.-P. Darmon et H. Lavagne donnent 8,20 m de diamètre.



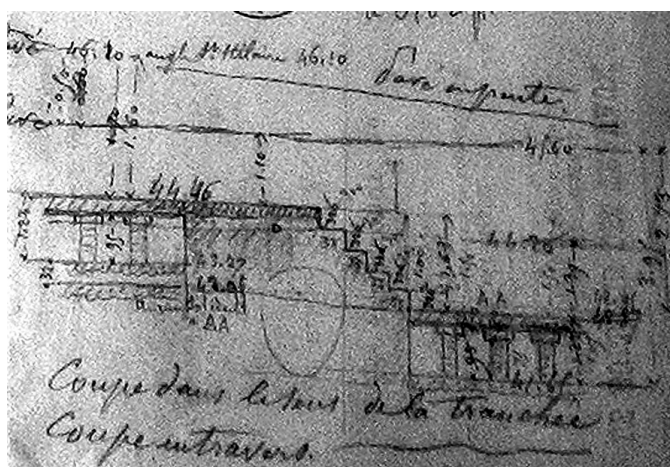


Fig. 31 – Thermes du Collège de France, coupe par T. Vacquer des salles A et B (BHVP, fonds Vacquer, ms. 230, f° 242).

au nord, et l'interprète ainsi comme un *caldarium* à trois bassins (Duval, 1961, p. 163). D. Busson pousse le raisonnement plus loin : considérant un module d'environ 9,50 m (9,47 m équivalent à 32 *pes monetales*), récurrent dans la conception de l'édifice, il imagine une pièce cruciforme inscrite dans un rayon de 9,47 m, créant ainsi un quatrième renforcement à l'est, ménageant peut-être un accès dans cette direction où pourraient également se trouver les *praeurnia* (Busson, 1998, p. 171 et 174) (fig. 32, n° 1). Cette idée de salle cruciforme est reprise par la suite (Guyard dir., 2003, p. 72). Pour D. Busson, les autres espaces chauffés correspondraient, soit à des *tepidaria*, soit à des *caldaria*, la salle P pouvant alors être identifiée à un *frigidarium* et A à une étuve (Busson, 1998, p. 174). L. Guyard a tenté d'être plus précis en recherchant dans les pièces principales les fonctions classiques de tout circuit thermal (Guyard dir., 2003, p. 70-72). Il reconnaît en P le *frigidarium*, peut-être précédé d'une *natio* (dont aucune trace n'a été retrouvée), et, dans la salle ronde A, le *tepidarium* duquel on parviendrait à une pièce à piscine chauffée (B). Plus à l'est s'étendrait le *caldarium* cruciforme DEF. Au sud, il reprend, en partie, les interprétations proposées précédemment, à savoir l'existence d'une entrée (M). La pièce circulaire C serait soit un *apodyterium* chauffé, soit une étuve, N et O des gymnases. Enfin, la limite orientale du complexe est fixée non loin du *caldarium*, car une faible bande suffisait à accueillir l'aire de service <sup>62</sup> (fig. 30, n° 1).

Ces interprétations, si elles tentent d'éclaircir l'écheveau complexe des salles, soulèvent toutefois un certain nombre

de problèmes. Ainsi le *frigidarium* P ne posséderait pas de *piscina*, élément qui le caractérise pourtant. Il a été proposé que les espaces V et VI puissent remplir cette fonction, mais l'hypothèse ne repose sur aucun indice concret et il faut admettre que, dans ce cas, la disposition des bassins par rapport à la salle serait déroutante. La pièce circulaire A ne peut être interprétée comme un *tepidarium* qu'en niant l'existence d'un témoignage archéologique : la découverte d'un bassin chauffé circulaire dont l'hypocauste est conservé. Pourtant, à partir des mêmes indices, la présence d'un bassin est admise dans l'espace voisin B. Les fouilleurs expliquent ces faits par une évolution chronologique, mais un croquis réalisé par T. Vacquer (BHVP, ms 230, f° 242) montre le point de jonction des deux zones, sans qu'il soit mentionné de juxtaposition de maçonnerie (fig. 31). De plus, certaines salles ne trouvent pas de fonction et apparaîtraient même comme « superflues » dans le circuit classique du baigneur. Il convient donc de relire l'ensemble de la documentation.

## DES THERMES À DEUX SECTIONS

L'élément marquant de ce complexe thermal est l'originalité de son plan qui n'avait d'ailleurs pas échappé à P.-M. Duval. En effet, celui-ci relevait déjà que les pièces frappaient par leur irrégularité et leur diversité typologique : des salles rectangulaires, circulaires et polygonales (Duval, 1961, p. 161). Quelques traits nous apparaissent primordiaux, comme l'importance des pièces de petites dimensions et le nombre des salles circulaires qui confèrent à l'ensemble un effet baroque. À tous ces espaces situés dans la partie occidentale du complexe, s'oppose la pièce DEF qui, seule, pourrait s'intégrer dans un circuit balnéaire hygiénique sous la forme d'un *caldarium*. La configuration de cet espace, partiellement dégagé, peut être restituée de différentes manières. Nous écartons l'hypothèse d'une salle cruciforme qui ne repose sur aucun fondement (fig. 32, n° 1). L'idée d'une salle du bain chaud à trois *solia*, proposée par P.-M. Duval, nous semble plus intéressante (fig. 32, n° 2) ; elle résulte toutefois de la volonté d'identifier un axe privilégié dont la réalité nous semble très discutable. On ne peut toutefois pas écarter l'idée d'un *caldarium* à deux bassins perpendiculaires quadrangulaires, tel qu'on le retrouve dans de nombreux sites <sup>63</sup> (fig. 32, n° 3 et 4).

Les deux grandes pièces circulaires A et B possèdent, au niveau de leurs hypocaustes, des aménagements simi-

62. Voir la restitution en élévation proposée par J.-C. Golvin dans Guyard dir., 2003, p. 71.

63. Ce *caldarium* est le type 9b1 de la typologie élaborée pour les thermes de Narbonnaise (Bouet, 2003, I, p. 77-82).

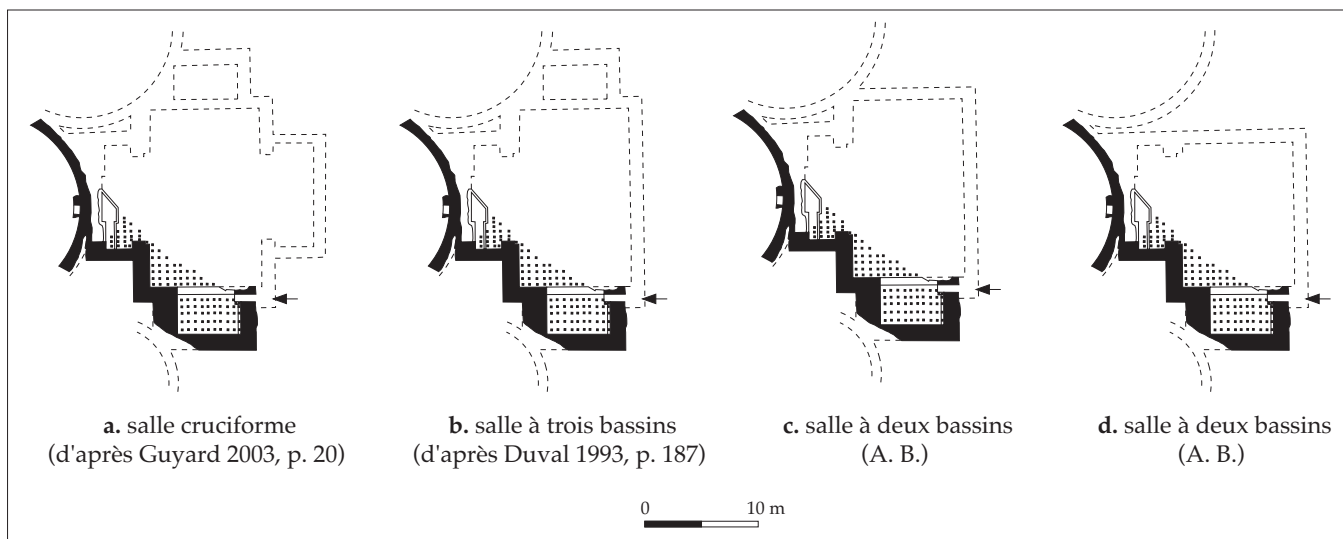


Fig. 32 – Thermes du Collège de France, les différentes hypothèses concernant la salle D-E-F.

lares – des massifs disposés en couronne autour d'un hypocauste à pilettes –, qui obligent à restituer, au niveau de circulation des baigneurs, des structures identiques, à savoir des piscines circulaires. C'est ce qu'avait déjà reconnu P.-M. Duval (Duval, 1961, p. 166), mais cette proposition a parfois été écartée dans les études récentes<sup>64</sup>. Ces massifs sont destinés à supporter le poids supplémentaire formé par la maçonnerie de la marche-margelle<sup>65</sup>. Cela a dû être constaté dans la salle B qui, d'après les descriptions, était particulièrement bien conservée. Les auteurs ont recherché des exemples d'aménagements comparables (Guyard dir., 2003, p. 72) : piscine circulaire des thermes d'Uriage à Saint-Martin-d'Uriage (Isère)<sup>66</sup> et des Fontaines salées à Saint-Père-sous-Vézelay (Yonne) (Louis, 1943, p. 40). Or, le système de chauffage est, dans les deux cas, différent de celui présenté ici. Dans le premier site, on est en présence d'un hypocauste mixte à chambre centrale et canaux rayonnants (Bouet, 2003, I, p. 251-252) ; dans le second, il s'agit d'un hypocauste à pilettes constitué de quatre-vingts supports car seul le dessous du bassin est chauffé, ce qui n'est pas le cas de la zone périphérique. En revanche, il est un exemple qui n'est jamais pris en compte et qui pourtant ressemble aux structures parisiennes : celui de la *piscina*

*calida* des thermes avec *Heliocaminus* de la *villa Adriana* à Tivoli (Italie) constitué de massifs trapézoïdaux de brique (Verduchi, 1975, p. 70 et 84)<sup>67</sup> (fig. 33).

Les fouilleurs indiquent que le bâtiment a subi des transformations. S'il est évident qu'en plusieurs siècles d'occupation le monument n'a pas échappé à ces phases de travaux, on peut toutefois s'interroger sur la réalité de certaines d'entre elles. Ainsi, l'hypocauste de la salle A aurait fait l'objet de réfections. Aussi imagina-t-on qu'un hypocauste de pilettes aurait été construit sur les massifs de brique précédemment cités ou bien que la piscine fut abandonnée au profit d'une simple salle chauffée. P.-M. Duval a remarqué, à juste titre, que les nouvelles pilettes n'ont été retrouvées qu'à la périphérie de la salle (Duval, 1961, p. 167), ce dont témoignent d'ailleurs les coupes réalisées lors de l'excavation (fig. 34). Il faut toutefois noter que, lorsqu'une pièce comportant une piscine centrale est intégralement chauffée, les hypocaustes sont plus hauts à la périphérie, sous l'espace de circulation des baigneurs, que sous le bassin. Les pilettes constituent simplement les témoins des supports de l'aire périphérique du bassin<sup>68</sup>. Ces vestiges n'indiquent pas, selon nous, une phase de transformation.

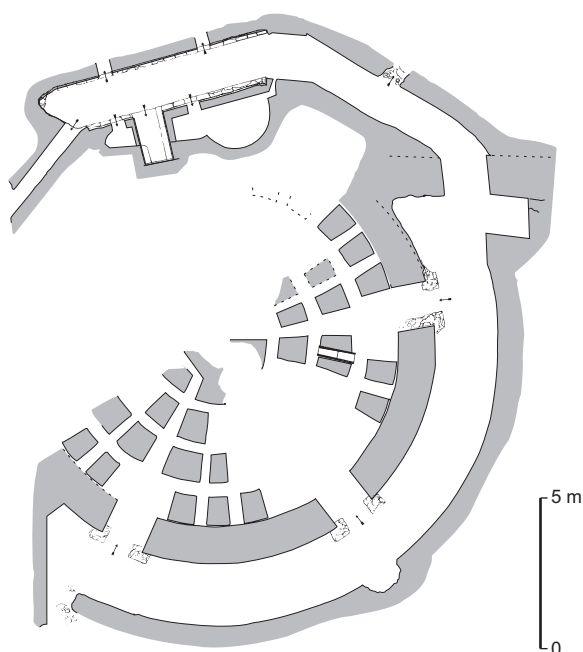
64. L. Guyard parle simplement de pièce tiède (Guyard dir., 2003, p. 72).

65. Le *caldarium* des thermes de la rue Gay-Lussac présente un principe voisin.

66. En plus de Degbomont, 1984, p. 130-131, voir en dernier lieu : Bouet, 2003, II, p. 228-230.

67. Sous la piscine circulaire des thermes de Sanxay (Vienne), l'aménagement est de même nature (Aupert, 1988, p. 76 et 1992, p. 68).

68. On retrouve ainsi un système identique dans la *piscina calida* des thermes de Cluny (voir *supra*, p. 372). Voir également la coupe particulièrement évocatrice de l'hypocauste de la *piscina calida* des thermes Sainte-Barbe à Trèves dans Krencker, Krüger *et al.*, 1929, p. 244.



**Fig. 33** – Thermes avec heliocaminus de la villa Adriana à Tivoli, l'hypocauste de la salle à bassin circulaire (d'après Verduchi, 1975, p. 84).

L'existence de pièces à bassin circulaire dans les thermes hygiéniques est bien attestée : on en retrouve par exemple, quoique rarement, dans le *caldarium* comme aux thermes des Balquières à Onet-le-Château (Aveyron) (Bouet dir., 2003, p. 627-628) ou à ceux d'Alincourt à Lillebonne (Seine-Maritime) (Follain, 1998, p. 61) ; dans les salles à *calida piscina* comme aux thermes avec *heliocaminus* de la villa Adriana déjà évoqués ; dans des salles froides, de façon assurée, dans le *frigidarium* des thermes Sud de Vieux (Calvados) (Vipard, 2002, p. 98 et 100) ou, plus hypothétiquement, aux thermes Saint-Jacques à Metz (Moselle)<sup>69</sup> (Jolin, 1982, p. 273-275). Cet aménagement est plus fréquent à l'époque augustéenne au cours de laquelle des bassins froids sont installés dans l'ancienne étuve de certains bâtiments thermaux, notamment en Campanie (thermes du Forum d'Herculanum, thermes du Forum et de Stabies à Pompéi) ou ailleurs (Palais d'hiver à Jéricho, Palestine) (Bouet, 2003, I, p. 39). La présence de plusieurs pièces circulaires n'est pas problématique : L. Guyard (Guyard dir., 2003, p. 70) évoque les thermes trajaniens de Conimbriga (Portugal) dans lesquels les deux salles pouvaient servir de *tepidarium* et de *destrictarium/laconicum* (Bouet, 2003, II, p. 55). Elles sont également multiples aux thermes de Constantin à Rome, dans le *caldarium*, le *tepidarium* de

69. Cette piscine est particulièrement vaste : 17,59 m de diamètre, dans une salle de 25,80 m de diamètre.

sortie ou les pièces intermédiaires (Vilucchi, 1999), dans les *tepidaria* à Philippopolis (Krencker, Krüger *et al.*, 1929, p. 296) ou aux grands thermes de Thenae (Tunisie), dans le *frigidarium*, le *destrictarium* pour non sportifs et le *destrictarium* pour sportifs (Thébert, 2003, p. 160), dans le *laconicum* et la pièce chauffée indéterminée dans ceux du Forum de Thubursicu Numidarum (Algérie) (Thébert, 2003, p. 225)<sup>70</sup>. À Paris, c'est la juxtaposition de deux salles aux caractéristiques identiques, à savoir des piscines centrales, qui a déconcerté. Ce double aménagement n'entre pas dans un schéma hygiénique classique ; il est, de plus, probable que d'autres bassins aient existé : telle doit être la fonction de l'espace quadrangulaire sur hypocauste (L), tangent à la salle circulaire C ; il faudrait même en ajouter un autre (L1) si l'on suit les restitutions proposées. La pièce P en a-t-elle possédé un ? Les descriptions sont si floues que l'on peut s'interroger, mais l'eau était assurément présente au moins dans la petite exèdre axiale. La mention, tantôt d'un sol bétonné, tantôt d'un niveau de terre n'est pas sans poser problème. On peut se demander si un aménagement particulier qui pourrait expliquer ces hésitations ne se trouvait pas sur une grande partie de la surface de la salle. On pense évidemment à un grand bassin, d'autant que la présence d'exèdres munies d'arrivée d'eau, en position axiale sur le petit côté, n'est pas sans parallèle : *Aquae Flaviae* (Algérie) (Thébert, 2003, p. 190)<sup>71</sup>, *Augusta Traiana* (Bulgarie) (Hoddinott, 1975, p. 202-205) ou Baden (Suisse) (Heinz, 1983, p. 167). Les seuls clichés connus de l'abside montrent que la paroi était relativement bien conservée (Pachtère, 1912, p. 71, fig. 27 ; Sellier, 1905). On semble y distinguer un ressaut qui n'est pas sans évoquer un bord de bassin dont la structure courbe ne serait qu'une partie.

Importance des volumes restreints, des bassins, grands et petits, absence du schéma classique *frigidarium*/pièces intermédiaires/*caldarium* : nous retrouvons là toutes les caractéristiques des thermes thérapeutiques<sup>72</sup>. Nous pensons que telle était la destination de la partie occidentale du complexe, jusqu'au niveau des salles A, B, C et M. À l'ouest des pièces précédemment décrites, s'étendent la palestine G et son possible pavillon d'entrée Z1 en bordure du *cardo*.

70. On pourrait également ajouter le cas, légèrement différent, des thermes d'Antonin à Carthage (Tunisie) dont les pièces chaudes présentent un plan hexagonal (Lézine, 1969, p. 30). Il existe quelques vastes bassins circulaires à l'air libre, tels ceux de la Muraz à Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie) : 20 m de diamètre (Bouet, 2003, II, p. 173-175).

71. La niche contenait des statues d'Hygie et d'Esculape.

72. C'est ce qui a été souligné encore récemment pour les thermes curatifs italiens (Guérin-Beauvois, 2000, I, p. 233-234).



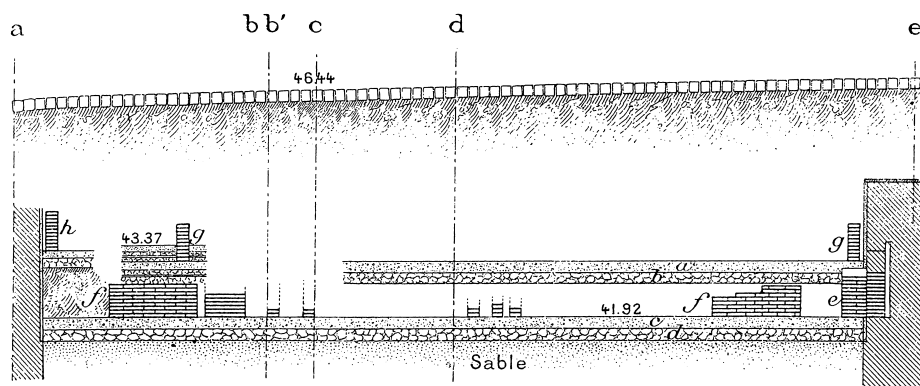


Fig. 34 – Thermes du Collège de France, coupe est-ouest de la salle A (d'après Sellier, 1905, pl. II).

La partie orientale est en revanche occupée par des thermes hygiéniques. Seule est connue la dernière pièce du circuit, à savoir le *caldarium* D à deux ou trois *solia* (E et F). Les autres pièces du bain – *apodyterium* et/ou *frigidarium*, salles intermédiaires – n'ont pas été dégagées. Un autre indice, négligé jusque-là, vient confirmer cette interprétation. Il s'agit de vestiges mentionnés et relevés en plan par T. Vacquer en 1878 sans description précise : « deux murs très longs parallèles à la rue des Écoles et quelques murs accessoires » (Busson, 1998, p. 162). Il s'agit de deux parois, distantes de 5,30 m, reconnues sur une longueur de 42 m, dans lesquelles il faut reconnaître un portique (2). La présence d'une exèdre (3), au nord, prouve que le stylobate doit être localisé au sud. Il est tentant d'y voir une colonnade encadrant une aire découverte que l'on interprétera comme une palestre (4). Nous avons là une partie des composantes de thermes hygiéniques. Le *frigidarium* et les pièces intermédiaires doivent se situer entre les deux zones connues. L'espace laissé libre entre la palestre et le *caldarium* est de l'ordre de 14 m. On peut imaginer un *tepidarium* dans le prolongement de la salle du bain chaud, encadré, au nord et au sud, par deux *frigidaria*, à l'instar des thermes de Barzan (Charente-Maritime) (Bouet dir., 2003, p. 105).

Les pièces circulaires à bassins, qu'elles soient ou non chauffées par hypocauste, sont d'ailleurs bien plus fréquentes dans les thermes thérapeutiques qu'hygiéniques (fig. 35 et 36) : aux exemples précédemment cités (les Fontaines salées à Saint-Père-sous-Vézelay), il faut ajouter *Aquae Flavianae* (Algérie) <sup>73</sup> (Thébert, 2003, p. 190), Alange (Espagne) (Alvarez-Martínez, 1972, p. 278) <sup>74</sup>, Évaux-les-Bains

(Creuse) <sup>75</sup> (Lintz, 1992, p. 94), Jebel Oust (Tunisie) (Ben Abed, Scheid, 2005, p. 334-338), thermes Sud <sup>76</sup> (Liegard, Fourvel, 1999, p. 103) et thermes Nord <sup>77</sup> de Nérès-les-Bains (Allier) (Desnoyers, 1982, p. 157), Badenweiler (Allemagne) (Krencker, Krüger *et al.*, 1929, p. 238) et peut-être ceux de Villeneuve à Fréjus (Var) (Bouet, 2003, II, p. 103-107) <sup>78</sup> (fig. 36). Dans ce type d'édifice, on connaît également des piscines circulaires dans des pièces qui ne le sont pas : Uriage à Saint-Martin-d'Uriage (Isère) déjà cité, les Fumades à Allègre (Gard) (Bouet, 2003, II, p. 26-27), Sanxay (Vienne) <sup>79</sup> ou Bath (Grande-Bretagne) (Cunliffe, 1971, p. 53).

#### D'AUTRES EXEMPLES EN GAULE ?

La juxtaposition d'ailes thermales thérapeutique et hygiénique est-elle un *unicum* ? Nous avons montré ailleurs que tel n'était pas le cas (fig. 36) (Bouet dir., 2003, p. 714-715). Dans l'état 2b des thermes de Chassenon (Charente), deux sections se juxtaposent. Celle du sud se caractérise par deux grandes piscines tandis que la partie nord comprend les salles traditionnelles du circuit hygiénique. Dans le monument du Champ du Verger à Sainte-Gemme-sur-Loire (Maine-et-Loire), ce sont deux sections hygiéniques qui enserrant trois salles dont deux au moins sont dotées de piscines et l'autre de trois baignoires complémentaires. Les thermes de la place des Jacobins à Limoges

75. 7,80 m de diamètre.

76. 12 à 14 m de diamètre selon les publications.

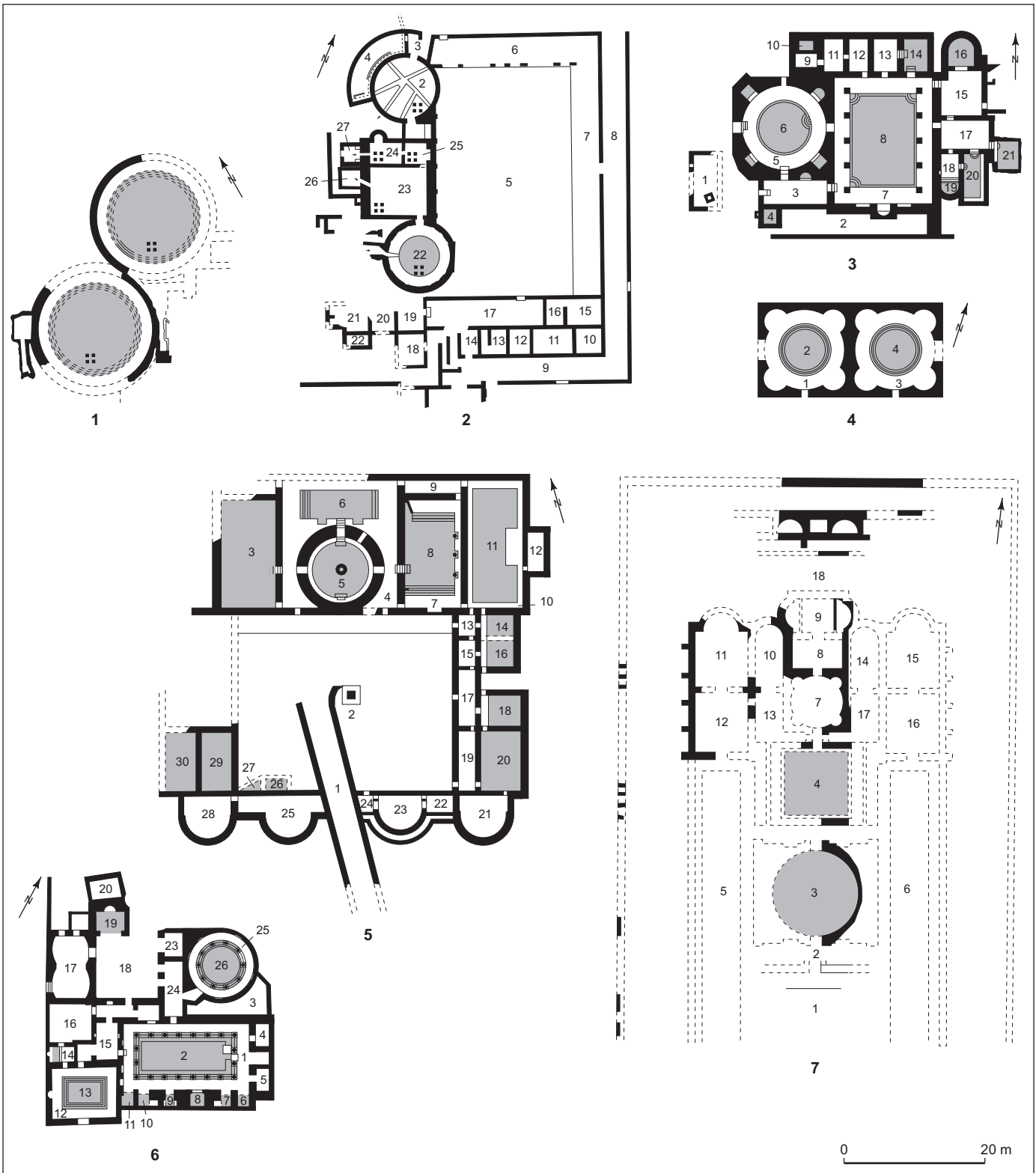
77. 8,46 m de diamètre.

78. Autres exemples en Espagne, sans plan retrouvé : bains de Montemayor à Cáceres (Mora, 1981, p. 55 avec bibliographie antérieure) et de Bóvedas à Malaga (Taracena, 1974, p. 60).

79. Dans les thermes hygiéniques, *solium* circulaire à la Croix-Saint-Charles à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) (Bouet, 2003, p. 664-666).

73. Environ 8 m de diamètre.

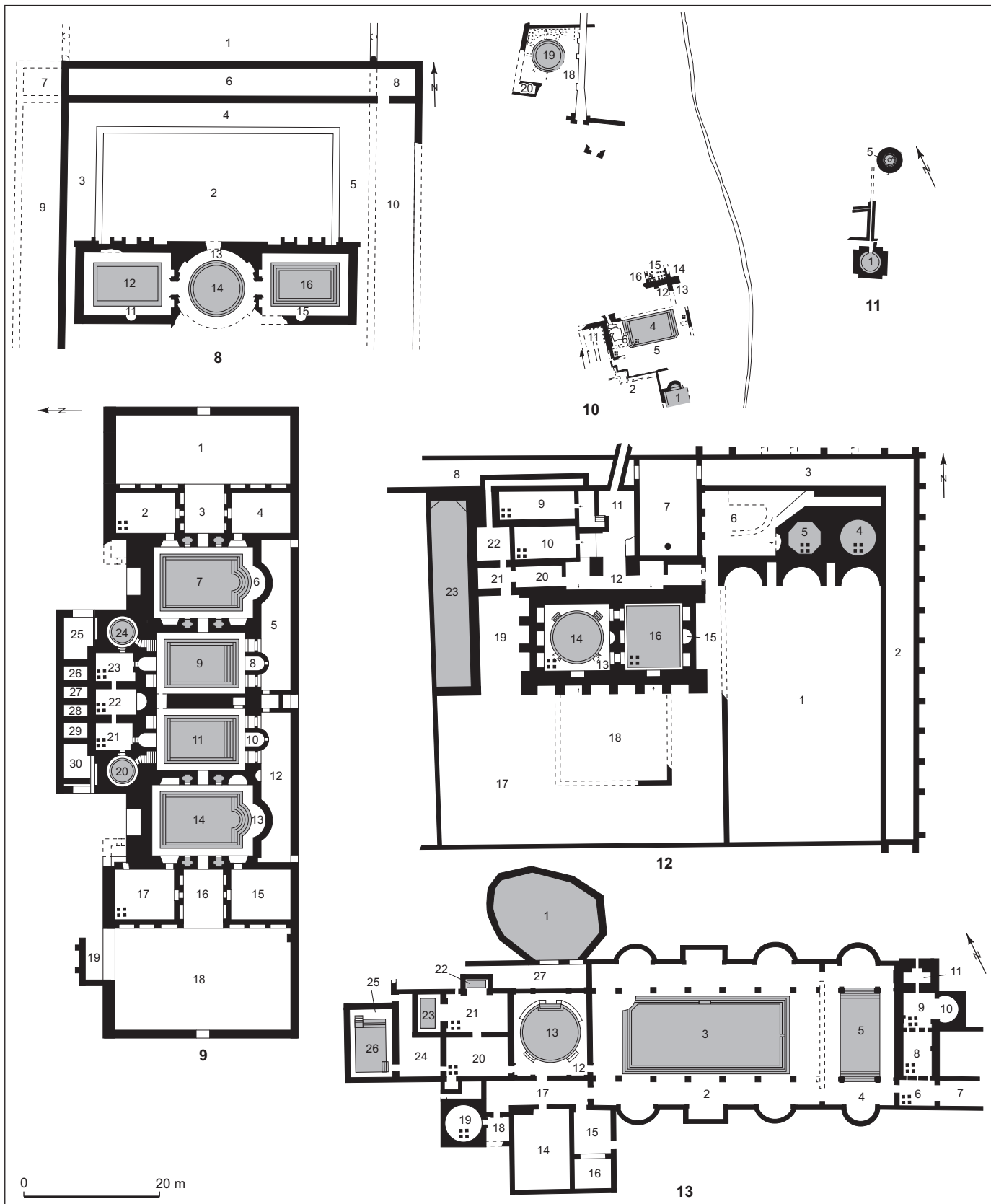
74. 5,70 m de diamètre au fond du bassin.



1. Paris, Collège de France
2. Saint-Père-sous-Vézelay (Yonne), les Fontaines salées (d'après Bouet, à paraître)
3. *Aquae Flavianae* (Algérie) (d'après Thébret, 2003, p. 621)
4. Alange (Espagne) (d'après Alvarez Martínez, 1972, p. 274)

5. Évaux-les-Bains (Creuse) (d'après Lintz, 1992, p. 94)
6. Jebel Oust (Tunisie), état 3 (d'après Ben Abed, Scheid, 2005, p. 336)
7. Nérès-les-Bains (Allier), thermes Sud (d'après Liegard, Fourvel, 1999, p. 102-103)

Fig. 35 – Exemples de thermes thérapeutiques à bassins circulaires.



8. Nérès-les-Bains (Allier), thermes Nord (d'après Desnoyers, 1982, p. 156)  
 9. Badenweiler (Allemagne) (d'après Krenker, Krüger *et al.*, 1929, p. 238)  
 10. Saint-Martin-d'Uriage (Isère), Uriage (d'après Bouet, 2003, II, p. 228-230)

11. Allègre (Gard), les Fumades (d'après Bouet, 2003, II, p. 26)  
 12. Sanxay (Vienne) (d'après Aupert, 1988, p. 76 et 1992, p. 50)  
 13. Bath (Grande-Bretagne) (d'après Cunliffe, 1971, p. 53)





1. Chassenon (Charente), Longeas (d'après Bouet, à paraître)
2. Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire), le Champ du Verger (d'après Bouet dir., 2003, p. 648)
3. Limoges (Haute-Vienne), place des Jacobins, état 2 (d'après Bouet dir., 2003, p. 560)

4. Augst (Suisse), Grienmatt (d'après Laur-Belart, Berger, 1991, p. 104)
5. Fréjus (Var), Villeneuve (d'après Bouet, 2003, II, p. 104)
6. Périgueux (Dordogne), rue de la Calprenède (d'après Bouet dir., 2003, p. 564)

Fig. 36 – Exemples de thermes à deux sections, l'une thérapeutique, l'autre hygiénique.

(Haute-Vienne), en plein cœur de l'agglomération, présentent un plan symétrique et deux sections de bain. À la suite de remaniements, une vaste piscine froide, dont seule la banquette périphérique est chauffée, est aménagée dans le *caldarium* nord. Les structures de la salle symétrique sud ne sont pas connues, mais si elles n'ont pas évolué depuis l'état I, on pourrait alors être en présence d'un aménagement identique à celui de Chassenon<sup>80</sup>.

Le bâtiment de Grienmatt à Augst (Suisse) comporte également les mêmes caractéristiques, bien qu'il soit plus modeste avec sa superficie d'environ 1 200 m<sup>2</sup> (Laur-Belart, Berger, 1991, p. 103-107). On y retrouve, d'une part, une section hygiénique traditionnelle comprenant une vaste salle (1-2) servant d'*apodyterium*, mais également, compte tenu de son étendue, de gymnase couvert. Lui succèdent le *frigidarium* (4) et sa *piscina* (5), le *laconicum* (6) ainsi que le *caldarium* (7) et son *solium* (8). Deux pièces, accessibles tant depuis la salle intermédiaire que de la salle du bain chaud, possèdent de multiples bassins. L'une (9) est chauffée, l'autre (14) ne l'est pas. Elles ont toutes deux pour caractéristique la présence d'une piscine centrale. La première (9) comprend, le long de sa paroi orientale, trois baignoires (11, 12, 13) et il y a deux baignoires (16, 17 et 18, 19) sur chacun des petits côtés de la seconde (14).

À Fréjus (Var), bien que certaines parois des thermes de Villeneuve conservent encore une belle élévation, l'édifice est assez mal connu en raison de l'ancienneté de la fouille. La présence d'une grande piscine quadrangulaire (2) et de multiples bassins dans la pièce froide (6) nous a fait suggérer ailleurs l'hypothèse qu'il puisse s'agir de thermes thérapeutiques<sup>81</sup> (Bouet, 2003, II, p. 106). Peut-être en allait-il de même pour le bâtiment de la rue de la Calprenède à Périgueux (Dordogne) partiellement exhumé. Seule fut dégagée une portion d'une salle froide (1), d'au moins 106 m<sup>2</sup>, qui comprenait deux bassins : une piscine (2) de 37,53 m<sup>2</sup>, profonde de 1,30 m, et une autre cuve (3) de 8,31 m<sup>2</sup>, profonde de 0,73 m (Bouet dir., 2003, p. 564). Ce dernier exemple se distingue des précédents par sa localisation en plein cœur de l'agglomération. Nous serions donc là dans un contexte similaire à celui de l'exemple parisien et qui trouve des comparaisons dans des monuments urbains édifiés au-dessus de sources thermales comme à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) (Bouet, 2003, II, p. 12-16).

80. En plus de la grande piscine, la salle compte toujours un bassin absidal ; c'est ce qui nous fait émettre l'hypothèse d'une section thérapeutique. Avec la seule cuve centrale, on aurait pu être en présence d'une pièce à *piscina calida*.

81. La section hygiénique pourrait être constituée des salles 14 à 16.

Tous ces édifices et leurs vastes bassins témoignent de l'importance grandissante, à partir du début du II<sup>e</sup> s., des eaux chaudes naturelles ou chauffées artificiellement selon un phénomène déjà constaté en Italie (Guérin-Beauvois, 2000, p. 234 et 2003, p. 6 et 8). Il a également été noté, dans cette même région, que des sections hygiéniques venaient compléter, à partir du début du II<sup>e</sup> s., les thérapeutiques de l'époque antérieure (Guérin-Beauvois, 2003, p. 8). Pour la Gaule, on constate soit une contemporanéité des deux sections, soit l'antériorité de la zone hygiénique par rapport à la thérapeutique.

L'absence d'eau aux vertus curatives – celle alimentant notre bâtiment ne peut provenir que de l'aqueduc –, ne constitue pas une réelle difficulté. Il existe d'autres édifices hydrothérapeutiques sans qualité thérapeutique actuellement reconnue, comme les thermes de Sanxay (Vienne) (Aupert, 1992, p. 37-38)<sup>82</sup>. Il ne faut pas pour autant expliquer la mise en place de notre établissement par une valeur divine du liquide ; ces édifices ne s'apparentent ni à un sanctuaire des eaux, ni à un sanctuaire guérisseur (Guérin-Beauvois, 2003, p. 4 et 10)<sup>83</sup>. D'ailleurs, sur le plan juridique, une eau thermale est considérée comme ordinaire. L'intérêt réside donc dans l'exploitation des bâtiments thermaux et non pas dans la valeur intrinsèque de l'eau qu'ils dispensent (Guérin-Beauvois, 2000, I, p. 243-244). Ainsi pourrait-on probablement expliquer la présence de thermes curatifs au sein des villes.

## DATATION

Les thermes du Collège de France sont d'autant plus remarquables qu'ils sont à Lutèce les seuls du Haut-Empire à pouvoir être datés précisément par l'archéologie. Ils ont été édifiés à l'époque flavienne puis ont connu des remaniements au milieu du II<sup>e</sup> s. et à la fin du II<sup>e</sup> s. ou au début du III<sup>e</sup> s. (Guyard dir., 2003, p. 72-73).

82. On ne pourra pas s'appuyer sur l'affirmation que sur les vingt-quatre sanctuaires ou thermes ayant fourni des témoignages de malades ou de médecins, on ne dénombre que trois sources thermales avérées (Rousselle, 1990, p. 77). La liste fournie des établissements rassemble en effet des thermes thérapeutiques, hygiéniques ou de *villa* (Rousselle, 1990, p. 320-332).

83. Même lorsqu'il existe des thermes thérapeutiques à proximité d'un sanctuaire, il s'agit d'un lieu entièrement profane, utilisant l'eau thermale pour sa température et éventuellement ses qualités minérales, si l'on admet que les utilisateurs aient pu apprécier cette différence (voir le cas particulièrement évocateur de Jebel Oust en Tunisie, dans Ben Abed, Scheid, 2003, p. 14, mais également celui de Bath en Grande-Bretagne dans Scheid, 1992, p. 27 n. 8). Les thermes hygiéniques intégrés dans les sanctuaires n'ont d'autre fonction que de permettre aux officiants du culte d'effectuer leurs ablutions (Scheid, 1991).

## LE MODE DE FINANCEMENT DES THERMES PARISIENS

Nous avons vu, dans un autre cadre (Bouet, Saragoza, 2007, p. 61, fig. 43), comment la fontaine monumentale nord des thermes de Cluny, – mais également celle, plus modeste, du sud –, toutes deux axées par rapport au temple du culte impérial du *forum*, appartenaient à un programme urbanistique unitaire et cohérent. Parmi les deux hypothèses envisagées nous avons proposé de restituer, dans l'exèdre centrale de la fontaine du nord, une statue impériale qui conduit à s'interroger sur le mode de financement de l'ensemble du complexe. S'il s'agit d'un évergète ou de la cité, on y verra la volonté ostentatoire de se placer sous la dépendance du pouvoir impérial et s'il s'agit de l'empereur, le rappel de sa toute puissance. Nous pensons que cette seconde hypothèse pourrait expliquer l'ampleur de la construction qui dépasse, nous semble-t-il, les simples besoins du chef-lieu de cité des *Parisi* qui demeure, tout au long de son histoire, une agglomération d'ampleur moyenne. En effet, les thermes couvraient une superficie de 10 275 m<sup>2</sup> qui les hisse au rang de quatrième bain les plus importants des Gaules, juste après les thermes Sainte-Barbe à Trèves (42 500 m<sup>2</sup>), les thermes impériaux de la même agglomération (36 250 m<sup>2</sup>) et ceux Saint-Germain à Poitiers (26 400 m<sup>2</sup>) (Bouet dir., 2003, p. 134). Si on ne peut guère s'avancer sur le mode de financement des thermes de la rue Gay-Lussac, celui-ci peut résulter du même phénomène d'évergétisme, impérial, privé ou d'un financement par la cité. En revanche, la fonction même des thermes du Collège de France les distingue et nous pousse à émettre d'autres hypothèses.

Les études récentes menées sur les centres thermaux d'Italie montrent que leur mode de financement diffère de celui des bâtiments hygiéniques. En effet, ces édifices semblent indépendants dans leur mode de fonctionnement interne ; les inscriptions retrouvées *in situ* émanent de particuliers et non de magistrats locaux, comme si l'administration n'y avait aucun droit de regard. Ces monuments sont progressivement intégrés au domaine impérial. Cette source substantielle de revenus n'était donc pas négligée par les différents empereurs (Guérin-Beauvois, 2000, I, p. 209-210 et p. 236-243 ; Guérin-Beauvois, 2003, p. 7). Si les exemples précédents s'inscrivent tous dans des territoires à l'écart des grandes agglomérations, on connaît, en Italie comme ailleurs, des eaux aux vertus minérales reconnues dans de véritables cités ou municipales. Il est difficile de définir le rôle de ces eaux (et donc des bâtiments qui les reçoivent) dans

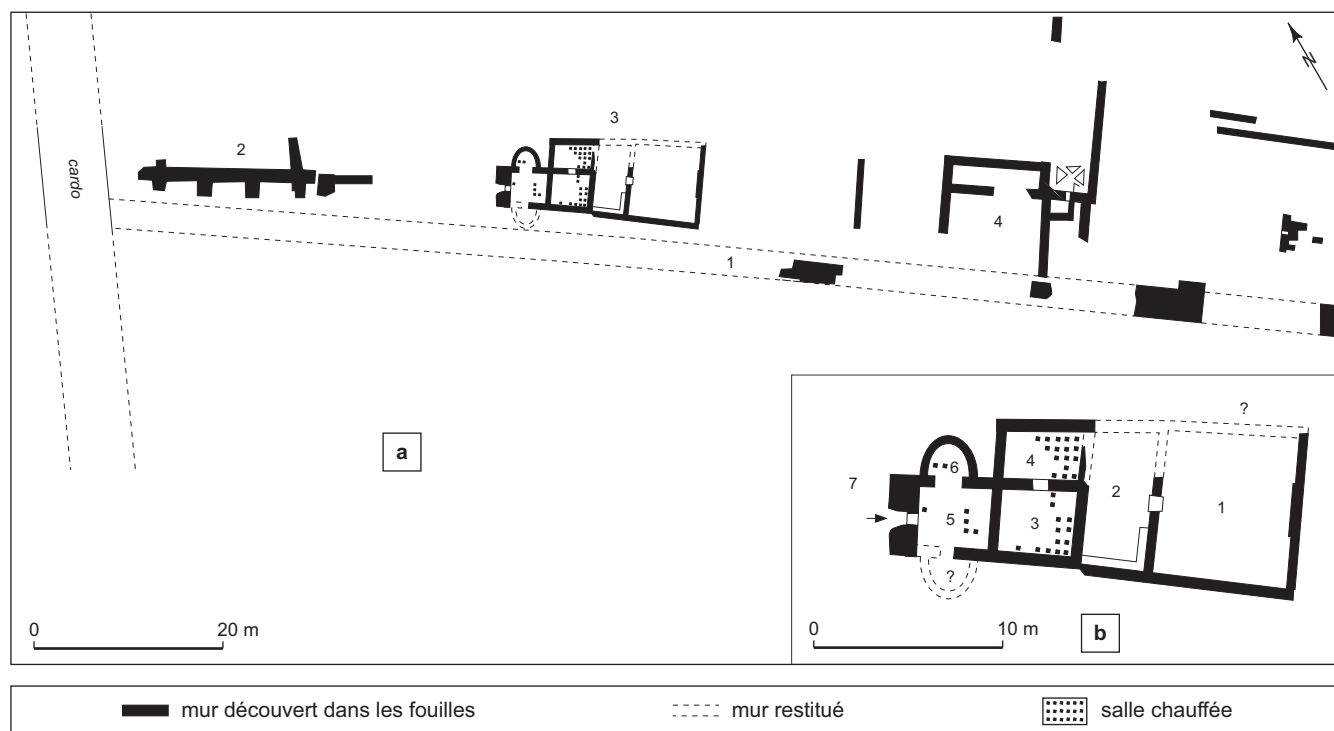
la vie municipale. Ainsi, à Pouzzoles (Italie) ou aux *Aquae Statiellae* (Italie), on ne relève que très peu de témoignages sur la pratique thermale alors que les inscriptions concernant la vie municipale sont nombreuses (Guérin-Beauvois, 2003, p. 13, n. 25). La similitude des plans et des pratiques tend à rapprocher l'édifice du Collège de France de ces exemples. Le bâtiment parisien s'inscrirait ainsi dans cette problématique. Toutefois, aucun élément épigraphique concernant notre monument ne permet d'accréditer l'hypothèse d'un tel phénomène. Sa mise en évidence, ailleurs dans l'Empire, permet cependant de poser la question d'un mode d'exploitation et de gestion distinct de ceux des autres thermes. Celui-ci serait assuré par de grandes familles aristocratiques ou par l'empereur lui-même<sup>84</sup>. S'il s'agissait de ce dernier, nous pourrions être en présence de deux types d'intervention impériale à Lutèce, au travers de l'évergétisme (thermes de Cluny) comme au travers de l'exploitation de bains (thermes du Collège de France).

## L'ANTIQUITÉ TARDIVE ET LES THERMES DU PARVIS DE NOTRE-DAME : LA FIN DE LA DIVERSITÉ BALNÉAIRE

Les grands thermes qui viennent d'être étudiés dépendent, par leur mode d'approvisionnement en eau, de l'aqueduc, mais également des moyens financiers investis tant dans leur construction que pour leur entretien. Les problèmes économiques que connaît la Gaule au III<sup>e</sup> s. se traduisent, à Paris comme dans d'autres villes, par un abandon de l'infrastructure architecturale et une récession de l'espace urbain. Ainsi, les thermes du Collège de France sont-ils démantelés en partie entre la fin du III<sup>e</sup> s. et le début du IV<sup>e</sup> s. (Guyard dir., 2003, p. 73), l'abandon des thermes de Cluny est situé traditionnellement à la fin du III<sup>e</sup> s. (Bouet, Saragoza, 2007, p. 46), à la même période probablement que celui du bâtiment de la rue Gay-Lussac (Busson, 1998, p. 182).

La pratique balnéaire à Lutèce aurait pu trouver là son terme, mais les fouilles menées entre 1965 et 1984 sur l'île de la Cité, sous le parvis de Notre-Dame, permettent de compléter ce panorama. Celles-ci ont mis en évidence, à proximité immédiate du rempart édifié sur un quai antérieur, un petit édifice thermal qui n'a fait l'objet

84. C'est la question qui a été également soulevée par P. Leveau au sujet d'Aix-les-Bains (Savoie) en raison de la présence, à proximité des thermes, d'un tombeau-temple (Leveau *et al.*, 2005-2006 ; Leveau, 2007).



**Fig. 37** – *Thermes du parvis de Notre-Dame* : plan général des vestiges : 1, palestre ; 2, frigidarium ; 3, tepidarium ; 4, laconicum ; 5, caldarium ; 6, solium ; 7, chambre de chauffe (d'après Fleury, 1984, p. 150-151 et Busson, 1998, p. 455).

d'aucune étude de détail<sup>85</sup> (fig. 37). Bien que sa limite nord ait été en partie détruite, on peut proposer de la restituer dans le prolongement de celle encore visible. Il est possible de lui attribuer une surface de 175 m<sup>2</sup> à laquelle il convient d'ajouter la chambre de chauffe (7) dont les contours ne sont pas connus<sup>86</sup>. Les parois sont constituées de moellons non calibrés liés par un mortier non homogène comprenant une bonne part de tuileau (Busson, 1998, p. 463). Ils sont assis, par endroit, sur des blocs de remploi comme dans l'abside nord (6) (Legaret, 1978, p. 62 ; Busson, 1998, p. 463 et 2001, p. 148 ; Fleury, Kruta, 2001, p. 34). Le plan est toutefois aisément compréhensible. L'accès devait se situer au nord-est et donner sur une petite cour (1) d'environ 55 m<sup>2</sup>, recouverte en partie par un dallage grossier (Busson, 1998, p. 464), à usage de palestre<sup>87</sup>. Une sorte de perron, constitué d'un blocage de pierres surmonté d'une couche

de marne tassée, permettait l'accès, par un seuil constitué d'un gros bloc<sup>88</sup> long de 0,88 m, à une salle (2), large de 3,39 m<sup>89</sup>, interprétée comme un bassin froid (Busson, 2001, p. 148 et 2003, p. 65 ; Busson dir., 2002, p. 60). La présence d'une banquette longeant la paroi méridionale et d'un puissant dallage de pierres calcaires quadrangulaires confirme cette lecture (Busson, 1998, p. 464). Un nouvel examen des vestiges visibles montre que cette banquette fait retour, sur 2,23 m, le long de la paroi orientale (fig. 38, n° 1) ; elle a, à cet endroit, totalement disparu, toutefois son négatif est parfaitement conservé du fait de l'arrêt rectiligne du dallage. S'agissant de la pièce froide du complexe, la banquette offrait aux usagers la possibilité de s'asseoir pour se déshabiller<sup>90</sup>. Si l'on restitue une largeur disponi-

85. La plus complète, mais de caractère toutefois général, se trouve dans Busson, 1998, p. 463-464.

86. On pourrait être en présence d'un bâtiment d'environ 200 m<sup>2</sup>.

87. Le plan publié dans le catalogue d'exposition *Le Parvis de Notre-Dame* présente une subdivision (Busson dir., 2002, p. 52). Cette paroi peut être très antérieure au bâtiment tardif (renseignement D. Busson).

88. Cette porte a été bouchée à une époque indéterminée (Busson, 1998, p. 463-464).

89. Si on imagine sa paroi nord dans le prolongement de celle de la pièce chauffée voisine, sa longueur serait de l'ordre de 7,20 m, soit une superficie totale de 23,75 m<sup>2</sup>.

90. On peut vraisemblablement restituer, au-dessus de cette structure, une série de casiers permettant d'accueillir les habits des baigneurs. Les banquettes maçonnées d'*apodyteria* sont relativement rares : quatre ou cinq exemples dans les thermes de Gaule Narbonnaise (Bouet, 2003, I, p. 16) et dans certains édifices de Pompéi ou d'Herculaneum.





1



2



3



4

**Fig. 38** – *Thermes du parvis de Notre-Dame* : 1, salle 2 et sa banquette ; 2, tepidarium ; 3, laconicum depuis l'ouest ; 4, solium du caldarium (clichés : A. Bouet, Université Bordeaux-III).

ble de 0,65 m par usager, chiffre vérifiable dans la section féminine des thermes du *Forum* d'Herculanum et repris dans l'étude des bains de Musarna (Italie) (Broise, Jolivet, 2004, p. 79-80), la banquette – et donc le bâtiment dans son ensemble – pouvait accueillir sept personnes à la fois. Il n'est toutefois pas impossible qu'une autre en bois ait existé le long de la paroi occidentale. Une *piscina* a pu être aménagée dans la partie nord de la salle aujourd'hui totalement détruite. Nous serions alors en présence de l'*apodyterium* servant également de *frigidarium*. La salle suivante (3), de 21 m<sup>2</sup>, est chauffée indirectement depuis l'ouest <sup>91</sup>

91. Une brèche dans la paroi mitoyenne avec la salle précédente témoigne de l'emplacement probable de la porte. La *suspensura*, située à un niveau supérieur à celui du sol de la pièce froide, conduit à imaginer dans cette dernière une marche permettant de rattraper la dénivellation.

(fig. 38, n° 2) ; les parois ont conservé la trace des *tubuli*. Il faut y reconnaître un *tepidarium*. L'espace (4) situé plus au nord, de 10 m<sup>2</sup>, est alimenté en chaleur par un passage <sup>92</sup> ouvert dans la paroi mitoyenne avec le *tepidarium*, mais il devait également être chauffé directement par un foyer. Cependant, l'arasement des parois, au niveau du radier de l'hypocauste, ne permet pas de le localiser (fig. 38, n° 3). Les baigneurs parviennent à cette pièce par une porte large d'au moins 0,75 m. Seule la fonction de *laconicum* peut être attribuée à cet espace. La dernière salle (5) est chauffée directement depuis l'ouest. Les pilettes de l'hypocauste, partiellement conservées, reposent sur de grandes dalles de couleur noire (Busson, 1998, p. 463). Cette pièce comprend, au nord, un *solium* semi-ellipsoïdal (6) de 5 m<sup>2</sup>

92. Ce passage est large de 0,44 m pour une hauteur de 0,56 m.

**Tabl. II** – *Superficies et datations des thermes de l'Antiquité tardive* : \*, dans un premier état, le bâtiment ne comprend qu'un apodyterium, un tepidarium et un caldarium à solium absidal ; dans un second temps, le bâtiment est légèrement agrandi (46,80 m<sup>2</sup>) par ajout d'un frigidarium et de sa piscina semi-circulaire ; cette dernière a été interprétée comme un baptistère, hypothèse qui ne peut pas être retenue.

Bâtiment	Superficie totale en m <sup>2</sup>	Datation	Bibliographie
Toulouse (Haute-Garonne), Place Saint-Étienne	environ 50 ?	milieu du IV <sup>e</sup> s.	Bouet (dir.), 2003, II, p. 306-307
Augst (Suisse), Kaiseraugst	39,50 *	V <sup>e</sup> s.	Laur-Belart, Berger, 1991, p. 187-190
Loupian (Hérault), Sainte-Cécile	51	V <sup>e</sup> s.	Bouet (dir.), 2003, II, p. 145-147
Montferrand (Aude)	62	V <sup>e</sup> s.	Bouet (dir.), 2003, II, p. 175-177
Paris, Parvis Notre-Dame	102	IV <sup>e</sup> s.	–
Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), Cloître Saint-Sauveur	115	500	Bouet (dir.), 2003, II, p. 10
Aléria (Haute-Corse), Le Prétoire	135	début du IV <sup>e</sup> s.	Bouet, 1998a
Liberchies (Belgique), Brunehaut, Bâtiment A	160	milieu du IV <sup>e</sup> s.	Bouet (dir.), 2003, p. 684-685
Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne), Thermes du temple du <i>forum</i>	300	début du V <sup>e</sup> s.	Bouet (dir.), 2003, II, p. 567-568
Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), Bâtiment A	> 330	IV <sup>e</sup> s.	Bouet (dir.), 2003, II, p. 239-242
Arles (Bouches-du-Rhône), Thermes de Constantin	1 430	début du IV <sup>e</sup> s.	Bouet (dir.), 2003, II, p. 41-44 ; Heijmans, 1998
Trèves (Allemagne), Thermes impériaux	7 350	début du IV <sup>e</sup> s.	Krencker, Krüger <i>et al.</i> , 1929

dont la chambre de chaleur s'ouvre largement sur celle de l'espace central (fig. 38, n° 4). Le symétrique de la baignoire nord (7) devait se trouver au sud (Busson, 1998, p. 463-464 et 2003, p. 65). L'emplacement en a été totalement détruit par une cave médiévale, mais la présence d'un passage d'air chaud ne laisse guère de doute. La superficie conservée s'élève à 18 m<sup>2</sup>, mais elle serait de l'ordre de 23 m<sup>2</sup> si l'on restitue, au sud, un bassin de même dimension que celui du nord. Plus à l'ouest s'étendait la chambre de chauffe (7). On n'en connaît que le *praefurnium* que délimitent deux puissants massifs maçonnés.

L'alimentation en eau du bâtiment n'est pas connue. Faut-il l'imaginer depuis le fleuve voisin, par un système mécanique<sup>93</sup>, ou par un puits creusé dans la chambre de chauffe ?

Les bains se trouvaient non loin d'une maison qui se développait à l'est (fig. 37a). Datée de la fin de l'Antiquité sans plus de précision (Busson, 2003, p. 65), elle a livré des

93. Se poserait alors le problème du franchissement du rempart voisin. Une alimentation de thermes à partir d'un cours d'eau peut être tout à fait envisageable. L'empereur Julien l'Apostat, en 363, évoque l'eau de la Seine, « très agréable et très pure à voir comme à boire, si l'on en a envie » et de mentionner que, dans une île, l'eau provient essentiellement du fleuve (*Misôpogon*, VI, 7).

pièces chauffées par pilettes ou canaux rayonnants ainsi que des fragments de mosaïque (Busson, 2001, p. 148 et 2003, p. 65 ; Busson dir., 2002, p. 60). Quelques mètres à l'ouest, un puissant mur à contreforts (2) et arcs de décharge a été interprété dans un premier temps comme une partie d'une basilique civile (Fleury, 1984, p. 149), hypothèse ensuite abandonnée au profit de celle d'un quai servant de base à une tête de pont monumentale (Busson, 1998, p. 462 et 2001, p. 146).

La datation tardive de ces bains a été reconnue par tous les auteurs. Le rempart voisin aurait été mis en place à partir de 308 (Busson, 2001, p. 146), les vestiges étant placés à la fin du III<sup>e</sup> s. ou au IV<sup>e</sup> s.<sup>94</sup> Des fragments de céramiques et de nombreuses monnaies<sup>95</sup> de la fin du IV<sup>e</sup> s., retrouvés dans une couche de boue de la palestre, témoignent d'une fréquentation encore à cette époque. L'ensemble est recouvert d'une épaisse couche de « terre noire » datable de l'extrême fin de l'Antiquité ou du début du haut Moyen Âge. Les techniques de construction, le plan irrégulier des

94. L'état antérieur correspond à une maison incendiée au milieu du III<sup>e</sup> s. (Busson, 2001, p. 145-146).

95. Les plus récentes datent de Théodose et d'Arcadius (Busson, 1998, p. 464).

pièces et la présence d'un radier d'hypocauste<sup>96</sup> recouvert de briques sont autant d'éléments qui s'inscrivent parfaitement dans l'architecture thermale tardive.

Ces vestiges ont été attribués à une habitation (Legaret, 1978, p. 62 ; Busson, 1998, p. 462), à des bains privés (Legaret, 1978, p. 62 ; Busson, 1998, p. 463 et 2001, p. 148 ; Fleury, Kruta, 2001, p. 34) ou publics (Fleury, Kruta, 2001, p. 34). Les hésitations des chercheurs résultent de la modestie du bâtiment qui, pour la plupart d'entre eux, ne relève que du domaine privé. Or il ne fait aucun doute, selon nous, qu'il s'agisse de thermes publics, la petite taille étant la règle générale des édifices construits à partir du IV<sup>e</sup> s.<sup>97</sup> Le tableau II rassemble les datations et les superficies des bâtiments de l'Antiquité tardive<sup>98</sup>. Nous n'avons retenu que la superficie des pièces en excluant les espaces extérieurs qui, bien souvent, ne peuvent être clairement délimités<sup>99</sup>.

Les vestiges parisiens entrent dans la série des bains publics tardifs qui ne couvrent, au plus, que quelques centaines de mètres carrés. Leur surface se réduit encore au V<sup>e</sup> s., lorsqu'ils sont en relation avec un édifice religieux (Bouet, 2003, I, p. 342). Les deux exceptions par leur superficie imposante – les thermes de Constantin à Arles et ceux impériaux de Trèves – s'expliquent par le statut politique des deux villes devenues, pendant un temps, résidence impériale. Sur le plan strictement balnéaire, on retrouve dans notre bâtiment de modestes bassins accessibles à une

96. De tels systèmes de protection destinés à éviter les déperditions de chaleur se retrouvent dès le Haut-Empire en Gaule, mais ont tendance à se répandre – notamment dans l'architecture privée – dans l'Antiquité tardive (Bouet, 2003, I, p. 261-264).

97. La tendance s'amorce vraisemblablement dès le III<sup>e</sup> s. (Bouet dir., 2003, p. 719).

98. Nous restons très dubitatif sur l'interprétation en tant que thermes des vestiges de l'avenue Adolphe-Max à Lyon (Rhône) (Villedieu, 1990, p. 29-38). Malgré les tentatives de restitution du cheminement des baigneurs, nous ne voyons là rien qui soit caractéristique de thermes. Il faudrait peut-être envisager les structures comme celles d'une maison aux pièces chauffées. Sur un autre exemple posant les mêmes difficultés sur la place Saint-Pierre à Saintes (Charente-Maritime), voir Bouet dir., 2003, p. 587-588.

99. Aux bâtiments présentés ci-dessous, il faudrait en ajouter d'autres (place Suarès à Arles, place Jean-Jaurès à Apt, thermes du Nord à Saint-Bertrand-de-Comminges, bâtiment B de Brunehaut à Liberchies) qui ne sont que trop peu connus pour permettre d'extrapoler leur superficie d'ensemble. Les plans partiels montrent toutefois des salles de petites superficies.

seule personne à la fois selon un phénomène classique à cette époque (Ginouès, 1955), et les pièces traditionnelles du bain. La présence d'un *laconicum*, auquel on parvient uniquement depuis le *tepidarium*<sup>100</sup>, témoigne d'un certain archaïsme. Ce type de plan, connu depuis le dernier quart du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., est décrit par Vitruve (*De architectura*, V, 10, 5) à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et connaît un vif succès en Italie jusqu'à l'époque flavienne. Devenu archaïque en Italie, c'est alors qu'il se développe en Gaule. Les monuments les plus récents se trouvent au *castrum* de Zurzach (Suisse) au III<sup>e</sup> s. ou IV<sup>e</sup> s. et dans l'état 2 des petits thermes du Nord-Est de Saint-Romain-en-Gal (Rhône), daté du début du III<sup>e</sup> s. (Bouet, 2003, I, p. 172-174 ; Bouet dir., 2003, p. 708-709) ; les thermes du parvis de Notre-Dame leur sont encore postérieurs.

Si l'habitant de la Lutèce du IV<sup>e</sup> s. ne disposait plus, comme dans le reste de la Gaule, d'une pratique balnéaire diversifiée, il n'en reste pas moins qu'il bénéficiait du minimum indispensable qui le rapprochait de ses lointains ancêtres de la fin de l'époque républicaine.

\*

\* \*

La richesse du patrimoine thermal antique de Lutèce permet d'illustrer la diversité des pratiques balnéaires entre l'époque flavienne et le IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Les quatre établissements étudiés ici ne présentent cependant pas une simple évolution chronologique, mais offrent un large aperçu des multiples choix offerts aux baigneurs. Si les thermes de la rue Gay-Lussac et ceux du Collège de France illustrent l'opposition entre thermes hygiéniques et thermes thérapeutiques, l'édifice de Cluny montre l'importance accordée aux sportifs au travers de cheminements spécifiques. Quant aux thermes de l'île de la Cité, ils comptent parmi les quelques édifices tardifs connus en Gaule dont ils enrichissent le corpus. Par ailleurs, deux de ces monuments, situés de part et d'autre du *cardo*, pourraient avoir bénéficié d'un financement par l'empereur, indiquant ainsi l'importance que tenaient les bâtiments thermaux dans l'idéologie impériale<sup>101</sup>.

100. Type Ibl de la typologie élaborée pour la Narbonnaise.

101. Sur les exemples africains, voir Thébert, 2003, p. 446-447.



## BIBLIOGRAPHIE

## ABRÉVIATIONS

BEFAR	Bibliothèques des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.
CAG	Carte archéologique de la Gaule.
CRAI	<i>Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.</i>
DAF	Documents d'archéologie française.
DARA	Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne.
MEFRA	<i>Mélanges des Écoles françaises de Rome et d'Athènes.</i>
RACF	<i>Revue archéologique du Centre de la France.</i>
RAN	<i>Revue archéologique de Narbonnaise.</i>
SRA	Service régional de l'archéologie.

**ADAM J.-P., DELHUMEAU H.,  
LE POGAM P.-Y.**

1996 : *Les Thermes antiques de Lutèce*, Paris, Réunion des musées nationaux, 94 p.

**ALVAREZ MARTÍNEZ J. M.**

1972 : « Las termas romanas de Alange », *Habis*, 3, p. 267-290.

**AUPERT P.**

1988 : « Un nouveau sanctuaire picton aux "thermes" de Sanxay », *Aquitania*, 6, p. 61-79.

1992 : *Sanxay : un grand sanctuaire gallo-romain*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication (coll. Guides archéologiques de la France, 25), 114 p.

**BARBET A., MINIERO P. (DIR.)**

1999 : *La Villa San Marco a Stabia*, Naples-Rome, Centre Jean-Bérard, École française de Rome (coll. du Centre Jean-Bérard, 18 et coll. de l'École française de Rome, 258), 408 p.

**BECATTI G.**

1961 : *Mosaici e pavimenti marmorei*, Rome, Istituto poligrafico dello Stato (coll. Scavi di Ostia, IV), 2 vol., 367 p., 227 pl.

**BEN ABED A., SCHEID J.**

2003 : « Sanctuaire des eaux, sanctuaire de sources, une catégorie ambiguë : l'exemple de Jebel Oust (Tunisie) », in *Sanctuaires et sources : les sources documentaires et leurs limites dans la description des lieux de culte*, Actes de la table ronde, Centre Jean-Bérard, 30 nov. 2001, Naples, Centre Jean-Bérard (coll. du Centre Jean-Bérard, 22), p. 7-14.

2005 : « Nouvelles recherches archéologiques à Jebel Oust (Tunisie) », *CRAI*, janvier-mars, p. 321-349.

**BERBERIAN K., DELHUMEAU H.,  
LEJARD M.-P., NAPOLI J., SIMON C.**

1986 : *Fouilles archéologiques : thermes de Cluny 1986*, Rapport de fouilles dactylographié, SRA d'Île-de-France, Saint-Denis.

**BOUET A.**

1998a : « Un complexe thermal de l'Antiquité tardive », *Gallia*, 55, p. 343-363.

1998b : *La Mosaïque de la via Marsala à Rome (regio V) : le plan des thermes d'une association d'athlètes ?*, Rome, École française de Rome (coll. MEFRA, 110-2), p. 849-892.

2003 : *Les Thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, Rome, École française de Rome (coll. de l'École française de Rome, 320), vol. I : synthèse ; vol. II : catalogue.

À paraître : *Les Latrines romaines dans les provinces gauloises, germaniques et alpines*, Paris, CNRS Éditions (coll. suppl. à *Gallia*).

**BOUET A. (DIR.)**

2003 : *Thermae Gallicae : les thermes de Barzan (Charente-Maritime) et les thermes des provinces gauloises*, Pessac, Ausonius (coll. Suppl. à *Aquitania*, 11, Mémoires, 10), 761 p.

**BOUET A., CARPONSIN-MARTIN C.**

1999 : « Enfin un sanctuaire "rural" chez les Pétrucocores : Chamiers (Dordogne) », *Aquitania*, 16, p. 183-249.

**BOUET A., SARAGOZA F.**

2007 : « *Amānitas Urbium* et évergétisme de l'eau : la fontaine monumentale des thermes de Cluny à Lutèce », *Revue archéologique*, 2007-1, p. 3-64.

**BROISE H., JOLIVET V.**

2004 : *Musarna 2 : les bains hellénistiques*, Rome, École française de Rome (coll. de l'École française de Rome, 344), 374 p.

**BUSSON D.**

1998 : *Paris*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. CAG, 75).

2001 : *Paris, ville antique*, Paris, Monum, éd. du Patrimoine (coll. *Guides archéologiques de la France*, 37).

2003 : « Le Bas-Empire », in ERLANDE-BRANDEBURG A., LENIAUD J.-M., LOYER F. (DIR.), *Autour de Notre-Dame, l'île de la Cité, 2000 ans d'histoire*, Catalogue d'exposition, Paris, Crypte de Notre-Dame de Paris, Mairies du 4<sup>e</sup> et du 1<sup>er</sup> arrondissements, 8 oct. 2003-2 mai 2004, Collection Paris et son patrimoine, Action artistique de la ville de Paris, p. 60-67.

**BUSSON D. (DIR.)**

2002 : *Le Parvis de Notre-Dame : archéologie et histoire, 1624-2002*, Catalogue d'exposition, Crypte de Notre-Dame-de-Paris, 11 oct. 2002-30 juin 2003, Paris, Paris musées, 101 p.

**CAPITAN D<sup>r</sup>**

1918 : « Communication sur l'édifice romain de Cluny », in *Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris*, séance du samedi 26 janvier 1918, Paris, Commission municipale du Vieux Paris, p. 16-22.

**CUNLIFFE B.**

1971 : *Roman Bath Discovered*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 108 p.

**DARMON J.-P., LAVAGNE H.**

1977 : *Recueil général des mosaïques de la Gaule*



- II- Province de Lyonnaise, 3. Partie centrale, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, 10), 202 p.
- DE BOE G.**  
1976 : *Haccourt III : les bains de la grande villa*, Bruxelles, Service national des fouilles (coll. *Archaeologia belgica*, 182), 44 p.
- DEGBOMONT J.-M.**  
1984 : *Hypocaustes : le chauffage par hypocauste dans l'habitat privé, de la place Saint-Lambert à Liège à l'Aula Palatina de Trèves*, Liège, Service d'archéologie préhistorique et Centre interdisciplinaire de recherches archéologiques de l'université de Liège (coll. Études et recherches archéologiques de l'Université de Liège, 17), 240 p.
- DELHUMEAU H., SIMON C., DURET F.**  
1989 : *Cluny 1989*, rapport préliminaire, dactylographié.
- DESNOYERS M.**  
1982 : « Nérès-les-Bains (Allier), ville thermale gallo-romaine », *RACF*, 21, p. 145-168.
- DURAND J.**  
1982-1983 : « Une collection oubliée : les maquettes anciennes du Musée des Antiquités nationales », *Antiquités nationales*, 14-15, p. 118-135.
- DUVAL P.-M.**  
1948-1949 : « Séance du 30 mars », *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, p. 190-191.  
1951 : *Rapport sur les fouilles effectuées aux thermes de Cluny du 13 au 27 juin 1950*, Paris, Archives de la médiathèque du Patrimoine.  
1961 : *Paris antique : des origines au troisième siècle*, Paris, Hermann, 371 p.  
1993 : *Paris : de Lutèce oppidum à Paris capitale de la France (vers - 225 ?/500)*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris (coll. Nouvelle Histoire de Paris), 402 p.
- FLEURY M.**  
1981 : « Circonscription de l'Île-de-France », *Gallia*, 39, p. 289-298.  
1984 : « Parvis de Notre-Dame, fouilles 1965-1984 », in *Lutèce : Paris de César à Clovis*, Catalogue d'exposition, Paris, Musée Carnavalet et musée national des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, 3 mai 1984-printemps 1985, Paris, Société des Amis du musée Carnavalet, p. 149-152.
- FLEURY M., KRUTA V.**  
2001 : *La Crypte archéologique du Parvis de Notre-Dame*, Dijon, éd. Faton, 40 p.
- FOLLAIN E.**  
1998 : « Lillebonne gallo-romain », *Archéologia*, 351, p. 56-65.
- FORNI P., WILLESNE J.-P.**  
1984 : « Les thermes du Sud (dits du forum ou de la rue Gay-Lussac) », in *Lutèce : Paris de César à Clovis*, Catalogue d'exposition, Paris, Musée Carnavalet et musée national des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, 3 mai 1984-printemps 1985, Paris, Société des Amis du musée Carnavalet, p. 164-165.
- GINOUVÈS R.**  
1955 : « Sur un aspect de l'évolution des bains en Grèce vers le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère », *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1, p. 135-152.
- GOUDINEAU C., GUYARD L.**  
1998 : « De Lutèce au Quartier latin : archéologie et histoire au Collège de France », *L'Archéologue/Archéologie nouvelle*, 35, p. 35-50.
- GRAHAL (GROUPE DE RECHERCHE ART ET HISTOIRE, ARCHITECTURE ET LITTÉRATURE)**  
1992 : *Les Thermes de Cluny : bilan documentaire et archéologique*, Service national des travaux, dactylographié.
- GRENIER A.**  
1960 : *Manuel d'archéologie gallo-romaine -IV- Les Monuments des eaux : aqueducs, thermes*, Paris, Picard, 393 p.
- GUÉRIN-BEAUVOIS M.**  
2000 : *Le Thermalisme romain : aspects sociaux et culturels aux deux premiers siècles de l'Empire*, thèse de Doctorat nouveau régime, Université Aix-Marseille-I, Aix-en-Provence.  
2003 : « Thermalisme romain et stations thermales en Italie aux deux premiers siècles de notre ère : quelques éléments de synthèse », *Vita latina*, 168, p. 2-14.
- GUYARD L. (DIR.)**  
2003 : *Le Collège de France (Paris) : du quartier gallo-romain au Quartier latin*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme (coll. DAF, 95), 283 p.
- HEIJMANS M.**  
1998 : « Le "Palais de la Trouille" à Arles : palais impérial ou palais du préfet ?, Le centre monumental durant l'Antiquité tardive à la lumière des recherches récentes », *Antiquité tardive*, 6, p. 209-231.
- HEINZ W.**  
1983 : *Römischen Thermen, Badewesen und Badeluxus im Römischen Reich*, Munich, Hirmer Verlag (coll. Edition Antike Welt), 222 p.
- HODDINOTT R. F.**  
1975 : *Bulgaria in Antiquity*, Londres, Benn, 368 p.
- JACOBELLI L.**  
1995 : *Le Pitture erotiche delle terme suburbane di Pompei*, Rome, L'Erma di Bretschneider (coll. Monografie 10), 132 p.
- JOLIN R.**  
1982 : « Les thermes Saint-Jacques à Metz », *Cahiers lorrains*, 3, p. 267-276.
- JOLLOIS J.-P.-B.**  
1843 : *Mémoires sur les Antiquités romaines et gallo-romaines de Paris contenant la découverte d'un cimetière gallo-romain sis entre la rue Blanche et la rue de Clichy, et des recherches sur les voies romaines qui aboutissaient à Lutèce, suivi d'un résumé statistique et accompagné d'observations nouvelles sur les antiquités trouvées en divers temps et divers lieux dans Paris*, Paris, Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- KRENCKER D., KRÜGER E. avec la collab. de LEHMANN H., WACHTLER H.**  
1929 : *Die Trierer Kaiserthermen -I- Trierer Grabungen und Forschungen*, Augsburg, Benno Filser Verlag, 344 p.
- LAUR-BELART R., BERGER L.**  
1991 : *Guide d'Augusta Raurica*, Bâle, Historische und Antiquarische Gesellschaft, 216 p., 212 fig.
- LEGARET S.**  
1978 : « La crypte archéologique et les fouilles du parvis de Notre-Dame », *Cahiers de la Rotonde*, 1, p. 57-68.
- LEVEAU P.**  
2007 : « Aix-les-Bains et son tombeau-temple : "ruralité" et "urbanité" d'un vicus allobroge », *Gallia*, 64, p. 279-287.
- LEVEAU P., RÉMY B., CANAL A., SEGARD M.**  
2005-2006 : « Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural », *RAN*, 38-39, p. 85-103.
- LÉZINE A.**  
1969 : *Les Thermes d'Antonin à Carthage*, Tunis, Société tunisienne de diffusion, 57 p., 27 fig.
- LIEGARD S., FOURVEL A.**  
1999 : « Nouvelles données sur les thermes sud de Nérès-les-Bains (Allier) », *RACF*, 38, p. 99-115.

- LINTZ G.**  
1992 : « Évaux (Creuse), *Ivaunum* (?), *Vicus Evaunensis* » in *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule, histoire et archéologie, Actes du 2<sup>e</sup> colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 sept. 1990*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 6), p. 90-96.
- LOMBARDI L., CORAZZA A.**  
1995 : *Le Terme di Caracalla*, Rome, Fratelli Palombi, 143 p.
- LOUIS R.**  
1943 : « Les fouilles des Fontaines Salées en 1942 : les thermes, le "temple de source" et les puits à cuvelage de bois », *Gallia*, I-2, p. 27-70.
- LOUSTEAU J.-P.**  
1982 : « Les thermes de la villa gallo-romaine de Brachaud : synthèse d'une évolution », *Travaux d'archéologie limousine*, 3, p. 31-52.
- MACDONALD W. L., BOYLE B. M.**  
1980 : « The Small Baths at Hadrian's Villa », *Journal of the Society of Architectural Historians*, 39, 1, p. 5-27.
- MAGNE C.**  
1918 : « Fouilles rue Gay-Lussac et à l'angle de la rue Le Goff », *Procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux Paris, année 1916*, Paris, p. 226-232.
- MAIURI A.**  
1958 : *Ercolano : i nuovi scavi (1927-1958)*, Roma, Libreria dello Stato, 2 vol., 509 p.
- MARCILLE C., RENEL F.**  
1996 : *Les Thermes et l'hôtel de Cluny, Paris V<sup>e</sup>, Rapport de surveillance de travaux, 21 nov.-15 déc. 1996*, Saint-Denis, Service régional de l'archéologie d'Île-de-France, dactylographié.
- MORA G.**  
1981 : « Las termas romanas en Hispania », *Archivo español de arqueología*, 51, p. 37-89.
- MOREAU L.**  
1826 : *Rapport sur les travaux exécutés au Palais des thermes depuis l'an 1820 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1826*, manuscrit conservé à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, CP 3435, f° 304-312.
- PACHTÈRE F.-G. DE**  
1912 : *Paris à l'époque gallo-romaine : étude faite à l'aide des papiers et des plans de Th. Vacquer*, Paris, Imprimerie nationale, 192 p.
- PÉRIN P.**  
1984 : « Les Thermes du Nord (dits de Cluny) », in *Lutèce : Paris de César à Clovis*, Catalogue d'exposition, Paris, Musée Carnavalet et musée national des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, 3 mai 1984-printemps 1985, Paris, Société des Amis du musée Carnavalet, p. 173.
- PROVOST M., MENNESSIER-JOUANNET C.**  
1994 : *Le Puy-de-Dôme*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. *CAG*, 63/2).
- ROUSSELLE A.**  
1990 : *Croire et guérir : la foi en Gaule dans l'Antiquité tardive*, Paris, Fayard, 382 p.
- SCHEID J.**  
1991 : « Sanctuaires et thermes sous l'Empire », in *Les Thermes romains, Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome, Rome, 11-12 nov. 1988*, Rome, École française de Rome (coll. de l'École française de Rome, 142), p. 205-214.  
1992 : *Épigraphie et sanctuaires guérisseurs en Gaule*, Rome, École française de Rome (coll. *MEFRA*, 104-1), p. 25-40.
- SELLIER C.**  
1905 : « Plans et coupes des fouilles du Collège de France », *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, p. 11.
- TARACENA B.**  
1974 : *Ars hispaniae : historia universal del arte hispanico -II- Arte romano*, Madrid, Plus Ultra, 441 p.
- THÉBERT Y.**  
2003 : *Thermes romains d'Afrique du Nord et leur contexte méditerranéen : études d'histoire et d'archéologie*, Rome, École française de Rome (coll. *BEFAR*, 315), 733 p.
- VAN OSSEL P., DEFGNÉE A.**  
2001 : *Champion, Hamois, une villa romaine chez les Condruzes : archéologie, environnement et économie d'une exploitation agricole antique de la Moyenne Belgique*, Namur, Ministère de la région wallonne (coll. *Études et documents, archéologie*, 7), 278 p.
- VERDUCHI P.**  
1975 : « Le terme con cosidetto heliocaminus » in *Ricerche sull'architettura di Villa Adriana*, Rome, De Luca (coll. *Quaderni dell'Istituti di topografia antica della Università di Roma*, 8), p. 55-95.
- VILLEDIEU F.**  
1990 : *Lyon Saint-Jean : les fouilles de l'avenue Adolphe-Max*, Lyon, Circonscription des Antiquités historiques (coll. *DARA*, 3), 239 p.  
1995 : *Rome : le Palatin* (Vigna Barberini), Rome, École française de Rome (coll. *MEFRA*, 107-1), p. 459-471.
- VILUCCHI S.**  
1999 : « Thermae Constantinianae », in *Lexicon Topographicum Urbis Romae -V- T-Z, Addenda et corrigenda*, Rome, Quasar, p. 49-51.
- VIPARD P.**  
2002 : *La Cité d'Areghenua (Vieux, Calvados), chef-lieu des Viducasses : état des connaissances*, Paris, Excé productions, 204 p.